

RECENSEMENT FÉDÉRAL DE LA POPULATION 2000

FAMILLES ET MIGRATION

Le rôle de la famille sur les flux migratoires

PHILIPPE WANNER

MATHIAS LERCH

ROSITA FIBBI

Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population, Neuchâtel



Office fédéral de la statistique
Bundesamt für Statistik
Ufficio federale di statistica
Uffizi federali da statistica
Swiss Federal Statistical Office

Neuchâtel, août 2005

IMPRESSUM

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)
Auteurs: Philippe Wanner, Mathias Lerch, Rosita Fibbi
(Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population, Neuchâtel)
Direction du projet: Werner Haug, direction du programme d'analyses
Marie-Cécile Monin, coordination du programme d'analyses
Renseignements: Centrale d'information du recensement de la population
tél. +41 (0)32 713 61 11
fax +41 (0)32 713 67 52
e-mail: info.census@bfs.admin.ch
www.recensement.ch
Conception graphique et mise en page: Rouge de Mars, Neuchâtel
Diffusion: Office fédéral de la statistique
CH-2010 Neuchâtel
tél. +41 (0)32 713 60 60
N° de commande: 001-0052
Prix: Fr. 20.– (TVA non comprise)
Série: Statistique de la Suisse
Domaine: 1 Population
Copyright: OFS, Neuchâtel, août 2005
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
ISBN: 3-303-01197-4

TABLE DES MATIERES

Avant-propos	5
Introduction	7
1 Les ménages étrangers en Suisse	11
1.1 Description générale	11
1.2 Les ménages individuels	15
1.2.1 Les ménages individuels chez les jeunes	15
1.2.2 Les ménages individuels aux âges intermédiaires	21
1.2.3 Les ménages d'une personne âgée	29
2 Le départ des jeunes étrangers du foyer parental	31
2.1 La décohabitation parentale des étrangers	32
2.2 Les facteurs explicatifs	36
3 La formation du couple et le choix du conjoint	41
3.1 La formation du couple, le mariage, la vie hors mariage	42
3.2 Le «marché matrimonial», le choix du conjoint et la mixité du couple	52
4 Les comportements reproductifs et les interactions entre migration et reproduction	61
4.1 Les modes de formation de la famille et la migration	61
4.2 L'agrandissement de la famille	63
5 La divortialité	71
6 Les conditions de vie des familles migrantes	75
6.1 Les conditions de logement des ménages familiaux	75
6.2 Les conditions de logement des personnes vivant dans un ménage individuel	79
6.3 Les conditions de logement des personnes vivant dans un ménage monoparental	80
7 Discussion	83
Références	89
Index des figures	93
Annexes	97

AVANT-PROPOS

Depuis les années 1970, l'immigration en Suisse a pris un nouveau tournant. Elle n'est plus le fait uniquement des «travailleurs immigrés», hommes pour la plupart. Elle s'est généralisée à l'ensemble des membres d'une famille, avec le regroupement familial, et tend à se pérenniser dans cette forme-là. Grâce, d'une part, à ses données exhaustives sur les ménages, leur composition et leur évolution, d'autre part à des indications sur la nationalité, le lieu de naissance, le domicile antérieur et le statut de naturalisation par exemple, le recensement de la population permet d'analyser de manière détaillée les liens existant entre familles et migrations. Eléments qu'il est primordial de prendre en compte dans le cadre des politiques familiales et migratoires.

La présente étude, réalisée par Philippe Wanner, Mathias Lerch et Rosita Fibbi, du Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population à Neuchâtel, permet de dresser un portrait complet des familles migrantes en Suisse. Elle montre qu'il n'existe pas une seule réalité, mais une multitude de situations diverses, dépendant de l'origine nationale des collectivités migrantes concernées, mais également de leur parcours migratoire.

Elle répond en outre à toute une série d'interrogations. Quelles sont les spécificités des familles migrantes? Les modèles familiaux prévalents dans la société d'origine sont-ils reproduits en Suisse? La constitution de la famille, en passant de la formation du couple, à la naissance des enfants, jusqu'à l'éventuelle séparation, suit-elle des principes différents selon que la famille s'est constituée avant ou après la migration?

Je tiens à remercier vivement l'équipe de recherche pour son travail compétent et pertinent. Mes remerciements vont également à toutes les personnes qui, au sein de l'OFS, ont contribué à la réussite de ce projet, en particulier Marie-Cécile Monin, responsable de la coordination du programme d'analyses, Cédric Grandchamp et Alex Pavlovic pour l'accompagnement de ce mandat.

Werner Haug, Office fédéral de la statistique (OFS), Neuchâtel

1 INTRODUCTION

L'ampleur croissante prise par l'immigration dès la seconde moitié du 20^e siècle en Suisse a été accompagnée d'un accroissement sans précédent du nombre de familles migrantes. Aujourd'hui, 18,5% des ménages comprennent uniquement des membres étrangers et 3,0% à la fois des Suisses et des étrangers (ménages mixtes). Au cours de la période 1990-2000, le nombre de ménages étrangers a augmenté de 71 000 unités (+ 12%), et le nombre de ménages mixtes a été multiplié par deux. Durant cette décennie, l'effectif des ménages privés suisses n'a progressé que de 4,8%. Parmi les 580 000 ménages étrangers, près de 260 000 sont composés d'un couple avec enfant(s), plus de 120 000 d'un couple sans enfant et plus de 30 000 d'une famille monoparentale (cf. Wanner, 2004; DFI, 2004).

Au risque de simplifier un phénomène particulièrement complexe, signalons que, jusqu'au début des années 1970, la migration était essentiellement axée autour du concept de rotation. Selon ce principe, des travailleurs immigrés, en majorité des hommes, arrivaient seuls en Suisse pour y exercer, pendant un nombre limité d'années, une activité professionnelle; à la fin de leur séjour, ils retournaient dans leur pays d'origine, pour y retrouver leur famille ou débuter une vie familiale. Progressivement, dès les années 1970, la migration prit une orientation différente, et de plus en plus de migrants arrivent désormais en compagnie de leur famille, bénéficiant du regroupement familial quelques mois ou années après leur arrivée, ou fondent une famille en Suisse (DFI, 2004).

La famille joue, à cet égard, un rôle de plus en plus important dans le phénomène migratoire. Elle est le lieu où se prend la décision de migrer, où s'organise la migration et où se mettent en place les processus d'intégration (Wanner et Fibbi, 2002). Elle est aussi le cadre où se formulent les «stratégies» migratoires liées au retour et à la naturalisation. La famille interagit en outre étroitement avec le mouvement migratoire, et les événements familiaux (par exemple le départ du foyer parental, la naissance d'un enfant, le mariage) sont souvent planifiés en fonction des projets migratoires. Si la constitution de la famille représente parfois un frein à la volonté d'émigrer, elle peut également être un facteur de la migration: preuve en sont les immigrations provoquées par le mariage avec un conjoint¹ de nationalité suisse (12 000 immigrations par an) ou par le regroupement familial (28 000 par an actuellement, OFS, 2003).

Quoique les interactions entre famille et migration soient multiples, et malgré l'importance du phénomène migratoire en Suisse, les données et études sur le sujet sont peu fréquentes. Diverses analyses ont été consacrées à la famille migrante et à son fonctionnement (par ex. Centlivres, 1995; Bolzman et al., 1999; Wanner et Fibbi, 2002), mais de nombreux aspects restent mal connus. C'est le cas par exemple des interactions entre famille et migration, qui sont l'un des objets de cette étude. Le manque de données spécifiques aux comportements familiaux des migrants, et en particulier l'absence d'informations permettant de mettre en évidence des comportements familiaux spécifiques au sein de collectivités de taille limitée, explique en partie les lacunes dans notre compréhension des mécanismes associés à la famille migrante.

¹⁾ Pour éviter d'alourdir le texte, les termes se référant à des personnes ou à des fonctions n'ont pas été systématiquement féminisés. Le masculin générique est utilisé pour désigner à la fois les deux sexes.

Le Recensement fédéral de la population représente dans ce contexte une source riche de données pour l'étude des familles migrantes. En raison de son caractère exhaustif, le recensement autorise l'analyse de groupes définis selon des critères relativement détaillés, ce qui n'est pas possible avec des enquêtes. Il fournit en outre la seule information sur les comportements familiaux des étrangers, en particulier de ceux titulaires d'un permis de séjour provisoire. Il couvre en effet non seulement les titulaires d'un permis d'établissement (permis C) ou annuel (permis B), comme c'est généralement le cas dans les enquêtes, mais inclut aussi les ressortissants au bénéfice d'un permis de saisonnier (permis A), d'une autorisation de séjour de courte durée (permis L), d'un statut de requérant d'asile (permis N), d'une autorisation temporaire (permis F) ou d'une autorisation du DFAE (fonctionnaires internationaux et personnel d'ambassades).

Utilisées dans la présente étude, ces données complètent avantageusement les analyses quantitatives présentées dans une analyse préalable qui reposait uniquement sur des données d'enquêtes (Wanner et Fibbi, 2002). Nous complétons ici les informations publiées alors en tenant compte d'autres collectivités migrantes ne pouvant pas être appréhendées à l'aide des enquêtes. Nous orientons par ailleurs l'analyse sur les transitions familiales, en nous penchant sur la décohabitation parentale, le mariage, la naissance des enfants et le divorce. Nous nous appuyons pour chaque événement, dans la mesure du possible, sur une approche «interactive», en mettant en relation les flux migratoires et les comportements familiaux.

Une *description de la famille étrangère en Suisse en 2000* mettra en évidence, dans un premier chapitre, les principales relations entre famille et migration; une attention spéciale sera accordée aux ménages individuels, dont la croissance présente une évolution spectaculaire. Nous nous intéresserons dans les chapitres suivants aux différents événements familiaux qui marquent la vie de l'individu. Le *départ des jeunes hommes et femmes du foyer parental* sera ainsi analysé au chapitre 2. La décohabitation représente un facteur qui traduit la conception de la transition à l'âge adulte et influence la taille des ménages; l'hypothèse de la permanence des modèles familiaux prévalant dans les pays d'origine sera vérifiée. Dans un troisième chapitre, on se préoccupera de la *formation du couple*, de *l'âge au mariage* et du *choix du conjoint* et on identifiera les modèles existants concernant les mariages «transnationaux»: l'hypothèse d'une croissance des mariages transnationaux, au sein desquels le conjoint serait «recruté» dans le pays d'origine, pour les jeunes issus de la migration, sera validée ou réfutée.

Le *comportement reproductif* des migrantes sera pour sa part examiné dans le chapitre 4, en tenant compte notamment du lieu de naissance des enfants. Nous fournirons ainsi une information sur la proportion de familles constituées en Suisse et de celles formées avant la migration, tout en analysant l'adaptation de la fécondité d'une génération de migrantes à la suivante. La *divorcialité dans les familles immigrées* sera ensuite traitée, afin de vérifier ou non l'hypothèse d'une différence associée à la composition nationale du couple (Zingg, 1997). Différentes études internationales relèvent en effet l'apparition de familles monoparentales dans plusieurs collectivités migrantes comme un indicateur des difficultés d'intégration. Cet aspect mérite une vérification, qui sera effectuée au chapitre 5.

Enfin, on présentera dans un sixième chapitre quelques aspects relatifs aux *conditions de vie des personnes étrangères*, afin de mettre en évidence la diversité qui caractérise cette population, diversité liée en particulier à l'accroissement de la migration hautement qualifiée. Une discussion générale conclura cette analyse.

L'approche méthodologique adoptée dans ce texte est essentiellement descriptive, assortie des indicateurs démographiques classiques. Ces indicateurs seront commentés en faisant recours à la littérature sociologique. En regard de la masse d'informations à disposition, il nous paraissait judicieux de procéder à un large tour d'horizon des spécificités nationales, plutôt que de nous focaliser sur quelques aspects des interactions entre famille et migration. On a renoncé, pour cette raison, à présenter dans un chapitre introductif de type méthodologique les méthodes et indicateurs employés, qui seront explicités dans le texte, à mesure de leur utilisation.

Les données du recensement 2000 constituent, ainsi que mentionné plus haut, les données de référence de cette étude, alors que les recensements de 1970, 1980 et 1990 seront utilisés dans le but d'établir quelques comparaisons temporelles.

Il n'existe pas une seule variable permettant de définir la population migrante et de refléter la complexité des trajectoires migratoires. Dans nombre d'études, le critère «nationalité» est considéré comme le «marqueur» du phénomène migratoire. Cependant, l'une des caractéristiques de la migration, au cours des récentes années, a été sa diversité, et pour cette raison le groupe des «étrangers» ne peut être considéré comme un ensemble homogène. Il est parfois utile d'inclure d'autres variables ou dimensions. Dans cette étude, on recourra à quatre variables:

- *la nationalité*, avec la distinction entre Suisses et étrangers, mais aussi en considérant séparément les principales nationalités ou groupes de nationalités. Il ressort d'un premier aperçu des données que les modes de vie familiale divergent moins entre Suisses et étrangers qu'au sein des nationalités représentées dans la population étrangère. Ceci est à rattacher au rôle des modalités d'immigration, des différentes cultures et des spécificités nationales sur la famille. On analysera donc séparément les principales nationalités présentes en Suisse, reflets des cultures familiales cohabitant dans ce pays;
- *le lieu de naissance*, indicateur imparfait – mais le seul disponible dans le recensement – du statut migratoire;
- *le lieu de domicile cinq ans auparavant*, indicateur informant sur le caractère récent ou non de la migration; prendre en considération cette variable permettra de mieux cerner le rôle de la migration comme facteur de la modification, temporaire ou définitive, de la structure familiale initiale (observée avant la migration);
- enfin, *le statut de naturalisation* sera parfois utilisé, de manière à distinguer les Suisses de naissance des personnes de nationalité étrangère à la naissance, naturalisées au cours de leur vie.

1 LES MÉNAGES ÉTRANGERS EN SUISSE

Ce chapitre introduit les principales caractéristiques des ménages migrants. On a considéré ici uniquement les ménages privés, en faisant abstraction des ménages collectifs (hôtels, prisons, établissements de soins, etc.). De manière générale, les ménages sont classés en fonction de la nationalité de la personne de référence (définie en fonction de la position dans le ménage). Une première section fournit une description générale des ménages migrants, tandis que le volet suivant se focalise sur les ménages individuels.

En effet, deux principales dimensions caractérisent la structure des ménages étrangers. La première dimension concerne la proportion élevée de ménages individuels, notamment pour les collectivités originaires de pays limitrophes; il s'agira, dans ce chapitre, de mettre en évidence le rôle du mouvement migratoire sur le fait de vivre seul² en Suisse et d'expliquer les facteurs intervenant pour modifier la proportion de ménages individuels. La seconde dimension a trait à l'attachement important aux valeurs familiales dans certaines collectivités du sud de l'Europe et des Balkans en particulier, qui entraîne une proportion élevée de ménages avec enfant(s). Afin de ne pas commenter deux situations complémentaires, ce qui alourdirait considérablement le texte, nous avons choisi de nous focaliser sur les ménages individuels, tout en sachant qu'une faible proportion de ces ménages dans une collectivité migrante traduit une proportion élevée de ménages familiaux dans cette même collectivité. Les facteurs agissant positivement sur le pourcentage de ménages individuels sont ceux qui interviennent négativement sur la part des ménages familiaux, et vice versa.

1.1 DESCRIPTION GÉNÉRALE

Dans cette section, on considère le ménage comme unité d'analyse, quelle que soit sa taille. Le recensement 2000 dénombre 2 536 134 ménages privés dont la personne de référence est de nationalité suisse et 579 265 ménages privés ayant à leur tête une personne de nationalité étrangère, soit des parts respectives de 81% et 19%. Parmi les ménages à la tête desquels se trouve un Suisse, quelque 90,5% se réfèrent à une personne née en Suisse et 9,5% à une personne née à l'étranger. Ces ménages de «migrants» suisses concernent, dans 79,6% des cas, une personne naturalisée au cours de sa vie. Quant aux ménages étrangers, 90% sont dirigés par une personne née à l'étranger (première génération) et 10% seulement par un étranger né en Suisse (deuxième génération). En d'autres termes, approximativement:

- sept ménages sur dix ont à leur tête un Suisse d'origine;
- un ménage sur dix est composé d'une ou plusieurs personnes naturalisées;
- deux ménages sur dix sont des ménages étrangers; dans la plupart des cas, il s'agit de ménages immigrés.

2) Les adjectifs «seul», «individuel» figurant dans ce texte se réfèrent systématiquement au type de ménage et au style de vie au sein du ménage. Ils n'ont aucune connotation de sentiment de solitude dans la vie quotidienne.

Les années 1970 à 2000 ont été caractérisées par la montée de l'individualisme comme mode de vie. La proportion de ménages individuels est ainsi passée de 20% à 37% parmi les Suisses, et de 18% à 30% parmi les étrangers. Si la part des couples avec enfant(s) a chuté parmi les Suisses, fléchissant de 44% à 26% du total des ménages, ce repli a été bien plus modéré chez les étrangers, parmi lesquels il est passé de 48% à 41%. On peut aussi noter chez ces derniers une tendance à la baisse des ménages non familiaux ou des couples sans enfant et à une augmentation des ménages monoparentaux (Tableau 1).

Tableau 1: Ménages selon le type et la nationalité, de 1970 à 2000

	Suissets				Etrangers			
	1970	1980	1990	2000	1970	1980	1990	2000
En effectif								
Ménages individuels	341 662	610 152	779 958	944 398	61 238	100 177	140 372	176 480
Couples mariés sans enfant*	418 398	475 429	542 445	593 726	77 323	63 536	92 916	103 860
Couples non mariés sans enfant	...	41 685	105 603	133 293	...	5 969	15 025	19 155
Couples mariés avec enfant(s)*	750 380	729 193	683 280	634 184	163 839	171 181	210 053	227 959
Couples non mariés avec enfant(s)	...	8 564	20 418	28 994	...	2 147	5 682	7 157
Ménages monoparentaux	96 441	110 738	124 756	130 774	9 817	13 687	20 352	30 549
Personnes seules avec parent(s)	9 800	8 967	6 626	20 542	1 089	870	643	1 512
Ménages non familiaux	97 344	90 734	70 423	50 223	24 261	16 755	23 298	12 593
Ensemble	1 714 025	2 075 462	2 333 509	2 536 134	337 567	374 322	508 341	579 265
En %								
Ménages individuels	19.9	29.4	33.4	37.2	18.1	26.8	27.6	30.5
Couples mariés sans enfant*	24.4	22.9	23.2	23.4	22.9	17.0	18.3	17.9
Couples non mariés sans enfant	...	2.0	4.5	5.3	...	1.6	3.0	3.3
Couples mariés avec enfant(s)*	43.8	35.1	29.3	25.0	48.5	45.7	41.3	39.4
Couples non mariés avec enfant(s)	...	0.4	0.9	1.1	...	0.6	1.1	1.2
Ménages monoparentaux	5.6	5.3	5.3	5.2	2.9	3.7	4.0	5.3
Personnes seules avec parent(s)	0.6	0.4	0.3	0.8	0.3	0.2	0.1	0.3
Ménages non familiaux	5.7	4.4	3.0	2.0	7.2	4.5	4.6	2.2
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Recensements fédéraux de la population, OFS

* En 1970, y compris les catégories «couples non mariés sans enfant» et «couples non mariés avec enfant(s)».

Le tableau 2 présente les différents types de ménages privés recensés en 2000, selon le «statut migratoire». Celui-ci est obtenu à partir de la nationalité, du statut de naturalisation et du lieu de naissance. Le type de ménage le plus fréquent parmi les Suisses d'origine est le ménage individuel, représentant 37% de l'ensemble des ménages privés, alors que la deuxième forme la plus courante, le ménage en couple sans enfant n'en représente que 29%. Parmi les étrangers, 41% des ménages sont composés de couples avec enfant(s) (la plupart sont des couples mariés) et 30% sont des ménages d'une seule personne.

Tableau 2: Répartition des ménages selon la nationalité, le statut migratoire et le statut de naturalisation de la personne de référence, en 2000

	Suisses					Etrangers		
	Ensemble	Depuis la naissance	Par naturalisation	Nés en Suisse	Nés à l'étranger	Ensemble	Nés en Suisse	Nés à l'étranger
En effectif								
Ménages individuels	944 398	810 476	99 157	788 098	86 088	176 480	21 544	149 985
Couples mariés sans enfant	593 726	518 794	62 458	507 742	59 088	103 860	7 462	95 616
Couples non mariés sans enfant	133 293	121 735	9 357	121 422	6 759	19 155	4 915	14 116
Couples mariés avec enfant(s)	634 184	568 974	61 838	572 834	53 584	227 959	17 474	209 048
Couples non mariés avec enfant(s)	28 994	26 333	2 353	26 349	1 871	7 157	1 078	5 993
Ménages monoparentaux	130 774	107 629	20 953	107 177	19 289	30 549	2 591	27 387
Personnes seules avec parent(s)	20 542	18 727	1 194	18 556	883	1 512	519	963
Ménages non familiaux	50 223	44 181	4 417	43 615	3 652	12 593	1 588	10 560
Ensemble	2 536 134	2 216 849	261 727	2 185 793	231 214	579 265	57 171	513 668
En %								
Ménages individuels	37.2	36.6	37.9	36.1	37.2	30.5	37.7	29.2
Couples mariés sans enfant	23.4	23.4	23.9	23.2	25.6	17.9	13.1	18.6
Couples non mariés sans enfant	5.3	5.5	3.6	5.6	2.9	3.3	8.6	2.7
Couples mariés avec enfant(s)	25.0	25.7	23.6	26.2	23.2	39.4	30.6	40.7
Couples non mariés avec enfant(s)	1.1	1.2	0.9	1.2	0.8	1.2	1.9	1.2
Ménages monoparentaux	5.2	4.9	8.0	4.9	8.3	5.3	4.5	5.3
Personnes seules avec parent(s)	0.8	0.8	0.5	0.8	0.4	0.3	0.9	0.2
Ménages non familiaux	2.0	2.0	1.7	2.0	1.6	2.2	2.8	2.1
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Parmi les titulaires d'un passeport suisse, on note peu de différences dans la répartition des ménages selon l'origine et le statut de naturalisation, si l'on excepte la proportion élevée de ménages monoparentaux parmi les Suisses par naturalisation ou nés à l'étranger. Ceci pourrait s'expliquer par une fréquence élevée du divorce dans les couples binationalisés, ainsi que cela a été suspecté par Zingg (1997) (cf. également chapitre 5). Dans le cas d'un mariage entre une femme de nationalité étrangère et un homme de nationalité suisse, la femme acquérait jusqu'en 1991 automatiquement la nationalité suisse. En cas de divorce, celle-ci, naturalisée et généralement responsable de la garde des enfants, se retrouve dans la catégorie des «ménages monoparentaux».

En ce qui concerne les ressortissants étrangers, le statut migratoire intervient en revanche étroitement sur la structure des ménages. On dénombre en effet une fréquence plus importante de personnes vivant seules parmi la deuxième génération d'étrangers et une part importante de couples avec enfant(s) parmi les primo-migrants. On relèvera cependant que des effets d'âge peuvent intervenir dans ces différences, la deuxième génération étant en moyenne plus jeune que les primo-migrants.

Au sein des collectivités migrantes définies selon la nationalité, la proportion de ménages d'une seule personne varie pratiquement du simple au triple, passant de 16% (République fédérale de Yougoslavie³⁾) à 46% (Allemagne) (Tableau 3). La part des ménages composés d'un couple (marié ou en union libre) avec enfant(s), suivant la nationalité, déploie la même amplitude relative, passant de 20,6% (Allemagne) à 61,4% (République fédérale de Yougoslavie). Des divergences similaires se manifestent aussi en ce qui concerne les ménages monoparentaux, la proportion variant entre 3% (Allemagne) et 11% (Afrique).

Tableau 3: Répartition des ménages selon la nationalité de la personne de référence, en 2000

	Allemagne	France	Italie	Portugal	Espagne	Turquie	Rép. féd. Yougoslavie	Afrique	Amérique	Asie
En effectif										
Ménages individuels	27 700	13 735	42 937	12 888	11 435	4 580	9 308	5 919	6 223	9 778
Couples mariés										
sans enfant	13 152	5 669	30 586	6 902	6 240	3 315	9 120	2 484	3 239	4 301
Couples non mariés										
sans enfant	3 189	1 447	6 121	1 191	1 583	371	647	306	489	463
Couples mariés										
avec enfant(s)	11 821	7 257	56 156	25 560	13 877	15 110	35 481	4 805	4 408	11 463
Couples non mariés										
avec enfant(s)	607	466	1 908	672	467	298	758	244	239	301
Ménages monoparentaux	1 816	1 699	6 870	2 752	2 089	1 842	3 035	1 778	1 546	1 533
Personnes seules										
avec parent(s)	144	100	753	21	110	34	36	24	47	55
Ménages non familiaux	1 990	802	2 581	1 064	880	327	676	545	566	1 020
Ensemble	60 419	31 175	147 912	51 050	36 681	25 877	59 061	16 105	16 757	28 914
En %										
Ménages individuels	45.8	44.1	29.0	25.2	31.2	17.7	15.8	36.8	37.1	33.8
Couples mariés										
sans enfant	21.8	18.2	20.7	13.5	17.0	12.8	15.4	15.4	19.3	14.9
Couples non mariés										
sans enfant	5.3	4.6	4.1	2.3	4.3	1.4	1.1	1.9	2.9	1.6
Couples mariés										
avec enfant(s)	19.6	23.3	38.0	50.1	37.8	58.4	60.1	29.8	26.3	39.6
Couples non mariés										
avec enfant(s)	1.0	1.5	1.3	1.3	1.3	1.2	1.3	1.5	1.4	1.0
Ménages monoparentaux	3.0	5.4	4.6	5.4	5.7	7.1	5.1	11.0	9.2	5.3
Personnes seules										
avec parent(s)	0.2	0.3	0.5	0.0	0.3	0.1	0.1	0.1	0.3	0.2
Ménages non familiaux	3.3	2.6	1.7	2.1	2.4	1.3	1.1	3.4	3.4	3.5
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Plusieurs facteurs peuvent expliquer les variations dans la répartition des ménages privés selon le type entre Suisses et étrangers. La différence dans la structure par âge des populations classées selon la nationalité semble un motif potentiel: la fréquence élevée de couples mariés sans enfant chez les Suisses peut être mise en relation avec l'importante représentation des ménages suisses âgés de 60 ans et plus ayant déjà vécu le départ de leurs enfants. Les Yougoslaves et les Portugais, qui sont surreprésentés dans les âges intermédiaires de la vie, se retrouvent pour cette même raison plus fréquemment en couple avec enfant(s). Il est dès lors nécessaire de considérer de manière séparée les différents groupes d'âge pour avoir des résultats interprétables.

Un autre mobile se réfère à la place que peut prendre la vie de famille dans la conception de la vie adulte. Certaines collectivités migrantes, provenant notamment de l'Europe du Sud et des

3) Aujourd'hui Serbie-et-Monténégro.

Balkans, manifestent en effet un attachement marqué à la famille « traditionnelle ». En revanche, d'autres collectivités proviennent de pays d'Europe occidentale dans lesquels le mariage ou la famille perdent leur caractère « sacré », ce qui peut conduire à l'adoption de nouveaux comportements vis-à-vis de la conception du ménage.

Enfin, la migration peut modifier, temporairement ou définitivement, la structure des ménages, et expliquer une partie des spécificités constatées. C'est le cas, notamment, des migrants récents.

La suite de ce texte mettra en évidence le rôle respectif de ces différents facteurs, en privilégiant ceux de type migratoire. Auparavant, la situation spécifique des ménages individuels mérite un commentaire.

1.2 LES MÉNAGES INDIVIDUELS

Le ménage individuel est graduellement devenu le type de ménage le plus fréquent, autant pour les Suisses (37%) que pour plusieurs collectivités migrantes (Allemagne 46%, France 44%, Afrique 37%, Amérique 37% par exemple) (Tableaux 2 et 3, pp. 13 et 14). La progression de ce mode de vie est à mettre en relation avec, d'une part, de nouvelles normes familiales favorisant, ainsi que signalé précédemment, l'individualisme – en termes de mode de résidence – durant une partie de la vie ainsi que l'augmentation de la divortialité (Menthonnex, 2002) et, d'autre part, une autonomie accrue des personnes en fin de vie suite en particulier à des programmes de maintien à domicile. L'accroissement de la proportion des personnes âgées dans la population intervient également sur la part des ménages individuels: c'est en effet parmi les jeunes adultes et ceux âgés de 65 ans et plus que la proportion de personnes vivant seules est la plus élevée.

Il est possible de contrôler l'effet de l'âge, en considérant quatre classes qui correspondent chacune approximativement à une étape du cycle de vie. L'entrée dans la vie adulte (15 à 34 ans, âges majoritaires pour différents groupes d'immigrants), le milieu de la vie (35 à 49 ans, âges généralement consacrés à la constitution de la famille), la fin de vie active (50 à 64 ans, âges du départ des enfants) et le troisième ou quatrième âge (65 ans et plus). Alors que la première classe d'âge permet d'entrevoir les effets de calendrier entre migration et composition du ménage, les trois autres classes se réfèrent plutôt aux spécificités familiales liées aux souhaits d'enfants, aux opportunités de vie, ou aux trajectoires individuelles des personnes installées sur le territoire, souvent depuis plusieurs années.

L'analyse des facteurs (liés ou non à la migration) intervenant sur la probabilité de vivre dans un ménage individuel nécessite d'utiliser l'individu comme unité d'analyse. Les chiffres présentés dans cette section se rapportent donc à la population des personnes vivant en ménage privé, classés selon leur âge.

1.2.1 Les ménages individuels chez les jeunes

Par rapport aux Suisses, la population étrangère âgée de 15 à 34 ans dévoile d'intéressantes spécificités en termes de vie individuelle (Tableau 4). Chez les jeunes étrangers, ce mode de vie est légèrement moins fréquent que chez les Suisses, concernant 14% des étrangers (contre 18% des Suisses). On notera cependant d'importantes disparités en fonction de la nationalité. Alors que les jeunes Turcs (7%), Yougoslaves (5%), voire Portugais (13%), présentent une faible proportion de jeunes vivant dans un ménage individuel, ce mode de vie est beaucoup plus fréquent parmi les Allemands (32%) et les Français (28%).

Tableau 4: Répartition des personnes âgées de 15 à 34 ans selon le type de ménage et la nationalité, en 2000

	Suisse	Etranger	Allemagne	France	Italie
En effectif					
Ménages individuels	241 086	67 299	9 121	4 832	13 970
Couples mariés sans enfant	94 882	67 390	3 733	2 555	10 038
Couples non mariés sans enfant	138 670	21 183	2 973	1 465	6 055
Couples mariés avec enfant(s)	666 331	261 175	8 192	6 125	49 181
dont enfants	444 657	109 872	3 088	1 951	28 176
enfants en % du total	66.7	42.1	37.7	31.9	57.3
Couples non mariés avec enfant(s)	31 820	7 628	449	403	1 475
dont enfants	14 453	2 033	103	70	405
enfants en % du total	45.4	26.7	22.9	17.4	27.5
Ménages monoparentaux	116 954	27 321	1306	1 262	5 718
dont enfants	96 997	18 130	921	865	4 482
enfants en % du total	82.9	66.4	70.5	68.5	78.4
Personnes seules avec parent(s)	3 855	586	39	22	275
Ménages non familiaux	59 111	16 829	2 875	923	2 578
Ensemble	1 352 709	469 411	28 688	17 587	89 290
En %					
Ménages individuels	17.8	14.3	31.8	27.5	15.6
Couples mariés sans enfant	7.0	14.4	13.0	14.5	11.2
Couples non mariés sans enfant	10.3	4.5	10.4	8.3	6.8
Couples mariés avec enfant(s)	49.3	55.6	28.6	34.8	55.1
Couples non mariés avec enfant(s)	2.4	1.6	1.6	2.3	1.7
Ménages monoparentaux	8.6	5.8	4.6	7.2	6.4
Personnes seules avec parent(s)	0.3	0.1	0.1	0.1	0.3
Ménages non familiaux	4.4	3.6	10.0	5.2	2.9
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Tableau 5: Répartition des personnes âgées de 15 à 34 ans vivant dans un ménage individuel, selon le lieu de naissance et la nationalité, en 2000

	Suisse	Etranger	Allemagne	France	Italie
En effectif*					
Ensemble	241 086	67 299	9 121	4 832	13 970
Nés en Suisse	215 512	14 391	948	421	8 633
Nés à l'étranger	13 012	50 297	8 026	4 314	5 122
En % de l'ensemble des personnes					
Ensemble	17.8	14.3	31.8	27.5	15.6
Nés en Suisse	17.4	13.9	21.9	18.2	14.8
Nés à l'étranger	17.5	14.1	33.3	28.7	16.9

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

* Les valeurs manquantes expliquent les incohérences dans les totaux et les proportions.

Les proportions élevées parmi les Allemands et les Français en Suisse s'expliquent, en partie, par la migration: les jeunes primo-migrants vivent souvent seuls en raison de la migration qui les sépare de leur famille. Ce facteur n'intervient pas pour la deuxième génération, puisque les étrangers entrant dans ce groupe ont pour la plupart grandi en Suisse avec leurs parents. Si l'on ne considère que les étrangers nés en Suisse, seuls 22% des Allemands et 18% des Français vivent seuls, soit des pourcentages proches de la proportion observée parmi les Suisses (Tableau 5).

Portugal	Espagne	Turquie	Rép. féd. Yougoslavie	Afrique	Amérique	Asie
6 465	4 132	2 305	3 840	3 191	2 750	5 459
7 297	2 963	3 991	8 084	4 040	4 968	6 843
1 829	2 004	492	769	415	761	797
30 580	13 354	21 585	53 685	6 430	7 539	14 106
10 303	8 001	8 879	21 562	1 476	2 179	3 356
33.7	59.9	41.1	40.2	23.0	28.9	23.8
810	493	400	1 073	342	419	420
197	145	115	310	53	126	99
24.3	29.4	28.8	28.9	15.5	30.1	23.6
2 449	1 885	2 016	3 001	1 807	1 590	1 511
1 415	1 440	1 387	1 783	873	885	883
57.8	76.4	68.8	59.4	48.3	55.7	58.4
15	57	21	18	11	15	35
1 575	901	560	840	1 007	862	1 839
51 020	25 789	31 370	71 310	17 243	18 904	31 01
12.7	16.0	7.3	5.4	18.5	14.5	17.6
14.3	11.5	12.7	11.3	23.4	26.3	22.1
3.6	7.8	1.6	1.1	2.4	4.0	2.6
59.9	51.8	68.8	75.3	37.3	39.9	45.5
1.6	1.9	1.3	1.5	2.0	2.2	1.4
4.8	7.3	6.4	4.2	10.5	8.4	4.9
0.0	0.2	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1
3.1	3.5	1.8	1.2	5.8	4.6	5.9
100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Portugal	Espagne	Turquie	Rép. féd. Yougoslavie	Afrique	Amérique	Asie
6 465	4 132	2 305	3 840	3 191	2 750	5 459
196	2 062	433	223	46	60	134
5 854	2 006	1 817	3 434	2 861	2 505	4 804
12.7	16.0	7.3	5.4	18.5	14.5	17.6
7.6	16.3	6.2	4.7	8.8	10.3	11.7
12.3	15.5	7.5	5.3	18.0	14.0	16.9

Le tableau 6 présente les proportions de personnes vivant seules selon différentes caractéristiques sociodémographiques, pour différentes nationalités. Le fait de vivre seul ou non dépend du sexe (les jeunes hommes de 15 à 34 ans vivant plus fréquemment dans un ménage individuel que les femmes du même âge), spécialement au sein des migrantes d'Afrique et d'Asie. La probabilité de vivre dans un ménage individuel est aussi plus grande parmi les personnes actives par rapport à celles à la recherche d'un emploi ou non actives (principalement des

jeunes aux études), qui conservent souvent leur domicile chez leurs parents; elle est, logiquement, supérieure parmi les personnes célibataires, veuves et divorcées, comparativement aux personnes mariées, ainsi que dans les groupes présentant le niveau de formation le plus élevé, par rapport aux jeunes de niveau de formation inférieur ou moyen.

Par rapport à ce schéma, les collectivités étrangères présentent quelques spécificités. Ainsi, la proportion d'étrangers mariés vivant seuls est supérieure à celle constatée parmi les Suisses (entre 3,1% et 7,7%, contre 2,4%), tout en restant plus basse que pour les non-mariés. La migration joue très certainement un rôle dans la rupture de la famille mariée, rupture qui est, dans la plupart des cas, temporaire. En outre, on note que la probabilité de vivre seul est faible pour les Turcs et les Yougoslaves célibataires, mais élevée parmi les ressortissants divorcés de ces mêmes nationalités. Le processus d'autonomie des jeunes appartenant à ces collectivités est indéniablement freiné par des facteurs culturels spécifiques à chaque nationalité, ce qui prévaut surtout chez les femmes. Quant au statut d'activité, on remarque que le fait d'être au chômage réduit les occasions de vie en ménage individuel pour la plupart des collectivités étrangères, à l'exception des Espagnols, des Turcs, voire des Africains. Ce fait s'explique très cer-

Tableau 6: Proportion de personnes âgées de 15 à 34 ans vivant dans un ménage individuel, selon différentes caractéristiques et la nationalité (en % de l'ensemble des personnes vivant en ménage privé), en 2000

	Suisse	Etranger	Allemagne	France	Italie
Ensemble	17.8	14.3	31.8	27.5	15.6
Sexe					
Hommes	19.1	18.2	37.6	32.1	18.3
Femmes	16.5	10.5	26.4	23.0	11.9
Etat civil					
Célibataires	22.4	23.4	44.6	43.0	21.7
Mariés	2.4	4.4	6.0	5.5	3.6
Veufs	21.9	24.5	25.0	40.7	23.9
Divorcés	35.5	39.8	47.7	42.3	42.6
Autorisation de séjour					
Autorisation d'établissement (C)	...	11.7	21.5	20.6	14.6
Autorisation de séjour annuel (B)	...	14.7	36.9	28.7	19.6
Autorisation saisonnière (A)	...	49.0	55.7	56.4	53.5
Requérants d'asile (N)	...	22.6
Etrangers admis provisoirement (F)	...	17.9
Autorisation de séjour de courte durée (L)	...	42.7	50.2	61.6	46.4
Autorisation du DFAE	...	29.1	27.7	31.1	37.9
Autre statut	...	15.5	25.0	28.6	17.4
Statut sur le marché de l'emploi					
Actifs occupés	21.4	17.1	37.4	32.2	17.7
Au chômage	19.8	9.5	16.5	16.7	13.4
Non actifs	5.7	6.3	13.2	13.4	5.6
Plus haute formation achevée					
Aucune formation achevée	2.9	5.9	5.0	11.3	6.2
Secondaire I	7.6	9.2	15.7	19.0	10.5
Secondaire II	21.2	16.8	28.3	25.1	17.7
Tertiaire	27.2	28.0	39.5	33.7	25.3

Source: Recensement fédéral de la population, OFS
 ... = situations non applicables.

tainement par des questions financières, l'autonomie vis-à-vis des parents étant plus difficile en l'absence d'un emploi.

Le rôle du permis de séjour apparaît par ailleurs très clairement dans le tableau 6. Au total, près de la moitié des étrangers titulaires d'un permis saisonnier et 43% de ceux au bénéfice d'un permis de courte durée vivent dans un ménage individuel. Les proportions sont également élevées parmi les requérants d'asile africains, contrairement à ceux de République fédérale de Yougoslavie, souvent arrivés avec leur famille.

Une régression logistique aide à mieux cerner le rôle de la migration (et des facteurs qu'elle traduit) sur le fait de vivre seul. Le recours à une telle méthode de régression statistique permet de mesurer une probabilité, en l'occurrence celle de se trouver dans un ménage individuel à la date du recensement pour chaque individu, en fonction de différents facteurs tels que la nationalité, l'état civil, le statut d'activité et le niveau de formation achevé. Le modèle de régression logistique, fréquemment utilisé dans l'analyse des phénomènes sociologiques, est bien adapté à la problématique étudiée. Il permet en particulier d'estimer un impact «net» de la nationalité

Portugal	Espagne	Turquie	Rép. féd. Yougoslavie	Afrique	Amérique	Asie
12.7	16.0	7.3	5.4	18.5	14.5	17.6
17.7	19.1	10.5	7.1	25.7	21.4	29.4
7.8	12.5	4.0	3.7	11.6	11.1	7.6
21.5	21.5	10.8	7.7	33.5	27.9	36.3
5.8	4.5	3.2	3.1	7.7	4.7	5.5
25.4	46.7	25.5	11.1	38.3	46.5	42.6
34.5	35.3	38.4	37.4	41.2	32.7	45.9
8.9	15.2	6.9	4.7	17.5	14.3	14.4
10.1	17.2	7.3	5.2	14.2	12.3	14.8
47.1	44.4
...	...	19.7	9.1	40.9	15.9	27.1
...	...	15.2	13.5	20.9	10.0	21.4
31.1	35.7	35.9	18.3	27.8	34.4	33.5
37.0	31.3	20.0	18.6	23.2	31.5	30.8
2.4	27.3	12.5	7.2	35.6	10.9	12.3
14.5	18.3	8.7	6.5	21.7	20.2	22.6
8.9	18.0	7.0	4.5	16.9	7.9	12.2
3.9	5.9	3.2	2.4	12.2	7.0	9.1
9.0	7.7	4.1	2.9	12.8	5.3	13.3
11.9	10.3	5.8	4.7	16.1	9.6	14.1
14.9	19.3	11.1	7.8	17.3	12.5	16.4
18.1	25.9	16.1	9.0	23.4	22.0	21.0

sur la probabilité de vivre seul, après contrôle des autres facteurs intervenant. Il a été testé ici pour les hommes et les femmes nés respectivement en Suisse et à l'étranger (soit quatre modèles). Les «odds ratios», estimations du risque relatif⁴, et les degrés de signification⁵ sont présentés dans le tableau 7. La probabilité de vivre seul est exprimée par rapport à la population de nationalité suisse (née en Suisse), qui représente la population de référence.

Différents facteurs intervenant sur la vie en ménage individuel sont confirmés par la régression, tels que le fait d'être non actif, qui limite la probabilité de vivre seul, alors que le fait d'être au chômage joue un rôle de frein important chez les femmes uniquement. L'âge, parmi les jeunes âgés de 15 à 34 ans, augmente aussi légèrement la probabilité de vivre seul; toutefois, des données empiriques mettent en évidence le fait que l'âge n'est pas une fonction linéaire (ainsi que le suppose le modèle) du phénomène étudié. Quant à la formation achevée, elle intervient également de manière positive, ainsi que cela avait été attendu.

Les «odds ratios» calculés pour les étrangers, par rapport aux Suisses, sont plus élevés dans les modèles portant sur la population primo-migrante que pour la population née en Suisse; en d'autres termes, les migrants sont, par rapport aux «secondos», plus fréquemment susceptibles de vivre seuls. D'ailleurs, parmi les étrangers nés en Suisse, peu de différences significatives se dégagent par rapport aux Suisses. Le risque de se retrouver dans un ménage individuel est significativement supérieur, après contrôle des facteurs de confusion, parmi les «secondos» français, portugais et asiatiques de sexe masculin; il est inférieur chez les Italiens, les Yougoslaves des deux sexes ainsi que chez les femmes espagnoles et turques. Ces résultats confirment l'autonomie réduite des jeunes femmes de la deuxième génération. En revanche, parmi les primo-migrants, le risque de se retrouver seul est significativement augmenté, quelle que soit la nationalité, mais surtout pour les Africains, les Asiatiques et les Allemands. Chez les femmes, il est aussi augmenté, sauf parmi les Italiennes, les Espagnoles, les Turques et les Yougoslaves, qui n'accèdent pas, même en tant que migrantes, à un mode de vie individuel. Ces résultats révèlent que la migration joue un rôle important dans le fait de vivre seul parmi les jeunes, bien que des aspects culturels et économiques interviennent évidemment aussi.

4) L'«odds ratio», ou rapport des cotes, surestime le risque relatif sauf dans le cas d'une très faible incidence (dans ce cas, les valeurs du risque relatif ou de l'«odds ratio» sont proches).

5) La pertinence de présenter des degrés de signification peut, bien sûr, être remise en question dans le cas d'une enquête exhaustive comme le recensement, puisque ces indicateurs mesurent des imprécisions liées à l'échantillonnage. Compte tenu du fait que nous travaillons, pour certaines collectivités migrantes, avec des échantillons de taille limitée, nous suggérons d'utiliser ces informations comme indicateurs de la robustesse des résultats obtenus.

Tableau 7: Facteurs influençant la probabilité de vivre dans un ménage individuel selon différentes caractéristiques, le sexe et le lieu de naissance, en 2000

	Nés en Suisse		Nés à l'étranger	
	Hommes (Odds ratio)	Femmes (Odds ratio)	Hommes (Odds ratio)	Femmes (Odds ratio)
Nationalité				
Suisse	1.00	1.00	1.00	1.00
Allemagne	1.06	1.03	2.41 ***	1.72 ***
France	1.36 ***	1.08	2.89 ***	2.02 ***
Italie	0.85 ***	0.82 ***	1.58 ***	1.07
Portugal	1.34 ***	0.84	2.51 ***	1.43 ***
Espagne	1.09 *	0.88 **	1.50 ***	1.11 *
Turquie	0.91	0.56 ***	1.57 ***	0.97
Rép. féd. Yougoslavie	0.75 **	0.81	1.19 ***	0.94
Afrique	2.00 **	0.81	3.84 ***	2.46 ***
Amérique	1.31	0.85	2.13 ***	1.80 ***
Asie	1.69 ***	0.65	3.26 ***	1.72 ***
Autres pays	0.90 *	0.91	1.69 ***	1.43 ***
Etat civil				
Célibataires	1.00	1.00	1.00	1.00
Mariés	0.03 ***	0.02 ***	0.04 ***	0.03 ***
Veufs	0.74	0.30 ***	0.74 *	0.34 ***
Divorcés	1.16 ***	0.44 ***	1.12 ***	0.46 ***
Statut sur le marché de l'emploi				
Actifs occupés	1.00	1.00	1.00	1.00
Au chômage	1.05 *	0.68 ***	1.00	0.64 ***
Non actifs	0.60 ***	0.39 ***	0.60 ***	0.38 ***
Plus haute formation achevée				
Aucune formation achevée	0.44 ***	0.31 ***	0.55 ***	0.37 ***
Secondaire I	0.55 ***	0.50 ***	0.62 ***	0.53 ***
Secondaire II	1.00	1.00	1.00	1.00
Tertiaire	0.98 **	1.05 ***	1.01	1.11 ***
Âge				
	1.19 ***	1.15 ***	1.19 ***	1.14 ***

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Valeur du test de p: * < 0.05; ** < 0.01; *** < 0.001.

1.2.2 Les ménages individuels aux âges intermédiaires

Vivre dans un ménage individuel entre 35 et 64 ans suscite quantité d'interrogations liées à la montée de la solitude et à la diminution d'occasions de vivre en couple. D'après notre optique, il est surtout intéressant de montrer quel rôle joue la migration dans la problématique de l'individualisme à ces âges et de vérifier dans quelle mesure les mouvements migratoires peuvent conduire à une augmentation du «risque» statistique de vivre seul.

Les tableaux 8 et 9 indiquent des résultats proches de ceux calculés pour les étrangers âgés de 15 à 34 ans, avec une fréquence relativement marquée du mode de vie individuel, parmi les Allemands et les Français, mais aussi au sein des ressortissants non européens. Le rôle de la migration sur ces taux élevés est probable: le mouvement migratoire intervient en créant un effet de sélection, les individus vivant seuls dans le pays d'origine étant souvent les premiers candidats au départ; la migration peut aussi opérer par la séparation des membres de la famille

du migrant, au moins jusqu'à l'éventuel regroupement familial. Pour les Turcs et les Yougoslaves, en revanche, la vie en ménage individuel est plus rare. Ce fait peut aussi être mis en relation avec un mode de vie familial « traditionnel ». En effet, entre 35 et 49 ans, quelque 77% des Turcs et des Yougoslaves vivent en couple marié avec enfant(s), contre moins de 60% pour les Suisses, moins de 50% pour les Français, les Africains et les Américains et 42% seulement pour les Allemands. Entre 50 et 64 ans, 62% des Turcs vivent dans un couple marié avec enfant(s), contre 28% des Suisses, 24% des Français et 19% des Allemands. A ces âges, quelle que soit la nationalité, la probabilité de vivre seul et plus faible que le fait de vivre en couple marié sans enfant et, Français et Allemands exceptés, en couple marié avec enfant(s). Les fortes disparités entre nationalités entre 35 et 49 ans (6,5% pour les Yougoslaves, 27,2% pour les Allemands) ou entre 50 et 64 ans (8,7% pour les Turcs, 26,7% pour les Français) révèlent cependant, aux âges généralement consacrés à la vie de couple, des spécificités qui peuvent être reliées à la structure socioéconomique et familiale des groupes nationaux.

Tableau 8: Répartition des personnes âgées de 35 à 49 ans selon le type de ménage et la nationalité, en 2000

	Suisse	Etranger	Allemagne	France	Italie
En effectif					
Ménages individuels	187 968	51 550	8 011	3 340	9 850
Couples mariés sans enfant	146 862	45 009	4 875	1 963	6 384
Couples non mariés sans enfant	65 025	8 928	1 722	660	2 236
Couples mariés avec enfant(s)	742 557	235 981	12 141	6 975	47 509
Couples non mariés avec enfant(s)	33 217	6 887	617	487	1 561
Ménages monoparentaux	80 108	16 471	990	911	3 303
Personnes seules avec parent(s)	11 430	810	87	50	400
Ménages non familiaux	17 791	6 850	980	398	1 253
Ensemble	1 284 958	372 486	29 423	14 784	72 496
En %					
Ménages individuels	14.6	13.8	27.2	22.6	13.6
Couples mariés sans enfant	11.4	12.1	16.6	13.3	8.8
Couples non mariés sans enfant	5.1	2.4	5.9	4.5	3.1
Couples mariés avec enfant(s)	57.8	63.4	41.3	47.2	65.5
Couples non mariés avec enfant(s)	2.6	1.8	2.1	3.3	2.2
Ménages monoparentaux	6.2	4.4	3.4	6.2	4.6
Personnes seules avec parent(s)	0.9	0.2	0.3	0.3	0.6
Ménages non familiaux	1.4	1.8	3.3	2.7	1.7
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Ainsi, la proportion de ménages individuels dans les groupes d'âge de 35 à 49 ans et de 50 à 64 ans, en fonction de caractéristiques sociodémographiques, confirme les résultats obtenus pour les étrangers âgés de 15 à 34 ans. Elle met aussi en évidence des spécificités, à savoir une proportion plus élevée de personnes mariées vivant seules, comparativement aux Suisses, et des variations importantes dans les taux de ménage individuel en fonction du type de permis (Tableaux 10 et 11). Pour l'ensemble des étrangers, les titulaires d'un permis saisonnier (54% pour les 35 à 49 ans, 56% pour les 50 à 64 ans) ou de courte durée (44% pour les 35 à 49 ans, 47% pour les 50 à 64 ans) présentent la proportion la plus prononcée de personnes vivant dans un ménage individuel. Mais les taux sont également supérieurs à 30% parmi les requérants d'asile africains, les personnes au bénéfice d'une admission provisoire en provenance d'Amérique du Sud et les personnes titulaires d'une autorisation du DFAE de Turquie, d'Afrique, d'Amérique et d'Asie. La probabilité de vivre en ménage individuel est également élevée (suivant l'âge, entre 25% et 35%) parmi les Allemands actifs occupés ou chômeurs, ainsi que pour ceux qui n'ont pas achevé une formation.

Tableau 9: Répartition des personnes âgées 50 à 64 ans selon le type de ménage et la nationalité, en 2000

	Suisse	Etranger	Allemagne	France	Italie
En effectif					
Ménages individuels	184 389	35 452	6 355	3 243	10 488
Couples mariés sans enfant	468 145	71 990	11 039	4 424	27 149
Couples non mariés sans enfant	43 885	6 023	1 197	601	1 941
Couples mariés avec enfant(s)	299 654	74 669	4 776	2 917	31 115
Couples non mariés avec enfant(s)	8 142	1 583	169	133	568
Ménages monoparentaux	38 057	7 821	610	553	2 858
Personnes seules avec parent(s)	7 670	576	56	37	282
Ménages non familiaux	12 898	3 197	475	253	959
Ensemble	1 062 840	201 311	24 677	12 161	75 360
En %					
Ménages individuels	17.3	17.6	25.8	26.7	13.9
Couples mariés sans enfant	44.0	35.8	44.7	36.4	36.0
Couples non mariés sans enfant	4.1	3.0	4.9	4.9	2.6
Couples mariés avec enfant(s)	28.2	37.1	19.4	24.0	41.3
Couples non mariés avec enfant(s)	0.8	0.8	0.7	1.1	0.8
Ménages monoparentaux	3.6	3.9	2.5	4.5	3.8
Personnes seules avec parent(s)	0.7	0.3	0.2	0.3	0.4
Ménages non familiaux	1.2	1.6	1.9	2.1	1.3
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Tableau 10: Proportion de personnes âgées de 35 à 49 ans vivant dans un ménage individuel, selon différentes caractéristiques et la nationalité (en % de l'ensemble des personnes vivant en ménage privé), en 2000

	Suisse	Etranger	Allemagne	France	Italie
Ensemble	14.6	13.8	27.2	22.6	13.6
Sexe					
Hommes	17.6	17.6	29.9	24.1	17.5
Femmes	11.8	9.0	23.7	20.8	7.7
Etat civil					
Célibataires	51.8	59.2	64.8	59.1	51.6
Mariés	2.3	5.6	8.3	6.6	4.4
Veufs	22.0	24.5	39.3	33.3	20.9
Divorcés	36.6	46.1	53.9	49.4	44.1
Autorisation de séjour					
Autorisation d'établissement (C)	...	12.9	25.0	23.5	12.8
Autorisation de séjour annuel (B)	...	14.5	30.3	18.6	23.0
Autorisation saisonnière (A)	...	54.3	56.3	61.5	55.9
Requérants d'asile (N)	...	15.5
Etrangers admis provisoirement (F)	...	12.0
Autorisation de séjour de courte durée (L)	...	44.2	60.3	52.7	55.4
Autorisation du DFAE	...	28.8	28.3	27.5	29.9
Autre statut	...	15.2	27.1	11.5	13.2
Statut sur le marché de l'emploi					
Actifs occupés	15.4	15.1	29.7	24.5	14.0
Au chômage	25.4	11.9	25.8	20.2	18.0
Non actifs	7.5	7.5	7.6	10.3	8.9
Plus haute formation achevée					
Aucune formation achevée	20.3	7.8	34.9	33.3	7.8
Secondaire I	13.5	10.3	29.8	22.1	10.7
Secondaire II	13.7	15.4	23.4	21.1	15.6
Tertiaire	16.1	20.5	28.3	21.9	20.6

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

... = situations non applicables.

Portugal	Espagne	Turquie	Rép. féd. Yougoslavie	Afrique	Amérique	Asie
924	2 760	535	1 832	453	895	900
1 972	5 061	1 282	5 323	328	1 401	959
88	416	85	246	34	112	72
2 379	6 719	3 812	7 674	765	1 234	1 931
42	100	38	109	26	51	41
218	705	378	466	162	244	276
12	47	8	17	7	16	18
100	341	44	196	46	82	137
5 735	16 149	6 182	15 863	1 821	4 035	4 334
16.1	17.1	8.7	11.5	24.9	22.2	20.8
34.4	31.3	20.7	33.6	18.0	34.7	22.1
1.5	2.6	1.4	1.6	1.9	2.8	1.7
41.5	41.6	61.7	48.4	42.0	30.6	44.6
0.7	0.6	0.6	0.7	1.4	1.3	0.9
3.8	4.4	6.1	2.9	8.9	6.0	6.4
0.2	0.3	0.1	0.1	0.4	0.4	0.4
1.7	2.1	0.7	1.2	2.5	2.0	3.2
100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Portugal	Espagne	Turquie	Rép. féd. Yougoslavie	Afrique	Amérique	Asie
11.7	14.1	7.9	6.6	20.3	15.8	14.4
16.1	19.5	11.6	8.7	27.0	22.2	19.6
5.8	7.1	3.0	3.9	9.8	11.3	7.7
59.8	57.3	56.9	52.4	59.1	61.8	67.1
7.3	5.9	4.0	4.3	9.9	5.5	7.1
26.2	24.4	14.3	17.6	34.5	40.4	33.3
39.4	40.4	47.0	42.5	58.5	45.5	51.5
9.9	13.5	7.2	5.9	22.3	17.1	14.1
13.5	14.5	9.1	8.0	15.8	12.6	11.6
54.5	58.3
...	...	14.2	4.2	33.6	15.0	19.2
...	...	16.1	4.2	15.8	30.0	15.7
42.5	34.8	11.8	22.7	23.2	34.4	34.5
26.1	27.4	38.5	20.5	31.0	31.4	32.1
11.1	8.3	37.5	1.5	32.3	6.5	32.3
12.0	14.2	8.2	7.2	21.9	19.5	16.1
10.6	19.9	8.5	5.4	18.2	8.9	13.6
9.4	11.4	6.3	4.5	14.2	5.5	7.2
9.3	11.8	3.8	4.6	18.8	12.7	12.7
10.8	12.5	7.1	6.0	16.6	11.6	12.4
14.8	14.7	12.9	8.1	20.5	14.5	12.7
17.9	16.8	14.3	8.3	21.2	16.5	15.6

Tableau 11: Proportion de personnes âgées de 50 à 64 ans vivant dans un ménage individuel, selon différentes caractéristiques et la nationalité (en % de l'ensemble des personnes vivant en ménage privé), en 2000

	Suisse	Etranger	Allemagne	France	Italie
Ensemble	17.3	17.6	25.8	26.7	13.9
Sexe					
Hommes	14.3	17.3	22.3	23.8	14.9
Femmes	20.1	18.0	30.9	30.4	12.5
Etat civil					
Célibataires	64.8	70.0	76.2	72.3	64.5
Mariés	2.9	6.3	7.1	7.6	5.2
Veufs	61.2	50.6	67.8	61.5	50.7
Divorcés	58.9	62.0	65.3	62.1	60.7
Autorisation de séjour					
Autorisation d'établissement (C)	...	17.2	25.5	27.1	13.6
Autorisation de séjour annuel (B)	...	19.4	28.3	22.0	26.6
Autorisation saisonnière (A)	...	56.1	47.1	44.4	60.2
Requérants d'asile (N)	...	14.9
Etrangers admis provisoirement (F)	...	22.4
Autorisation de séjour de courte durée (L)	...	46.4	55.4	69.2	55.2
Autorisation du DFAE	...	23.4	17.6	26.2	22.5
Autre statut	...	14.9	30.6	25.0	9.7
Statut sur le marché de l'emploi					
Actifs occupés	17.1	18.4	26.5	27.1	13.9
Au chômage	32.2	19.0	32.9	33.0	17.6
Non actifs	16.9	15.7	23.0	24.3	13.5
Plus haute formation achevée					
Aucune formation achevée	26.7	10.9	40.6	39.3	10.2
Secondaire I	17.5	14.3	27.8	27.3	12.4
Secondaire II	16.2	19.9	24.6	23.6	15.0
Tertiaire	16.1	22.5	24.6	24.6	22.9

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

... = situations non applicables.

Tableau 12: Proportion de personnes mariées parmi celles vivant dans un ménage individuel, selon le sexe, la classe d'âge et la nationalité, en 2000

	Suisse	Etranger	Allemagne	France	Italie
Ensemble					
15-34 ans	3.3	15.3	6.2	8.2	8.4
35-49 ans	11.5	33.7	19.6	19.6	25.4
50-64 ans	12.6	28.8	19.5	19.1	31.4
65 ans et plus	4.8	10.4	7.1	7.9	11.2
Hommes					
15-34 ans	3.3	15.9	6.6	8.7	9.0
35-49 ans	13.1	40.5	25.3	26.7	29.0
50-64 ans	16.3	38.4	28.2	27.5	38.2
65 ans et plus	10.4	20.1	16.1	16.3	20.5
Femmes					
15-34 ans	3.2	14.3	5.7	7.5	7.1
35-49 ans	9.2	17.1	9.9	9.5	13.4
50-64 ans	10.2	15.5	10.2	10.7	19.3
65 ans et plus	3.3	6.0	3.4	4.8	6.9

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Portugal	Espagne	Turquie	Rép. féd. Yougoslavie	Afrique	Amérique	Asie
16.1	17.1	8.7	11.5	24.9	22.2	20.8
17.5	19.1	8.6	11.6	26.8	21.9	23.1
13.9	14.2	8.8	11.5	20.5	22.5	17.7
65.1	67.8	56.1	63.0	63.2	67.3	61.3
9.8	7.3	3.9	6.5	12.5	7.8	12.5
45.2	46.4	28.9	38.1	31.7	57.1	33.3
64.4	59.1	55.9	59.9	67.6	58.2	58.8
15.0	16.7	8.3	11.5	28.6	23.1	18.7
23.6	23.5	9.9	12.2	17.6	15.6	18.5
58.8	57.4	...	25.0	50.0
...	...	16.0	5.5	18.6	28.6	22.1
...	...	8.3	8.9	20.7	...	36.8
33.3	54.5	33.3	20.0	28.6	44.0	23.3
31.3	33.7	22.2	16.7	23.0	29.7	25.6
...	...	33.3	17.6	16.7
17.1	16.7	8.2	12.2	25.8	24.7	23.7
14.2	22.8	6.9	10.0	28.7	18.7	19.8
14.0	17.3	9.5	10.9	20.8	15.9	14.6
11.4	12.9	6.2	8.0	23.2	16.7	15.3
15.3	16.7	7.7	11.2	22.1	22.7	22.9
19.8	15.7	11.4	14.0	27.9	19.6	17.9
30.7	22.7	14.1	15.7	19.9	20.4	18.0

Portugal	Espagne	Turquie	Rép. féd. Yougoslavie	Afrique	Amérique	Asie
26.3	9.4	24.6	34.7	24.6	19.0	19.1
55.5	34.4	45.7	61.5	38.0	27.5	42.1
53.4	34.8	39.6	49.9	36.9	25.9	48.0
14.9	15.7	14.2	26.8	22.0	13.6	16.3
30.0	10.4	23.0	34.4	24.8	16.3	17.4
65.1	39.3	48.1	72.6	38.1	30.0	45.2
69.9	41.2	48.2	70.1	40.5	31.0	61.1
26.3	26.3	24.4	50.8	29.2	21.3	28.2
18.4	7.8	29.3	35.4	24.1	21.6	24.6
20.7	16.8	33.6	31.7	37.4	24.2	31.8
20.2	22.7	28.8	20.8	26.1	20.4	25.2
10.9	11.5	8.8	8.4	14.5	9.3	8.7

L'impact de la migration sur la vie en ménage individuel se trouve confirmé au tableau 12. Parmi les Suisses, les mariés représentent une minorité des personnes vivant en ménage individuel. Par rapport à ce schéma, la part des personnes mariées, parmi les étrangers vivant seuls, s'avère élevée (Tableau 14). Quelque 40% des hommes âgés de 35 à 49 ans et 38% de ceux âgés de 50 à 64 ans vivant seuls sont en effet mariés, valeurs qui dépassent 70% pour les Yougoslaves et 65% pour les Portugais. Ces taux peuvent encore être augmentés lorsque l'on considère uniquement les migrants récents (arrivés en Suisse au cours des cinq années précédant le recensement), puisque environ 80% des hommes portugais ou yougoslaves vivant seuls, âgés entre 35 et 64 ans et ayant récemment immigré, sont mariés. Une partie des différences entre Suisses et étrangers est provoquée par des situations où la personne migrante, généralement de sexe masculin, a sa famille dans le pays d'origine.

Tableau 13: Répartition des personnes âgées de 65 ans et plus selon le type de ménage et la nationalité, en 2000

	Suisse	Etranger	Allemagne	France	Italie
En effectif					
Ménages individuels	330 955	22 179	4 213	2 320	8 629
Couples mariés sans enfant	490 128	34 458	5 711	2 520	15 816
Couples non mariés sans enfant	22 497	2 167	384	188	931
Couples mariés avec enfant(s)	56 939	10 564	719	377	5 133
Couples non mariés avec enfant(s)	1 177	191	19	11	78
Ménages monoparentaux	8 537	1 422	88	76	555
Personnes seules avec parent(s)	20 866	1 797	164	113	915
Ménages non familiaux	18 505	1 640	242	179	694
Ensemble	949 604	74 418	11 540	5 784	32 751
En %					
Ménages individuels	34.9	29.8	36.5	40.1	26.3
Couples mariés sans enfant	51.6	46.3	49.5	43.6	48.3
Couples non mariés sans enfant	2.4	2.9	3.3	3.3	2.8
Couples mariés avec enfant(s)	6.0	14.2	6.2	6.5	15.7
Couples non mariés avec enfant(s)	0.1	0.3	0.2	0.2	0.2
Ménages monoparentaux	0.9	1.9	0.8	1.3	1.7
Personnes seules avec parent(s)	2.2	2.4	1.4	2.0	2.8
Ménages non familiaux	1.9	2.2	2.1	3.1	2.1
Ensemble	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Tableau 14: Proportion de personnes mariées parmi celles vivant dans un ménage monoparental, selon le sexe, la classe d'âge et la nationalité, en 2000

	Suisse	Etranger	Allemagne	France	Italie
Ensemble					
15-34 ans	33.6	48.7	41.7	45.8	40.2
35-49 ans	28.4	39.7	32.3	32.4	34.2
50-64 ans	21.6	34.5	24.9	31.0	34.8
65 ans et plus	6.3	19.8	12.1	11.4	18.8
Hommes					
15-34 ans	63.3	72.3	77.8	65.7	60.2
35-49 ans	42.6	58.7	42.9	46.5	47.2
50-64 ans	30.5	47.2	33.7	42.7	44.7
65 ans et plus	13.4	27.4	10.5	18.8	24.0
Femmes					
15-34 ans	31.8	46.2	39.5	43.5	38.2
35-49 ans	26.5	35.3	30.2	29.0	30.9
50-64 ans	19.1	28.7	19.9	25.3	30.2
65 ans et plus	4.6	16.7	12.8	7.1	16.7

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

On relèvera qu'à ces âges, et en particulier pour les Portugais, voire les Espagnols et les Italiens de 50 à 64 ans, le fait de vivre seul alors que marié ne tient pas uniquement à l'immigration en Suisse d'un seul membre du couple, mais s'explique aussi par le retour au pays de la famille, qui précède de quelques mois ou années celui du conjoint.

1.2.3 Les ménages d'une personne âgée

Pour terminer ce tour d'horizon des ménages individuels, nous pouvons relever quelques spécificités des ménages étrangers âgés. Ceux-ci sont relativement peu représentés dans la population, quoiqu'en augmentation depuis quelques années. Au total, quelque 22 200 étrangers ayant atteint l'âge de la retraite vivent seuls, contre 331 000 Suisses. Légèrement moins de

Portugal	Espagne	Turquie	Rép. féd. Yougoslavie	Afrique	Amérique	Asie
148	1 194	225	418	141	501	361
197	1 713	446	736	119	653	573
13	122	24	46	15	28	23
124	800	480	793	114	185	486
2	19	5	11	2	6	8
25	132	61	84	29	50	86
13	132	45	42	14	37	79
11	100	14	31	21	27	52
533	4 212	1 300	2 161	455	1 487	1 668
27.8	28.3	17.3	19.3	31.0	33.7	21.6
37.0	40.7	34.3	34.1	26.2	43.9	34.4
2.4	2.9	1.8	2.1	3.3	1.9	1.4
23.3	19.0	36.9	36.7	25.1	12.4	29.1
0.4	0.5	0.4	0.5	0.4	0.4	0.5
4.7	3.1	4.7	3.9	6.4	3.4	5.2
2.4	3.1	3.5	1.9	3.1	2.5	4.7
2.1	2.4	1.1	1.4	4.6	1.8	3.1
100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

Portugal	Espagne	Turquie	Rép. féd. Yougoslavie	Afrique	Amérique	Asie
50.4	36.1	49.2	52.0	45.8	40.2	50.4
45.0	35.6	42.9	44.1	32.4	34.2	45.0
43.1	38.3	45.9	37.3	31.0	34.8	43.1
42.9	32.4	22.6	18.8	11.4	18.8	42.9
78.9	58.8	67.5	77.1	65.7	60.2	78.9
72.5	55.3	70.1	67.5	46.5	47.2	72.5
68.4	52.3	67.1	61.5	42.7	44.7	68.4
66.7	28.6	50.0	14.3	18.8	24.0	66.7
46.4	33.8	47.8	48.1	43.5	38.2	46.4
37.8	31.5	38.2	36.6	29.0	30.9	37.8
26.9	32.5	40.1	24.5	25.3	30.2	26.9
25.0	33.3	13.0	22.2	7.1	16.7	25.0

30% des étrangers âgés présentent ce mode de ménage (contre 35% pour les Suisses de 65 ans et plus), avec une proportion plus basse au sein de trois collectivités migrantes (Turquie, République fédérale de Yougoslavie, Asie) et plus élevée parmi les Français et les Allemands (Tableau 13, p. 28). Pour les trois collectivités présentant une faible proportion de personnes âgées vivant seules, il est probable que la notion de solidarité familiale soit beaucoup plus forte. On compte en effet 37% de Turcs et de Yougoslaves âgés de 65 ans et plus vivant en couple marié avec enfant(s), contre 6% seulement pour les Suisses. D'autres éléments peuvent intervenir, tel le fait de ne pas parler une langue du pays d'accueil, qui peut réduire la probabilité de vivre seul aux âges avancés, en raison de la difficulté d'accès aux services sociaux de maintien à domicile (Gerber, 1983). Il est possible que ces facteurs interviennent s'agissant des Turcs, des Yougoslaves ainsi que des asiatiques âgés et, à l'opposé, expliquent les taux élevés d'Allemands et de Français âgés pouvant vivre de manière autonome en fin de vie. Christenson et Slesinger (1985, cités par Boyd, 1991) remarquent, par ailleurs, que, pour les personnes disposant de revenus modestes, le fait de vivre avec des parents constitue une stratégie permettant de minimiser les effets de la pauvreté.

Pour clore ce chapitre, nous aimerais rappeler que la répartition des ménages observée au recensement 2000 représente une image statique. Celle-ci peut être en outre commentée en tenant compte des différents types de mobilité familiale. Le chapitre 2 discute, à ce propos, d'un événement intervenant étroitement sur la famille: le départ du foyer parental.

2 LE DÉPART DES JEUNES ÉTRANGERS DU FOYER PARENTAL

La tertiarisation des sociétés industrielles ainsi que l'évolution de l'autorité parentale ont amené des changements dans la forme de cohabitation entre générations. Les jeunes tendent à rester plus longtemps dans les ménages parentaux que par le passé car, d'une part, le temps de formation s'est prolongé et, d'autre part, le nombre d'enfants par couple a diminué, soulageant ainsi le ménage parental de certaines pressions en termes de confort (logement trop petit, par exemple). Ainsi, les données d'enquêtes (comme l'enquête suisse sur la famille de 1994/95) font apparaître un recul de l'âge au départ du foyer parental depuis les années 1970 (Gabadinho, 1998): quelque 66% des femmes et 36% des hommes nés au début des années 1950 (1950-1954 exactement) avaient quitté le foyer parental, pour une durée d'au moins six mois, avant l'âge de 20 ans, alors que les jeunes nés vingt ans plus tard étaient, au même âge, 46% (femmes) et 23% (hommes) à avoir expérimenté ce départ. Comme l'entrée sur le marché du travail est non seulement devenue plus difficile, mais aussi plus précaire pour les jeunes, beaucoup d'entre eux tentent de conserver la sécurité que constitue la cohabitation avec les parents jusqu'au moment où l'autonomie financière est garantie à moyen ou long terme, ou jusqu'à la mise en couple.

D'autres éléments interviennent sur l'âge au départ du foyer parental. Sans vouloir effectuer un tour d'horizon complet de ces facteurs, on peut en signaler les principaux. Le statut socioprofessionnel, souvent lié à la formation, est un élément influençant le calendrier de cet événement. Un jeune qui, par exemple, a fini sa formation professionnelle à l'âge de 20 ans (bénéficiant d'une formation secondaire I ou II⁶⁾) aura une probabilité plus élevée de quitter le ménage parental rapidement, par rapport à un jeune fréquentant l'université jusqu'à l'âge de 25 ans, voire plus, et dépendant financièrement de ses parents. Cependant, cette relation n'est pas linéaire puisque, dans le même temps, le fait de débuter des études tertiaires peut être un motif de départ «prématuré», surtout s'agissant des jeunes vivant dans des régions périphériques éloignées des centres urbains universitaires. Outre le statut socioprofessionnel, les caractéristiques conjugales influencent largement le calendrier de la décohabitation parentale, la relation amoureuse entretenue et les projets de fonder une famille étant des facteurs d'autonomie par rapport aux parents.

L'appartenance à une collectivité migrante a un rôle, à cet égard, qu'il convient aussi de ne pas sous-estimer. Parmi les jeunes issus des migrations espagnole et italienne en Suisse, on a constaté que le départ du foyer parental survient en moyenne plus tardivement que pour les Suisses du même âge (Bolzman et al., 2003). Pour les primo-migrants en revanche, le fait de quitter leur pays d'origine peut être associé à une décohabitation parentale précoce. Nous vérifierons plus loin l'impact de ces différents facteurs.

D'autres déterminants socio-familiaux, associés à la migration, peuvent dans certains cas s'immiscer dans le calendrier du départ du foyer parental. Ainsi, pour certaines collectivités

6) Le recensement établit une distinction entre trois niveaux de formation: le secondaire I (scolarité obligatoire, école de culture générale ou préparant à une formation professionnelle), le secondaire II (apprentissage, écoles professionnelles à plein temps, école normale, école préparant à la maturité) et le tertiaire (formation professionnelle supérieure, école professionnelle supérieure, haute école spécialisée, université, haute école).

migrantes, le réseau familial, souvent très étendu dans la société d'origine, est fortement circonscrit dans le pays d'accueil. La famille se limite alors au noyau familial, ce qui peut provoquer une atomisation de la vie sociale parmi les immigrés. Le repli sur la cellule familiale peut encore être accentué par des obstacles à l'intégration ainsi que par d'éventuelles normes importées du pays d'origine. Ces normes jouent un rôle non négligeable auprès des jeunes femmes d'origine étrangère et, souvent, sont liées à l'appartenance religieuse. Même si les jeunes ne sont pas forcément pratiquants, la religion représente un élément intervenant dans la relation avec leurs parents, notamment dans les familles turques. Ce facteur culturel, qui explique aussi la faible proportion, constatée précédemment, de jeunes adultes vivant seuls au sein de différentes collectivités migrantes de l'Europe balkanique ou de Turquie, intervient également comme frein à l'autonomie familiale.

Les données du recensement fournissent, dans ce contexte général, des informations utiles sur le départ du foyer parental, permettant ainsi d'étendre l'analyse menée par Bolzman et al. (2003) à des collectivités plus variées. Eu égard à leur caractère statique (la situation de fait au 5 décembre 2000 est saisie), ces données n'autorisent cependant qu'une analyse de la situation de cohabitation avec les parents à la date du recensement, sans qu'il ne soit possible de disposer de l'âge exact lors du départ. On vérifiera ci-après quelle est la proportion de jeunes vivant dans un foyer parental, en fonction de l'âge atteint en 2000, de la nationalité et du statut migratoire. On construira également un modèle mettant en évidence les facteurs intervenant sur la probabilité d'avoir déjà quitté le foyer parental à la date du recensement. On a considéré dans cette section-ci les jeunes âgés de 15 à 34 ans, âges auxquels approximativement 90% des départs se produisent, avec une attention particulière à l'âge de 25 ans (ou, en d'autres termes, la génération 1975).

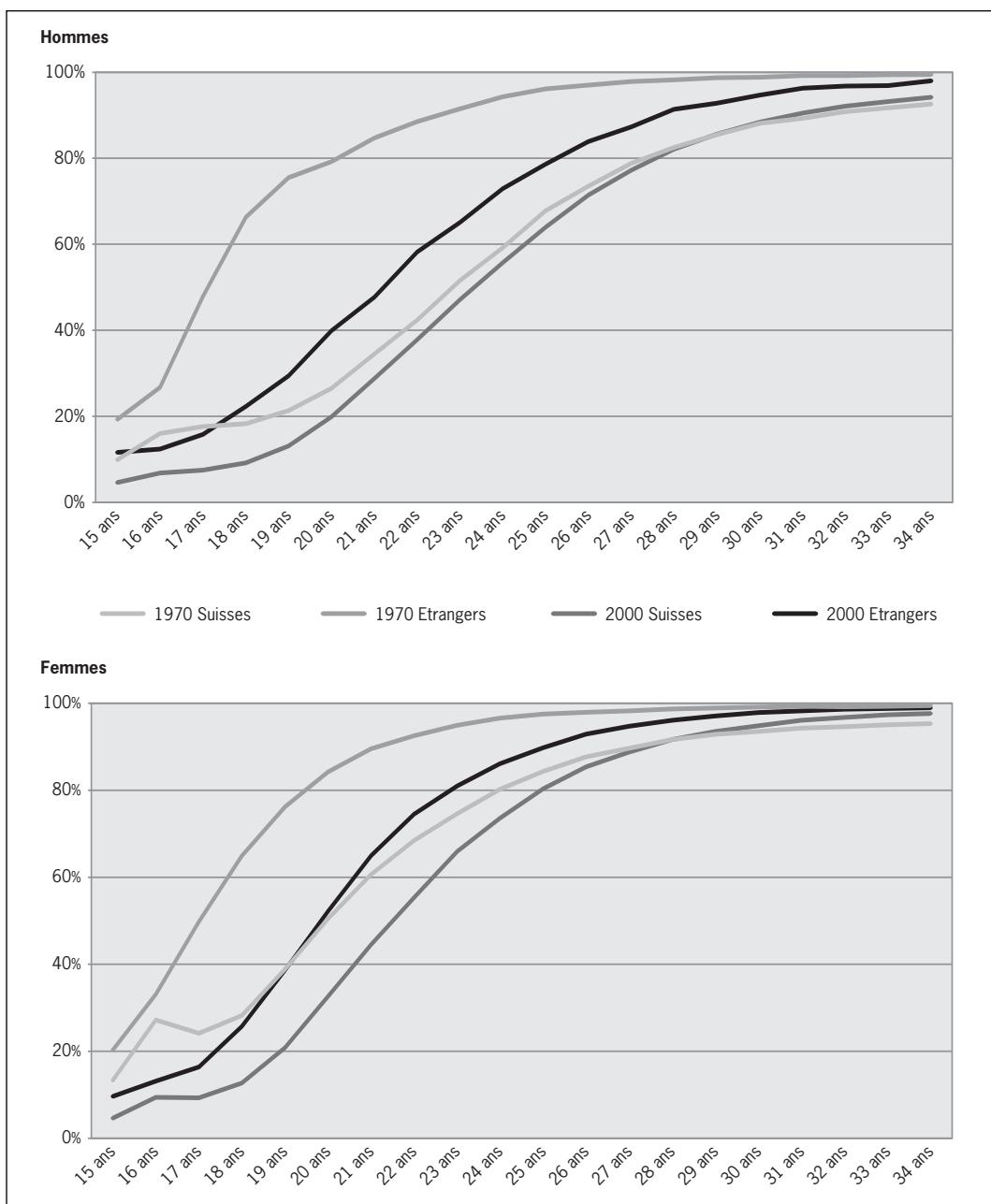
2.1 LA DÉCOHABITATION PARENTALE DES ÉTRANGERS

La proportion de jeunes vivant dans un ménage au sein duquel ne figurent ni le père ni la mère varie énormément en fonction de la nationalité. Toutes nationalités et tous statuts migratoires confondus, les étrangers quittent plus précocement le foyer parental que les Suisses (Graphique 1). En 2000, à l'âge de 25 ans, 63% des hommes suisses (80% des femmes) et 78% des étrangers (90% des étrangères) avaient quitté le foyer parental. Cependant, les différences entre Suisses et étrangers, qui étaient particulièrement marquées en 1970 (au même âge, de l'ordre de 25 points de plus chez les hommes et de 15 points de plus chez les femmes), se sont fortement atténuées. Jusqu'en 1970 environ, la migration jouait un rôle important sur la décohabitation, puisque les jeunes immigrés arrivaient seuls en Suisse, dans la grande majorité des cas, pour un séjour de quelques années. Désormais, les flux migratoires ont pris une forme très différente. La proportion des jeunes de la deuxième génération, nés en Suisse ou arrivés avec leurs parents, a augmenté. Cette transformation du phénomène migratoire a influencé les différences entre Suisses et étrangers – preuve en est le rapprochement des courbes sur le graphique 1; on note encore, au passage, que ces mêmes courbes sont plus proches de l'abscisse, ce qui signifie qu'à chaque âge est associée une proportion plus faible de jeunes vivant sans les parents.

Les différences remarquées en 2000 en fonction de l'appartenance nationale (Graphique 2) peuvent être rattachées à la proportion respective de primo-migrants et de «secondos». Espagnols et Italiens, massivement représentés dans le deuxième groupe, se caractérisent globalement par un départ tardif, encore plus prononcé que celui des jeunes Suisses. En revanche, comparativement aux Suisses, les Allemands, Français, Portugais, Turcs et Yougoslaves vivent

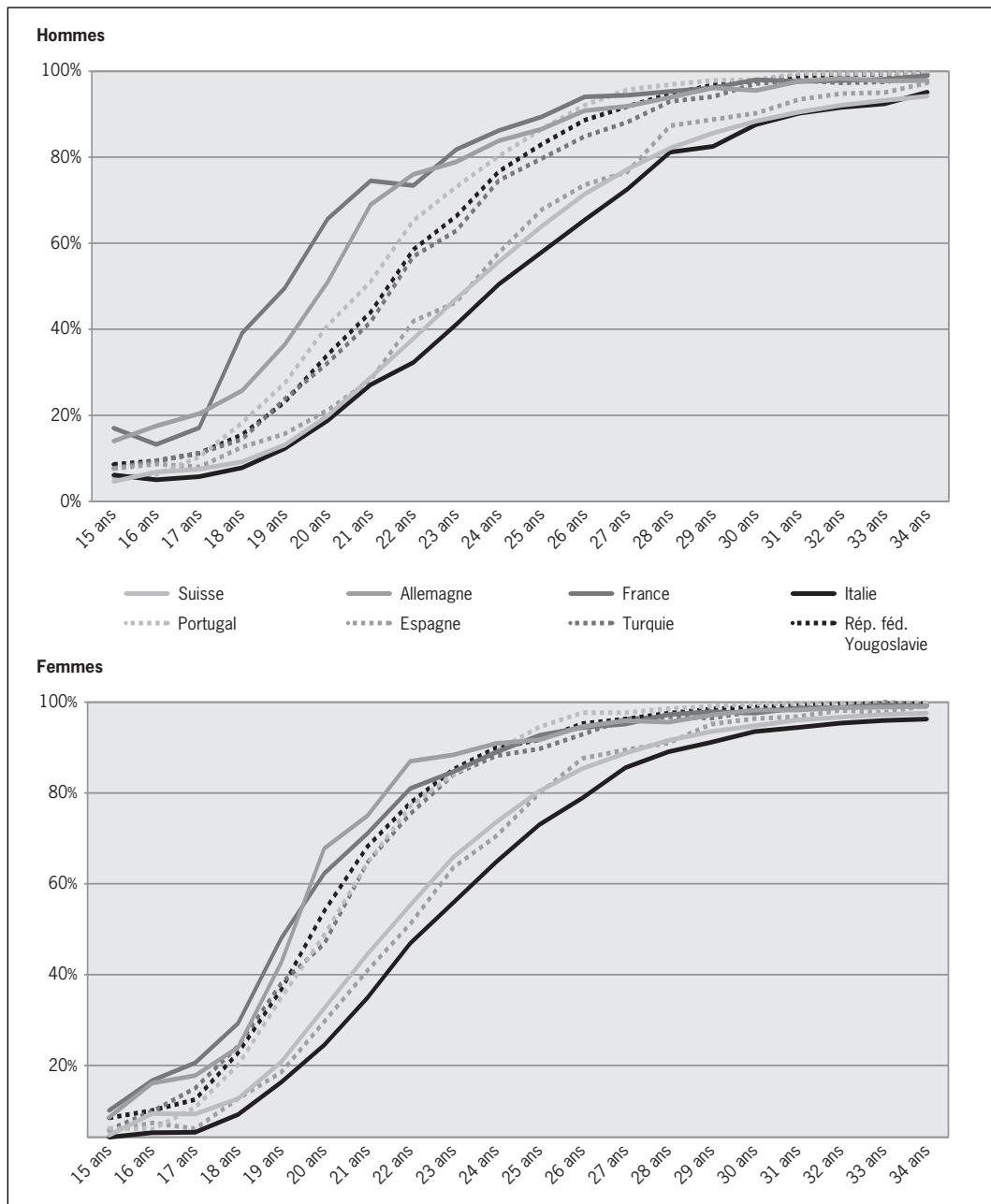
plus fréquemment, quel que soit l'âge, hors du foyer parental; c'est aussi parmi eux que l'on retrouve une part substantielle de primo-migrants chez les 15 à 34 ans. En considérant uniquement les jeunes étrangers nés en Suisse, les différences s'estompent d'une collectivité à l'autre (Graphique 3), tout en restant réelles. Ainsi, parmi les hommes nés en Suisse âgés de 25 ans, les proportions de personnes ne vivant pas dans le ménage parental varient entre 51% pour les Italiens et 69% pour les Portugais, soit un écart de 18 points. Pour les femmes, ces mêmes taux varient entre 68% pour les Italiennes et 88% pour les ressortissantes de République fédérale de Yougoslavie, soit une variation de 20 points.

Graphique 1: Proportion de personnes vivant hors du foyer parental, selon le sexe, l'âge et la nationalité, en 1970 et en 2000



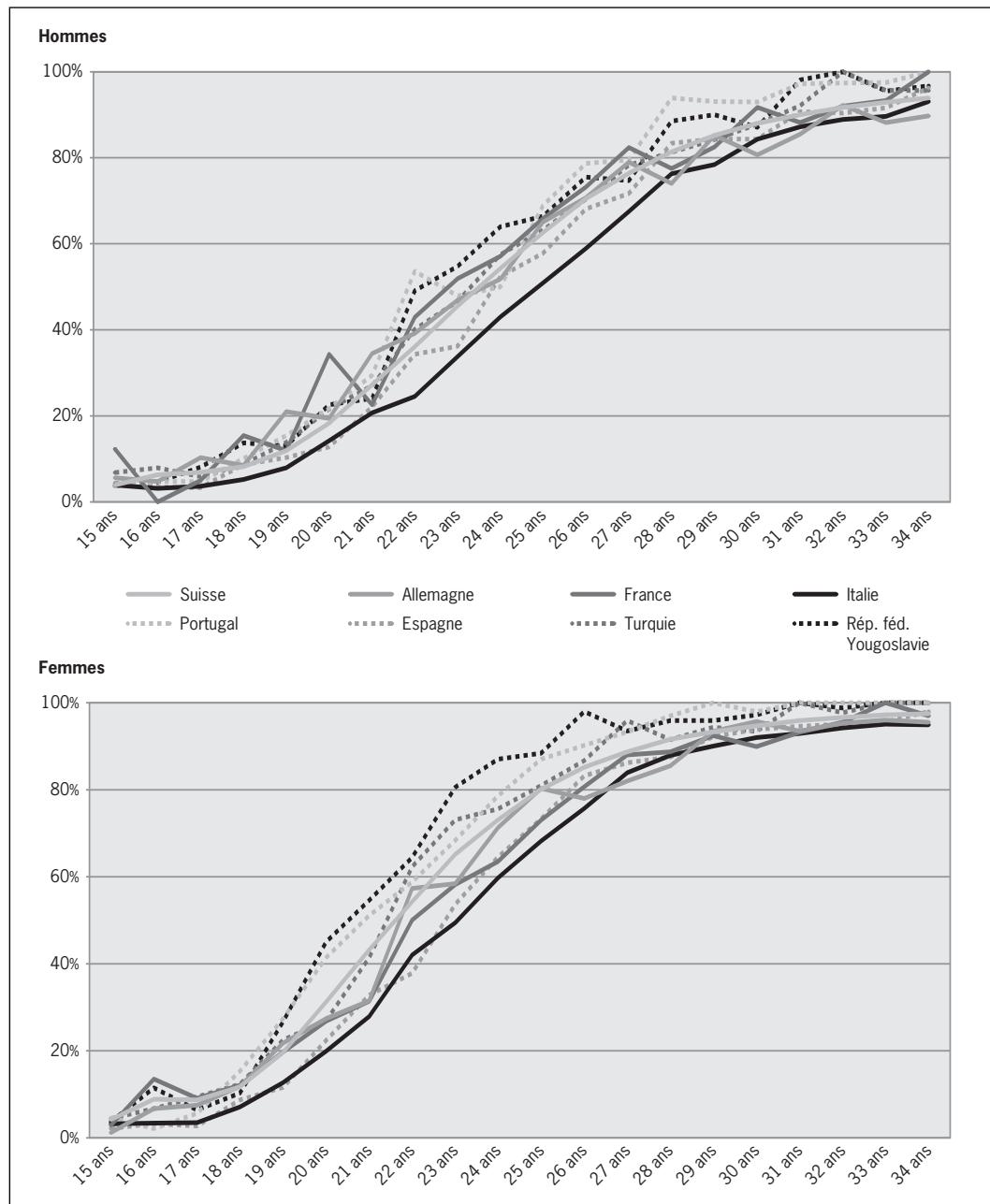
Source: Recensements fédéraux de la population, OFS

Graphique 2: Proportion de personnes vivant hors du foyer parental, selon le sexe, l'âge et la nationalité, en 2000



Source: Recensements fédéraux de la population, OFS

Graphique 3: Proportion de personnes nées en Suisse et vivant hors du foyer parental, selon le sexe, l'âge et la nationalité, en 1970 et en 2000



Source: Recensements fédéraux de la population, OFS

2.2 LES FACTEURS EXPLICATIFS

Les facteurs pouvant intervenir sur les différences effectives entre les taux de «non-cohabitants» en fonction de la nationalité ont été évoqués plus avant. Leur impact peut être appréhendé par une régression logistique, qui mesure l'«odds ratio», soit une approximation du risque relatif – ici, la probabilité d'avoir quitté le foyer parental parmi les personnes âgées de 25 ans au moment du recensement. L'objectif de cette analyse statistique est de mettre en évidence le rôle des facteurs directement associés à la nationalité, après prise en considération des facteurs structurels. La sélection du modèle est ainsi déterminée par l'aspect statique des données, qui rend impossible une analyse de survie classiquement utilisée pour l'étude des calendriers de la décohabitation parentale. Le choix de l'âge a été effectué d'après l'observation des écarts entre les courbes pour les différentes nationalités. On distingue ici deux séries de modèles, l'une pour les hommes et l'autre pour les femmes, et on tient aussi compte du lieu de naissance (en Suisse ou à l'étranger). Au total, quatre modèles sont présentés.

Les modèles mettent en évidence l'impact de la nationalité, qui traduit une série de dimensions culturelles intervenant sur le phénomène, après contrôle de différents facteurs «de confusion». Les variables de confusion incluses ici ont été choisies de manière à obtenir le modèle le plus performant possible, pouvant expliquer une part élevée de la variance. Ce sont:

- le niveau de formation achevé le plus élevé à la date du recensement: aucune formation, formation secondaire I, formation secondaire II (référence), formation tertiaire;
- le statut d'activité à la date du recensement: actif occupé (référence), au chômage, non actif;
- le statut matrimonial: célibataire (référence), marié ou ex-marié;
- le type de commune de résidence: communes centres d'une agglomération (référence), autres communes d'une agglomération, villes isolées, communes rurales;
- la région de résidence: région alémanique (référence), région francophone, région italo-phone, région romanche;
- pour les modèles sur les personnes nées à l'étranger, le lieu de résidence cinq ans auparavant: en Suisse (référence), à l'étranger.

Parmi les variables de contrôle, le statut matrimonial est déterminant dans la probabilité d'avoir quitté le foyer parental, puisque le fait d'être marié ou ex-marié entraîne dans la plupart des cas une vie «indépendante» des parents. Ainsi, la probabilité, en termes d'«odds ratio», de vivre hors du foyer parental est multipliée par 30 pour les hommes mariés ou ex-mariés nés en Suisse (par 42 pour les femmes); pour les jeunes nés à l'étranger, elle l'est par dix et seize pour, respectivement, les hommes et les femmes. Les écarts en termes d'«odds ratios» entre les personnes nées en Suisse (écarts marqués entre célibataires et mariés/ex-mariés) et celles nées à l'étranger (faibles écarts) sont dus à ce que les célibataires nés à l'étranger présentent, en raison du mouvement migratoire, une probabilité relativement importante, par rapport à ceux nés en Suisse, de vivre hors du foyer parental. Ce fait débouche donc sur des différences moindres entre célibataires et (ex-)mariés.

L'activité professionnelle joue également un rôle: ainsi, dans le cas où la personne est professionnellement active et occupée, sa probabilité de vivre hors du foyer parental est multipliée par deux environ par rapport aux personnes non actives et aux jeunes au chômage ou à la recherche d'un emploi à la date du recensement. Le phénomène est le plus marqué chez les femmes nées en Suisse, pour qui le fait d'être actives s'accompagne d'une possibilité d'autonomie; en revanche, l'effet en question est moins perceptible parmi les hommes nés à l'étranger.

Le niveau de formation joue un rôle qui varie en fonction du modèle. Pour les jeunes de 25 ans nés en Suisse, le départ s'est moins fréquemment produit parmi les personnes de formation tertiaire ou secondaire I, par rapport à ceux de formation secondaire II. Aucun résultat significatif n'apparaît pour les jeunes nés à l'étranger, en revanche.

Des différences majeures ressortent parmi les personnes nées à l'étranger, concernant le lieu de domicile cinq ans avant le recensement. Le fait de vivre à l'étranger en 1995 accroît la probabilité de ne pas être dans un ménage parental à la date du recensement. Cette variable contrôle, partiellement seulement, l'effet lié à la migration de jeunes travailleurs, arrivés en Suisse sans leurs parents.

On enregistre aussi des différences tangibles en fonction du type de commune, puisque le fait de vivre dans une commune au centre d'une agglomération multiplie par deux environ la probabilité de résider hors du foyer parental. La migration des jeunes adultes vers les communes centres, en particulier au moment de la formation, est très certainement à incriminer. Quant aux différences entre régions linguistiques, elles sont à rattacher à des facteurs culturels principalement: les jeunes Tessinois, notamment, sont moins fréquemment absents du foyer parental à l'âge de 25 ans, reproduisant les caractéristiques rencontrées en Italie.

Après contrôle de ces facteurs, le rôle de la nationalité apparaît très clairement. Chez les hommes et les femmes nés en Suisse, la probabilité de ne pas vivre avec les parents s'avère sensiblement plus faible pour les Italiens, les Espagnols, les Turcs et les Yougoslaves. La valeur des «odds ratios» par rapport aux natifs de nationalité suisse se situe entre 0,3 et 0,6, pour les hommes, et entre 0,2 et 0,5, pour les femmes. Ainsi, les écarts entre les Suisses et ces quatre nationalités sont plus marqués pour les femmes que pour les hommes. Concernant les autres collectivités, la probabilité de vivre hors du foyer parental à l'âge de 25 ans ne diffère pas vraiment de celle observée pour les Suisses.

Parmi les jeunes nés à l'étranger, la probabilité de vivre hors du foyer parental est plus élevée pour les ressortissants des pays dont les flux migratoires se sont développés récemment (Africains, Américains) ou ont connu un essor au cours des dernières années (jeunes Allemands et Français, venus en Suisse pour étudier, effectuer un stage, voire exercer une activité professionnelle). Seuls les Yougoslaves et les Turcs, qui souvent sont arrivés en Suisse avec leur famille au début des années 1990, ainsi que les Italiens, montrent une probabilité diminuée d'avoir quitté le foyer parental.

L'interprétation de ces résultats est certes réduite par quelques aspects méthodologiques, liés au fait que le modèle n'inclut pas l'ensemble des variables intervenant sur le phénomène étudié; de plus, le caractère statique des données du recensement restreint aussi l'analyse. Les données présentent en effet un «état» à une date donnée, sans informer sur la dynamique de départ et de retour dans le foyer parental. Malgré ces limites, le modèle confirme à la fois le

rôle des facteurs socioculturels rattachés à la nationalité, qui interviennent comme frein au départ du foyer parental, et celui de la migration en tant que facteur favorisant la décohabitation. En l'absence de données sur la situation de vie avant la migration, il n'est pas possible de disposer d'informations sur la synchronisation éventuelle du départ du foyer parental et du mouvement migratoire. On peut néanmoins poser l'hypothèse que, parmi les migrants âgés de 25 ans et arrivés récemment en Suisse, une part d'entre eux quitte simultanément le foyer parental et le pays d'origine. Le type de ménage dans lequel le migrant vivait avant son départ entraîne des stratégies différentes, par exemple en termes de renvoi de fonds dans le pays d'origine ou de stratégie de retour au pays. De fait, les liens conservés avec le pays d'origine ou développés avec les membres du pays d'accueil peuvent être très variés suivant le cas. Ce genre de problématiques n'a pas encore été abordé de manière empirique en Suisse.

On relèvera encore le rôle toujours très important joué par des facteurs socioculturels sur le départ du foyer parental parmi les hommes et les femmes nés en Suisse. Mis en évidence par d'autres études (Bolzman et al., 2003), ce rôle est confirmé ici. Sont surtout concernées les femmes originaires des Balkans et du sud de l'Europe. Il reste cependant à déterminer si la cohésion familiale provient d'un manque d'autonomie des enfants ou, plutôt, d'une solidarité intergénérationnelle accrue.

Tableau 15: Facteurs influençant la probabilité d'avoir quitté le foyer parental à l'âge de 25 ans, selon différentes caractéristiques, le lieu de naissance et sexe, en 2000

	Nés en Suisse		Nés à l'étranger	
	Hommes (Odds ratio)	Femmes (Odds ratio)	Hommes (Odds ratio)	Femmes (Odds ratio)
Nationalité				
Suisse	1.0	1.0	1.0	1.0
Alllemagne	1.1	1.2	2.0 ***	1.7 **
France	1.1	0.8	1.7 *	1.6
Italie	0.4 ***	0.3 ***	0.8 ***	0.7 *
Portugal	1.0	0.4	1.4 *	1.6 **
Espagne	0.6 ***	0.5 ***	1.3	1.0
Turquie	0.5 ***	0.2 ***	0.6 **	0.5 **
Rép. féd. Yougoslavie	0.3 ***	0.3 **	0.6 ***	0.5 ***
Reste de l'Europe	0.6 **	0.6 *	0.9	1.2
Afrique	8.8 ***	1.6
Amérique	0.7	2.0	3.9 ***	1.2
Asie	2.1	0.4	1.2	1.3
Océanie	1.4 *	1.0
Plus haute formation achevée				
Aucune formation achevée	1.6 **	1.3	1.4 *	1.2
Secondaire I	0.9 **	0.8 **	1.1	0.9
Secondaire II	1.0	1.0	1.0	1.0
Tertiaire	0.8 ***	0.6 ***	1.0	1.1
Statut sur le marché de l'emploi				
Actifs occupés	1.0	1.0	1.0	1.0
Au chômage	0.5 ***	0.3 ***	0.7 *	0.5 ***
Non actifs	0.4 ***	0.3 ***	0.9	0.5 ***
Etat civil				
Célibataires	1.0	1.0	1.0	1.0
Mariés, ex-mariés	30.0 ***	42.7 ***	10.2 ***	16.2 ***
Lieu de domicile il y a 5 ans				
En Suisse			1.0	1.0
A l'étranger			9.3 ***	5.9 ***
Commune de résidence				
Centres d'agglomération	1.0	1.0	1.0	1.0
Autres communes d'agglomération	0.4 ***	0.4 ***	0.6 ***	0.7 ***
Villes isolées	0.5 ***	0.7	0.8	0.5
Communes rurales	0.3 ***	0.3 ***	0.6 ***	0.7 **
Région linguistique				
Suisse alémanique	1.0	1.0	1.0	
Suisse romande	0.9	0.8 ***	1.0	0.9
Suisse italienne	0.3 ***	0.3 ***	0.5 ***	0.6 ***
Suisse romanche	1.2	1.5	1.0	...

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Valeur du test de p: * < 0.05; ** < 0.01; *** < 0.001

... = effectifs non suffisants.

3 LA FORMATION DU COUPLE ET LE CHOIX DU CONJOINT

Après le départ du foyer parental, la formation du couple représente l'étape ultime de l'entrée dans la vie adulte. Pour l'ensemble de la population, les données disponibles en Suisse enseignent que la mise en couple ne survient ni plus tard ni plus tôt que par le passé, avec un âge médian situé autour de 22 ans pour les femmes et 25 ans pour les hommes. Elle se produit cependant selon d'autres modalités. En particulier, la proportion de couples débutant leur vie hors mariage s'est rapidement accrue, tandis que les couples liés par le mariage dès l'entrée en cohabitation diminuent en importance relative (passant par exemple de 67% pour les femmes nées entre 1945 et 1949 à 19% pour celles nées entre 1965 et 1969 – Gabadinho, 1998). Ces tendances confirment celles observées depuis plusieurs décennies dans d'autres pays européens (Pinelli, 2001).

Pour les collectivités migrantes, toutefois, le mode de formation du couple et son calendrier dépendent à la fois des références culturelles du pays d'origine et d'accueil, des modes d'intégration et de la politique migratoire en vigueur.

Les normes socioculturelles prévalant dans les collectivités yougoslaves, turques ou africaines expliquent en effet très certainement la faible proportion de couples non mariés (moins de 2% de l'ensemble des ménages dans ces collectivités). Dans le pays d'origine de ces communautés, le mariage est souvent célébré dès l'entrée dans la vie de couple. Ce modèle est reproduit en Suisse par une partie des jeunes de ces collectivités. Cependant, les règlements relatifs au regroupement familial interviennent également sur les modes de formation du couple et sur le mariage. Dans le cas où un seul des conjoints bénéficie d'une autorisation de séjour, la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers exige un document prouvant le lien de parenté avec le primo-migrant et une attestation selon laquelle la personne vit dans le pays d'origine sous le même toit que le primo-migrant ou qu'elle est à la charge de celui-ci. Partant, le mariage représente ainsi la manière la plus «simple» de prouver ce lien de parenté, et la volonté de migrer devient alors un facteur pouvant favoriser le mariage.

Le fait de quitter un pays pour tenter sa chance en Suisse peut aussi freiner l'union, en provoquant une séparation temporaire avec l'être aimé, lorsque celui-ci décide de rester dans le pays d'origine. Autrement dit, la formation du couple et le mariage peuvent être retardés. Il n'existe donc pas un rapport unique de cause à effet: la politique migratoire peut avoir plusieurs impacts, positifs ou négatifs, sur le calendrier du mariage.

Une question fréquemment débattue, pour laquelle les réponses sont à ce jour incomplètes, est de savoir si la famille préexistait à la migration ou si elle a été créée dans le pays d'accueil. D'un flux migratoire à l'autre, les modèles varient grandement. Ainsi, la migration de saisonniers dans les années 1960 a été caractérisée par l'arrivée de jeunes hommes célibataires. Dans le cas où ceux-ci restaient en Suisse, ils ont le plus souvent fondé une famille après le mouvement migratoire, la plupart du temps avec une ressortissante de leur pays. Celle-ci a alors bénéficié d'un regroupement familial. Compte tenu de ce mode de formation du couple, le mariage était fréquemment retardé. Il avait lieu à 27 ans pour les femmes et à 30 ans pour les hommes (Bolzman et al., 2003). La migration de réfugiés en provenance des pays des Balkans au début

des années 1990 a, pour sa part, été empreinte d'une arrivée fréquente de personnes déjà mariées, qui ont été accompagnées ou rejointes par la suite par leur famille. Le comportement familial et nuptial de ce groupe de primo-migrants a été dicté en premier lieu par des normes du pays d'origine: en règle générale, les mariages y sont précoces, les différences d'âge entre conjoints relativement prononcées (par rapport aux Suisses) et la fécondité également élevée. Enfin, la migration de personnes hautement qualifiées est très certainement mixte, puisqu'elle comprend à la fois des célibataires et des familles déjà formées.

Ce chapitre décrit, dans une première section, le calendrier de mise en couple, les comportements de nuptialité et les types d'arrangements familiaux choisis en période de vie prénuptiale. Cette partie sera suivie d'une section discutant le fonctionnement du «marché matrimonial» parmi les ressortissants d'origine étrangère, en vue de cerner les relations entre mouvement migratoire et mise en couple. Comme, toutefois, nous ne disposons pas de données sur le lieu où le couple s'est rencontré et où son union a été célébrée, il est impossible de détailler l'ensemble des relations complexes entre migration et mise en couple.

3.1 LA FORMATION DU COUPLE, LE MARIAGE, LA VIE HORS MARIAGE

La proportion de personnes vivant en couple, parmi celles âgées entre 15 et 34 ans, fait apparaître deux modèles très différents au sein des collectivités étrangères (Graphique 4)⁷. Les Allemands, les Français, les Italiens et les Espagnols dégagent un rythme de mise en couple plutôt lent. Pour les Italiens et les Espagnols, les résultats observés par Bolzman et al. (2003) se trouvent ainsi confirmés. Les Turcs, les Yougoslaves et les Portugais, en revanche, se mettent plus rapidement en couple. En regard des données présentées au chapitre 2, ce constat indique qu'une durée relativement courte s'écoule entre le départ du foyer parental et la mise en couple pour les collectivités des Balkans et de la Turquie (pour qui le départ est tardif et la mise en couple précoce). La durée entre ces deux événements est plus longue, en moyenne, pour les collectivités de l'Europe communautaire, expérimentant un départ précoce du foyer parental et une mise en couple tardive.

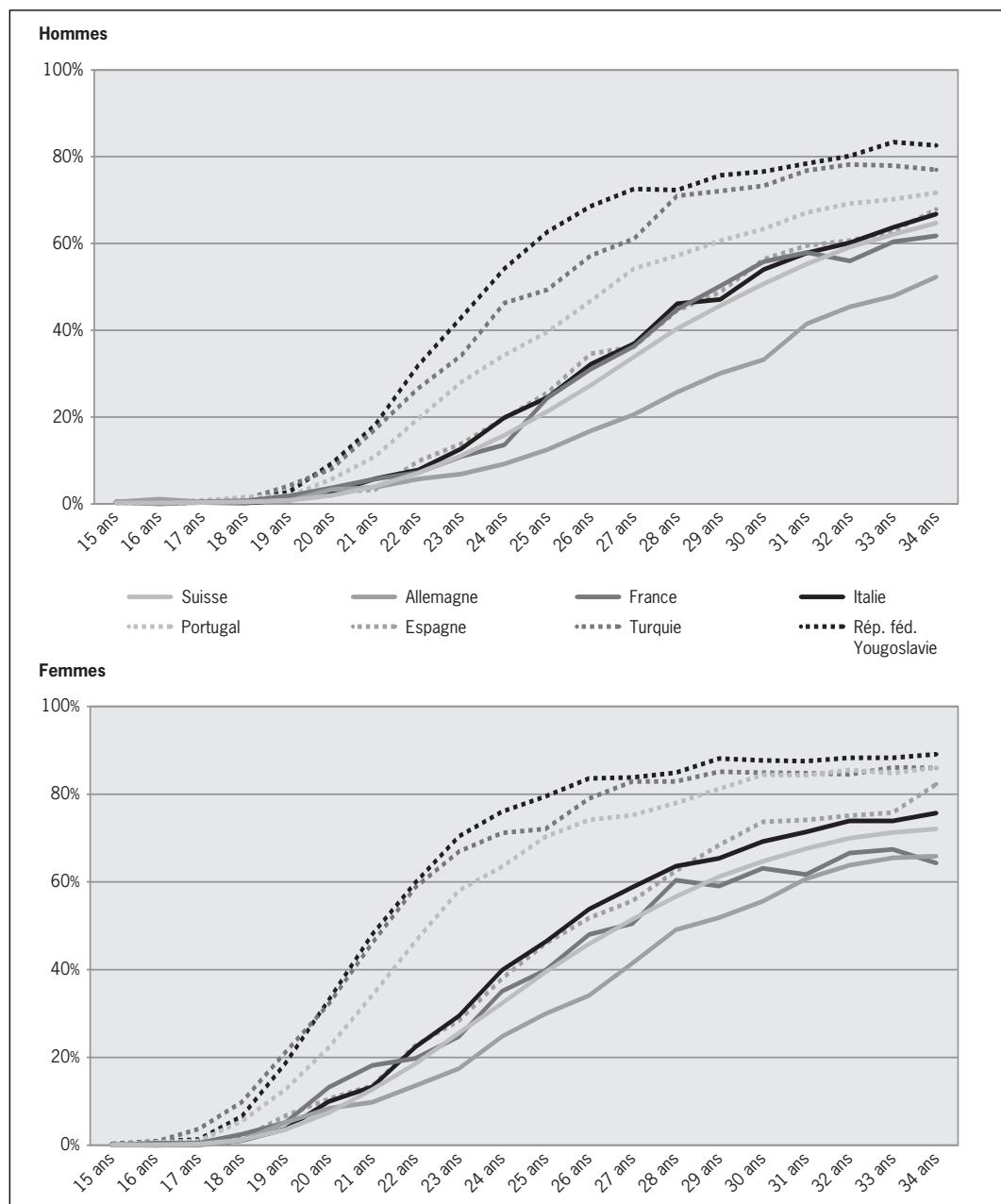
Quelques chiffres illustrent les rythmes très différents constatés (Graphique 4). A l'âge de 25 ans, seuls 12,5% des Allemands et 30% des Allemandes vivant en Suisse partagent leur logement avec un(e) conjoint(e), contre 62,7% et 79,5% des hommes et femmes de République fédérale de Yougoslavie. Les autres collectivités incluses dans l'analyse se situent entre ces deux extrêmes. Ces dissimilarités considérables sont également à mettre en relation avec les motifs de la migration (migration d'actifs, d'asile, liée à la formation), susceptibles de «sélectionner» des personnes vivant seules, dans certains cas, ou des ménages, dans d'autres; elles peuvent aussi découler d'approches distinctes, d'une collectivité à l'autre, concernant la vie individuelle et familiale.

En limitant l'analyse à la deuxième génération, l'événement migratoire perd son rôle explicatif. L'interprétation des différences dans la proportion de personnes vivant en couple devient plus difficile, celles-ci se référant à des attitudes variées envers l'indépendance par rapport aux parents et envers la constitution de la famille. Les écarts entre collectivités nationales tendent

⁷⁾ Rappelons que les données du recensement indiquent l'état matrimonial et la situation familiale à la date du recensement. Elles font abstraction de ce qui s'est passé avant le recensement. Ainsi, nous n'avons que des informations très partielles sur l'âge à l'entrée dans un couple, sur le nombre d'expériences de couple et sur d'éventuelles expériences de vie de couple ayant pris fin avant la date du recensement.

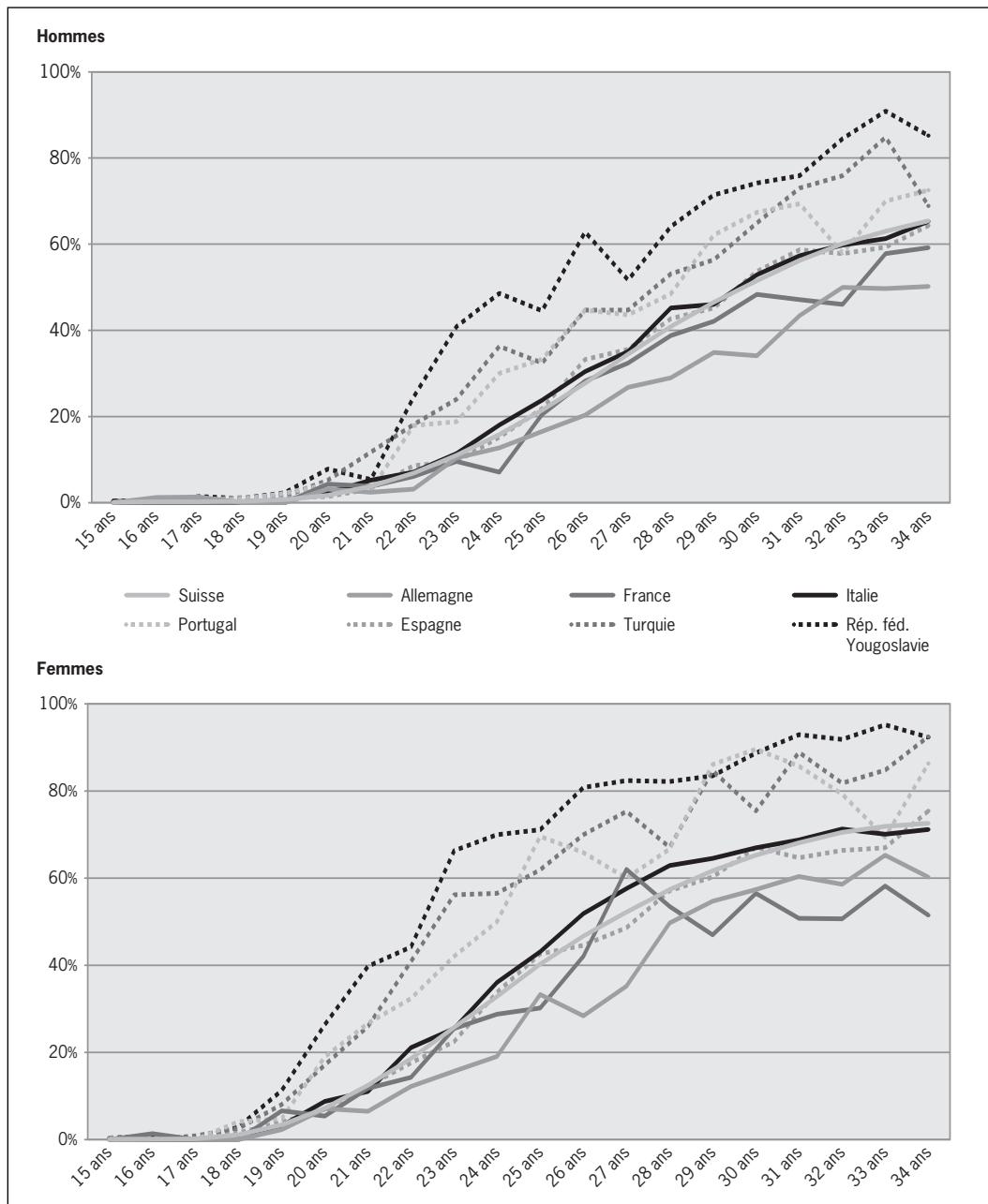
également à se réduire, tout en restant significatifs (Graphique 5). Quoique les faibles effectifs créent une certaine fluctuation des tendances, on note des variations encore appréciables d'une collectivité à l'autre. A l'âge de 25 ans, respectivement 16,5% et 33% des Allemands et des Allemandes nés en Suisse vivent en couple, contre 44,5% des hommes et 71,1% des femmes yougoslaves (Suissons: 21,5% et 40,3%). Les premiers enregistrent un léger accroissement des taux de vie en couple par rapport aux valeurs vérifiées chez les primo-migrants, ce qui s'explique dans la mesure où les Allemands nés en Suisse adaptent leur comportement à ceux des Suisses; les seconds, face à une assimilation partielle des comportements prévalant en Suisse, montrent une diminution de cette proportion d'une génération à la suivante.

Graphique 4: Proportion de personnes vivant en couple, selon le sexe, l'âge et la nationalité, en 2000



Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Graphique 5: Proportion de personnes vivant en couple et nées en Suisse, selon le sexe, l'âge et la nationalité, en 2000



Source: Recensement fédéral de la population, OFS

La mise en couple, plus précoce dans les collectivités de l'Europe non communautaire, s'accompagne d'un âge au mariage également plus jeune, en moyenne. Nous disposons, dans le recensement, de l'année de mariage pour les femmes et les hommes encore mariés à la date du recensement⁸. Le tableau 16 présente la proportion de femmes et d'hommes, âgés de 25 à 34 ans au moment du recensement (nés entre 1966 et 1975), déjà mariés durant l'année de

8) Année du dernier mariage uniquement.

leur 20^e ou 25^e anniversaire. Il s'agit, dans ce tableau, de l'ensemble des hommes et des femmes, classés selon la nationalité, sans distinction du lieu de naissance.

La probabilité d'avoir été marié à l'âge de 20 ans est des plus faibles pour les Suisses (0,3%) et les Suisseuses (2,6%), mais aussi pour les Allemands, les Français et les ressortissants du continent américain, qui, globalement (hommes et femmes), sont moins de 2% dans ce cas. Le mariage avant 20 ans est plus fréquent pour les Portugaises (26,1% de femmes mariées), pour les Turcs (hommes: 17,1%, femmes: 46,4%) et pour les Yougoslaves (hommes: 11,5%, femmes: 40,4%). Les Espagnols et les Portugais (hommes uniquement), mais aussi les Asiatiques, les Africains et les Américains, se situent à un échelon intermédiaire. Le mariage «juvénile» concerne en outre plus fréquemment les femmes que les hommes, avec des différences substantielles chez les Turcs et les Yougoslaves (écart approchant 30 points), les Portugais (près de 20 points), les Espagnols et les Italiens (plus de 10 points). Des données d'état civil pour 1995-2000 établissent que la différence d'âge moyenne entre conjoints au moment du mariage est de 2,5 ans lorsque la femme est de nationalité suisse (signifiant que la femme est âgée de 2,5 ans de moins que son époux). Cette différence atteint 3,2 ans pour les femmes espagnoles, 4,5 ans pour les femmes turques et 4,2 ans pour les femmes yougoslaves. Un écart d'âge plus prononcé entre conjoints rend compte, avec la distribution des unions maritales selon l'âge, des disparités dans la proportion de mariés et mariées à 20 ans.

A l'âge de 25 ans, les différences dans les proportions de mariés sont encore très significatives d'une nationalité à l'autre: seuls 10,6% des hommes suisses âgés de 25 à 34 ans à la date du recensement étaient mariés à 25 ans, contre 6,6% des Allemands et 59,1% des Yougoslaves. Les mêmes écarts apparaissent chez les femmes: alors que huit Yougoslaves sur dix étaient mariées à 25 ans, elles n'étaient que 13,2% à l'être parmi les Allemandes, et 25,4% parmi les Suisseuses.

Tableau 16: Proportion (en %) de personnes déjà mariées à 20 ans et à 25 ans, selon la nationalité et le sexe, en 2000

	20 ans		25 ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Suisse	0.3	2.6	10.6	25.4
Etranger	4.7	17.3	30.9	49.0
UE	2.1	11.3	22.7	39.6
Allemagne	0.4	0.9	6.6	13.2
France	0.8	1.8	15.0	24.2
Italie	1.1	12.3	20.9	44.0
Portugal	7.0	26.1	49.1	68.3
Espagne	2.4	13.4	23.0	42.5
Reste de l'Europe	12.4	34.9	57.0	72.6
Turquie	17.1	46.4	55.6	78.0
Rép. féd. Yougoslavie	11.5	40.4	59.1	80.9
Afrique	1.0	7.1	17.0	36.0
Amérique	1.0	2.4	19.4	30.3
Asie	1.7	8.1	15.2	43.8
Océanie	0.9	2.7	15.7	25.4

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Note: estimé à partir de l'année du dernier événement de l'état civil, pour les personnes âgées de 25 à 34 ans au moment du recensement.

En ne retenant que les personnes nées en Suisse, les écarts sont moindres quoique significatifs (Tableau 17). Ainsi, les Allemands, qui se caractérisaient, tous lieux de naissance confondus, par une faible nuptialité avant l'âge de 25 ans, ont vu leur proportion de personnes mariées augmenter très légèrement parmi la deuxième génération. En revanche, la deuxième génération d'Espagnols ou d'Italiens est moins fréquemment concernée par le mariage précoce, les taux de personnes mariées tendant à s'approcher de ceux des Suisses. Cela tient à un processus d'intégration de nouveaux calendriers nuptiaux, différents de ceux en vigueur dans le lieu d'origine. Des résultats similaires avaient été obtenus à partir de données de l'état civil (Wanner, 2001). Bolzman et al. (2003) avaient également mis en évidence le fait que l'âge moyen au mariage de la deuxième génération d'Italiens et d'Espagnols ne diffère guère de celui des Suisses, puisqu'il se situe autour de 26 ans pour les hommes et de 24 ans pour les femmes.

Dans le but d'apprécier l'adaptation des comportements nuptiaux suite à la migration, et à mesure que la durée de séjour en Suisse s'allonge, nous pouvons comparer les âges au mariage des personnes nées en Suisse et de celles nées à l'étranger. Le graphique 6 montre, pour les ressortissants des pays de l'Europe non communautaire et du Portugal, l'adaptation du calendrier matrimonial des hommes à celui des Suisses. Dans ces communautés, la proportion de personnes mariées à l'âge de 25 ans diminue de manière importante. En revanche, chez les femmes originaires de ces régions, la probabilité d'être mariées à l'âge de 25 ans reste la même quel que soit le statut de migration. Ces résultats – qui divergent de ceux observés parmi les Italiens et les Espagnols – pourraient découler d'un recours à des stratégies différentes selon le sexe, en matière de constitution des familles. Les femmes seraient, selon cette hypothèse, encore largement influencées par des pressions sociales visant à conserver des normes du pays d'origine concernant l'âge au mariage. Pour les femmes de ces communautés, le mariage devient aussi un moyen de gagner une indépendance par rapport aux parents.

Tableau 17: Proportion (en %) de personnes nées en Suisse déjà mariées à 20 ans et à 25 ans, selon la nationalité et le sexe, en 2000

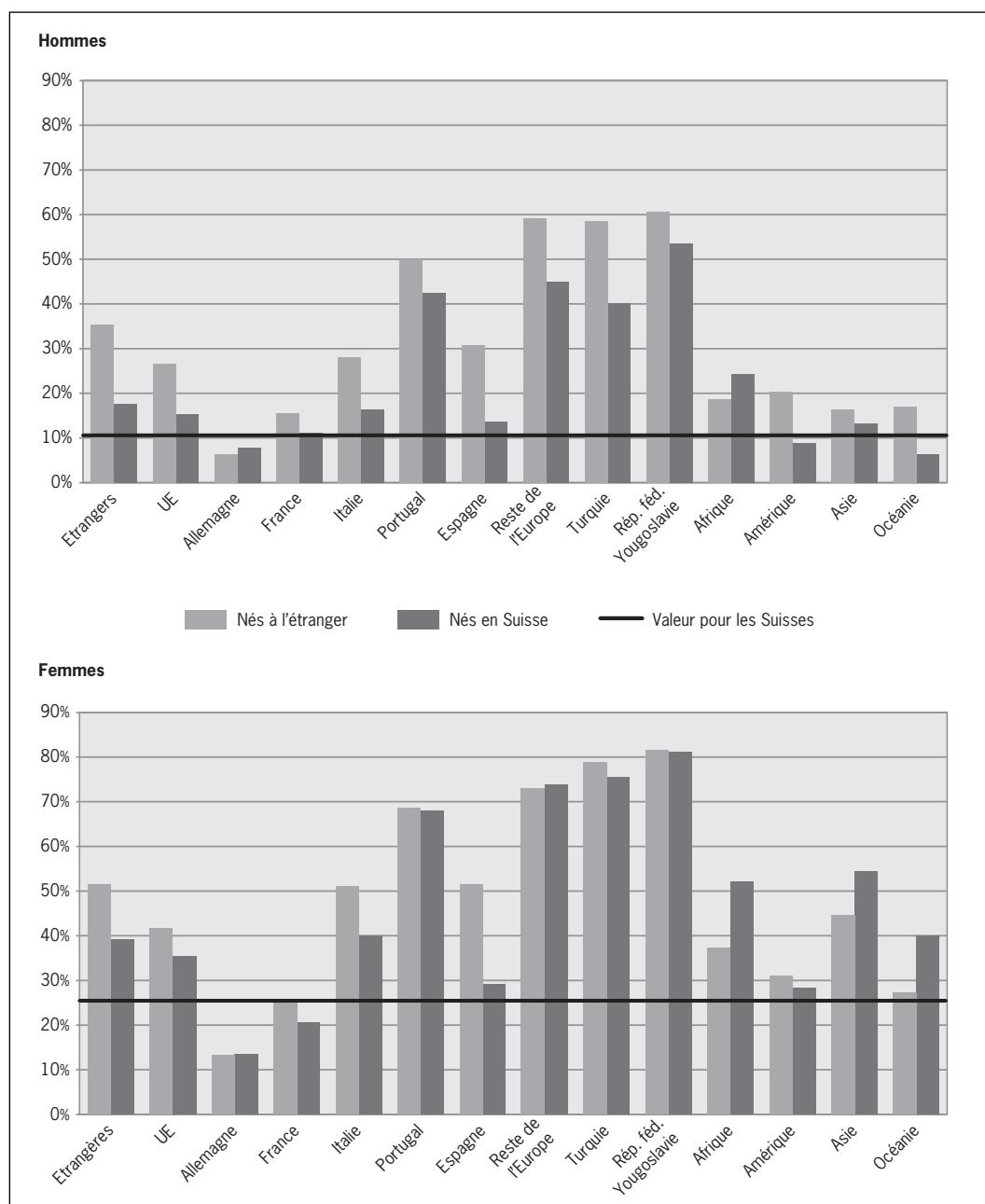
	20 ans		25 ans	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Suisse	0.3	2.1	10.2	24.3
Etranger	1.5	10.4	17.6	39.1
UE	0.7	7.5	15.4	35.4
Allemagne	0.2	0.8	7.8	13.5
France	0.9	1.6	11.1	20.6
Italie	0.6	8.7	16.4	39.9
Portugal	7.0	23.2	42.4	68.0
Espagne	0.6	5.6	13.7	29.2
Reste de l'Europe	11.6	39.1	44.9	73.9
Turquie	12.7	41.8	40.1	75.6
Rép. féd. Yougoslavie	12.7	44.0	53.5	81.2
Afrique	3.5	12.8	24.4	52.1
Amérique	2.5	0.0	8.9	28.3
Asie	1.1	12.1	13.2	54.3
Océanie	0.0	0.0	6.3	40.0

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Note: estimé à partir de l'année du dernier événement de l'état civil, pour les personnes âgées de 25 à 34 ans au moment du recensement.

Par ailleurs, les résultats pour les Africains (des deux sexes) et les Asiatiques (du sexe féminin) indiquent que, si les primo-migrants de ces régions présentent une proportion de mariés voisine de celle des Suisses, la deuxième génération se caractérise par une probabilité plus élevée d'être mariée tôt dans la vie. Dans ce cas, une hypothèse serait que la migration joue un rôle de frein sur le mariage pour les candidats au départ ou sélectionne de jeunes célibataires parmi ceux-ci. En revanche, de par son statut de séjour, la deuxième génération n'est pas affectée par des effets de sélection à la migration.

Graphique 6: Proportion de personnes déjà mariées à 25 ans, selon le sexe, la nationalité et le lieu de naissance, en 2000



Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Note: estimé à partir de l'année du dernier événement de l'état civil, pour les personnes non célibataires âgées de 25 à 34 ans au moment du recensement.

Ces données suggèrent une attitude spécifique des différentes collectivités migrantes en matière de calendrier de nuptialité. Ce comportement pourrait être modifié suite à la migration et également au phénomène d'intégration, spécialement dans le cas de mariages interethniques, où les deux conjoints trouvent un terrain d'entente par rapport au choix de la date du mariage, en fonction de leurs âges et de leurs cultures. Le rôle que joue la cohabitation hors mariage, en forte augmentation, ne doit pas être sous-estimé. Ainsi qu'il a été mentionné, la majorité des femmes débutent désormais leur vie de couple par une période hors mariage, laquelle assume souvent, en Suisse à tout le moins, une valeur d'essai avant un engagement «contractuel» entre les conjoints. Bolzman et al. (2003) ont constaté que les comportements des membres des collectivités espagnole et italienne de la deuxième génération convergeaient vers ceux des Suisses, en matière de cohabitation prénuptiale, en particulier parmi les naturalisés: alors que presque 90% des Suisses rencontrés dans le cadre de l'enquête en question ont passé un laps de temps en cohabitation prénuptiale, ce taux s'inscrit à 92% pour la deuxième génération masculine naturalisée et à 71% pour les non-naturalisés. Eu égard aux conflits inter-générationnels plus fréquents chez les femmes de la deuxième génération, cette cohabitation est plus rare dans ces collectivités: elle représente 64% et 38%, respectivement, pour les naturalisées et les non-naturalisées (Bolzman et al., 2003).

En l'absence de données sur les formes de mise en couple, on note que la majorité des Suisses âgés de 20 à 24 ans (81% des hommes et 72% des femmes vivant en couple) ne sont pas mariés à la date du recensement. Les chiffres sont beaucoup plus bas pour les étrangers: seuls 23% des hommes et 14% des femmes, parmi les personnes vivant en couple, vivent une situation de couple non marié. Les différences s'estompent quelque peu si l'on limite l'analyse à la deuxième génération d'étrangers: ainsi, 54% des étrangers et 37% des étrangères, parmi ceux et celles nés en Suisse et vivant en couple, forment un couple non marié entre 20 et 24 ans (Tableau 18). Au sein de la communauté étrangère, les Français et les Allemands se caractérisent par une forte proportion d'individus cohabitant hors mariage entre 20 et 24 ans; les Turcs et les Yougoslaves, pour leur part, affichent des taux élevés de couples mariés. Les résultats concernant les Italiens et les Espagnols pondèrent, dans une certaine mesure, ceux obtenus par Bolzman et al. (2003), selon lesquels les jeunes issus de ces deux collectivités sont proportionnellement aussi nombreux que les jeunes Suisses à vivre en couple sans être mariés, soit 20%.

La transition dans les comportements entre la première et la deuxième génération est particulièrement forte pour les Italiens, les Espagnols, les Portugais et les Français, qui présentent des proportions de couples non mariés plutôt modérées parmi les primo-migrants et relativement élevées pour la deuxième génération. En revanche, peu de différences se dégagent d'une génération à l'autre pour les ressortissants de Turquie et de République fédérale de Yougoslavie; ceux-ci, quel que soit leur lieu de naissance, montrent une probabilité élevée de vivre en couple marié.

Tableau 18: Proportion (en %) de personnes vivant en couple non marié, parmi les personnes âgées de 20 à 24 ans vivant en couple, selon la nationalité, le lieu de naissance et le sexe, en 2000

	Ensemble		Nés à l'étranger		Nés en Suisse	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Suisse	80.6	72.0	59.2	50.7	82.0	73.6
Etranger	22.6	14.1	18.0	11.4	53.7	37.0
UE	51.3	32.6	43.5	26.6	70.5	51.1
Allemagne	83.7	57.9	84.1	53.7	81.3	88.9
France	69.2	42.4	66.7	39.2	92.3	72.4
Italie	59.7	34.9	40.0	19.3	71.5	45.1
Portugal	34.3	18.1	33.9	17.3	50.0	44.0
Espagne	58.1	47.2	52.0	38.5	65.9	60.0
Reste de l'Europe	9.3	5.7	8.5	5.3	18.9	11.7
Turquie	10.1	5.3	8.2	4.3	17.0	11.3
Rép. féd. Yougoslavie	7.6	4.6	7.1	4.3	17.9	9.0
Afrique	16.7	11.9	15.8	11.9
Amérique	22.6	14.5	22.5	14.7
Asie	27.0	10.0	26.2	10.0

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Note: les âges des conjoints peuvent varier hors des limites de 20 à 24 ans considérées pour la personne de référence.

... = effectifs non suffisants pour le calcul des proportions.

La proportion d'étrangers vivant en couple non marié est en outre plus élevée quand le conjoint est de nationalité suisse, et plus faible lorsqu'il est étranger. Ainsi, parmi les hommes étrangers, 16% vivent en union hors mariage lorsqu'ils cohabitent avec une femme de nationalité étrangère, contre 41% s'ils cohabitent avec une femme de nationalité suisse. De même, les Suisses de sexe masculin sont 83% à vivre en couple non marié en cas de cohabitation avec une conjointe de nationalité suisse, et 46% lorsque la conjointe est de nationalité étrangère.

Le fait d'être né et, probablement, d'avoir grandi en Suisse augmente la probabilité de vivre en couple hors mariage pour différentes collectivités présentant en général de faibles taux de cohabitation prénuptiale. Ainsi, les Italiens et Italiennes nés en Suisse sont respectivement 52% et 33% à vivre ensemble sans être mariés dans le cas où leur conjoint est de nationalité étrangère; ces taux s'inscrivent à 41% et à 24%, respectivement, en considérant les Italiens quel que soit leur lieu de naissance. Un autre exemple est fourni par les Turcs: 11% des hommes turcs et 6% des femmes turques nés en Suisse ayant un conjoint étranger vivent hors mariage, contre 7% et 4%, respectivement, pour l'ensemble des Turcs, quel que soit leur lieu de naissance (Tableau 19). Il n'est pas possible de dire si ces taux, qui représentent en quelque sorte une «prévalence» de la cohabitation hors mariage au sein de la population, sont faibles compte tenu du fait que la cohabitation ne touche qu'une faible proportion de couples, ou si c'est la durée de cette cohabitation qui est à incriminer.

Tableau 19: Proportion (en %) de personnes vivant en couple non marié, parmi les personnes âgées de 20 à 24 ans vivant en couple, selon la nationalité, le lieu de naissance, le sexe et la nationalité du conjoint, en 2000

	Ensemble				Nés en Suisse			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	Conjointe étrangère	Conjointe suisse	Conjoint étranger	Conjoint suisse	Conjointe étrangère	Conjointe suisse	Conjoint étranger	Conjoint suisse
Suisse	46.1	82.9	43.8	74.7	50.6	83.0	48.0	74.9
Etranger	15.7	41.0	10.3	27.6	34.4	75.7	24.8	65.7
UE	34.8	68.7	22.4	52.3	51.8	78.5	37.0	68.1
Allemagne	80.4	72.9	58.2	53.0	66.7	78.3	84.6	81.8
France	66.2	54.3	44.5	36.2	66.7	92.9	54.5	72.7
Italie	41.3	67.6	24.0	57.5	51.7	77.9	32.5	65.0
Portugal	22.2	72.8	12.6	50.5	26.9	83.3	32.0	75.0
Espagne	42.5	73.7	34.6	69.5	53.8	77.8	50.3	71.2
Reste de l'Europe	7.1	18.9	4.5	16.1	10.4	56.5	6.2	60.9
Turquie	7.2	23.9	3.8	14.5	11.3	50.0	6.1	50.0
Rép. féd. Yougoslavie	6.0	12.6	4.0	21.2	8.3	66.7	5.8	70.0
Afrique	27.2	10.3	13.1	8.5
Amérique	30.2	16.7	20.3	10.1
Asie	27.0	17.2	7.8	10.6

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Note: les âges des conjoints peuvent varier hors des limites de 20 à 24 ans considérées pour la personne de référence.

... = effectifs non suffisants pour le calcul des proportions.

Si l'on considère la population âgée de 30 à 34 ans vivant en couple avec un ou plusieurs enfants⁹, la proportion de couples en union libre est relativement faible (Tableau 20). Cela est redoutable au fait que les naissances hors mariage sont relativement peu fréquentes en Suisse, leur part dans l'ensemble des naissances n'atteignant pas 10% en 2000. Parmi les couples dont le père (ou le conjoint masculin du couple) est de nationalité suisse, quelque 6,5% vivent hors mariage. Par rapport à cette proportion de référence, le fait d'avoir un enfant sans pour autant être mariés est plus courant chez les Allemands, les Portugais et les Espagnols, lorsque ceux-ci vivent avec une Suissesse. Ce résultat reflète la fréquence plus élevée des naissances hors mariage dans le pays de ces communautés, puisque l'on compte environ une naissance sur cinq survenant au sein d'un couple non marié dans ces collectivités (Conseil de l'Europe, 2003). Le phénomène des couples mixtes donnant souvent naissance à un enfant hors mariage, par rapport aux couples «intra-nationaux» étrangers, est difficile à interpréter, sinon par d'éventuels effets liés à la politique migratoire: celle-ci pourrait inciter les couples composés de deux étrangers à conclure une union maritale avant la migration, d'où une diminution de la part des couples non mariés. Concernant les couples composés de conjoints mixtes (un Suisse, un étranger), le conjoint étranger vit plus souvent en Suisse au moment de la mise en couple et pourrait présenter plus fréquemment un permis de séjour de longue durée qui ne l'assente pas à un mariage en vue de rester dans le pays. Ce phénomène devrait cependant être confirmé par d'autres données, soit sociologiques, soit relatives au type de permis de séjour au moment du mariage. Quant aux conjoints masculins appartenant à une communauté étrangère et vivant avec une Suissesse et un enfant, les taux de la cohabitation hors mariage ne s'écar-

9) Cet âge est pris en considération afin d'éviter d'inclure un nombre trop important de ménages recomposés.

tent guère de celui observé parmi les pères suisses, puisqu'ils varient entre 4% (Afrique) et 9% (Asie). Les membres des collectivités ayant en de nombreux points une vision traditionnelle de la famille (République fédérale de Yougoslavie, Turquie) se démarquent ainsi par une fréquence assez répandue d'unions libres par rapport au schéma traditionnel attendu dans le pays d'origine¹⁰, pour autant qu'ils soient en couple avec une Suissesse. Ce résultat, qui confirme le rôle que prend la mixité du couple sur la diffusion de comportements familiaux émergents, peut surprendre. Il découle du fait que, dans le cas d'une union mixte, l'avis des deux conjoints joue un rôle dans le choix du type de ménage: il est ainsi possible que les ressortissants de pays à forte tradition matrimoniale doivent accepter des concessions imposées par leur conjointe de nationalité suisse et suivre en partie un modèle de mise en couple prévalant dans le groupe des Suisses.

Lorsque l'on se penche sur les couples composés de deux conjoints de même nationalité, la fréquence des couples non mariés avec enfant(s) est relativement faible, excepté pour les Africains (9,4%) et les Français (6,8%), ces derniers reproduisant les comportements familiaux du pays d'origine. Pour les Africains, la vie en couple hors mariage avec enfant(s) est surtout une spécificité des Angolais, en majorité célibataires, qui constituent près de la moitié des cas. Les autres collectivités présentent, pour leur par, une faible proportion de couples non mariés avec enfant(s), comprise entre 1,8% (couples portugais) et 4,7% (couples américains).

Tableau 20: Proportion (en %) de couples non mariés, parmi les couples avec enfant(s) dont le père est âgé de 30 à 34 ans, selon la nationalité du père et de la mère, en 2000

Nationalité du père	Ensemble	Nationalité de la mère	
		Suisse	Etrangère*
Suisse	6.5	6.6	5.8
Etranger	3.8	7.9	2.6
UE	4.6	8.5	2.9
Allemagne	7.3	10.3	4.4
France	6.9	7.1	6.8
Italie	4.6	7.7	2.8
Portugal	2.4	12.7	1.8
Espagne	5.7	10.3	3.6
Reste de l'Europe	2.3	7.8	2.0
Turquie	2.6	8.7	2.0
Rép. féd. Yougoslavie	2.4	6.8	2.1
Afrique	6.4	4.0	9.4
Amérique	5.5	6.1	4.7
Asie	3.2	9.0	2.1

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Note: pour les couples dans lesquels l'âge du père est compris entre 30 et 34 ans uniquement.

* Dans le groupe des mères étrangères figurent les mères partageant la nationalité du père et celles d'une autre nationalité étrangère.

¹⁰⁾ Nous n'avons pas de données sur les taux relatifs aux unions libres dans ces pays; les seules dont nous disposons se rapportent à la fréquence des naissances hors mariage, qui ne dépasse pas 10%.

L'ensemble de ces données descriptives sur l'âge au mariage ou à la mise en union, ainsi que sur le type d'union et le statut matrimonial des couples met en évidence trois éléments:

- une situation très contrastée en fonction de l'appartenance nationale, avec une différentiation très marquée entre les collectivités de l'Europe communautaire et celles de l'Europe de l'Est, les autres collectivités nationales représentées en Suisse se situant à un niveau intermédiaire; cette différentiation, qui peut être rattachée aux facteurs socioculturels déjà mentionnés, est moins prononcée quand les analyses se bornent aux étrangers nés en Suisse, par rapport à la situation lorsque l'on tient compte de l'ensemble des étrangers;
- un lien très clair entre le mouvement migratoire et le calendrier nuptial, voire le calendrier de mise en couple. A partir de la seule information sur l'état matrimonial à la date du recensement, il est difficile de mettre précisément en évidence cette relation. Les données disponibles ne permettent par exemple pas d'évaluer un quelconque impact de la migration sur l'âge au mariage et sur la probabilité d'être marié. En revanche, les stratégies du migrant et ses choix sur le «marché matrimonial» peuvent être analysés de manière relativement précise; c'est ce qui sera fait dans la section suivante;
- enfin, un accès à de nouveaux comportements de vie familiale, dispensé par la mixité du couple. L'exemple de la cohabitation hors mariage, plus fréquente dans le cas d'unions mixtes (et beaucoup plus rare dans le cas entre deux ressortissants étrangers), est représentatif de l'adoption de comportements propres au pays d'accueil. La section suivante discute, à ce propos, l'intensité du phénomène de la mixité.

3.2 LE «MARCHÉ MATRIMONIAL», LE CHOIX DU CONJOINT ET LA MIXITÉ DU COUPLE

Une question fréquemment débattue aujourd'hui est celle des comportements du migrant sur le «marché matrimonial», en d'autres termes par rapport au choix du conjoint. Cette question fait référence à la problématique de l'intégration socioculturelle et traduit la composition des différents cercles (d'amis, de collègues, etc.) dans lesquels l'étranger vit et est susceptible de rencontrer celui ou celle qui sera son ou sa conjoint(e).

Dans cette perspective, on peut s'interroger sur le degré de mixité dans les collectivités et sur la part des migrants organisant un regroupement familial avec leur conjoint domicilié à l'étranger. Si le mariage avec un conjoint de nationalité suisse garantit, pour certains migrants, le séjour en Suisse, le mariage représente aussi, pour d'autres migrants, une stratégie migratoire visant à faire venir un compatriote dans le pays d'accueil. Ainsi, dans la communauté turque en Belgique, Schoenmaekers et al. (1999) ont remarqué que les femmes de la deuxième génération se mariaient à un âge plus précoce que leurs compatriotes restées au pays, plus tôt que ne l'ont fait leurs parents et aussi plus tôt que les Belges; en outre, environ 80% des mariages de la population turque ont entraîné une migration du conjoint depuis la Turquie jusqu'en Belgique. Sans atteindre toutefois cette proportion, ce phénomène est réel en Suisse aussi.

Au-delà de ces aspects «stratégiques», la nuptialité des étrangers traduit le plus souvent l'option entre le maintien de valeurs traditionnelles et l'adoption de dimensions sociales et culturelles nouvelles (Page, 1995). Le mariage entre autochtones et étrangers est alors un indicateur de l'intégration, fréquemment utilisé dans la littérature (Price et Zubrzycki, 1962). Malheu-

reusement, les données statistiques ne sont pas toujours adaptées à l'étude de la nuptialité des étrangers, tandis que l'intensité de la mixité reste malaisée à appréhender pour différentes raisons méthodologiques (cf. entre autres Tribalat, 1988). En particulier, il conviendrait, pour avoir une appréciation exacte du phénomène, de ne tenir compte que des mariages pour lesquels le choix de la mixité est offert.

Dans une précédente étude, nous avions décelé de sérieuses variations importantes, en fonction de l'appartenance à une collectivité migrante, concernant la nationalité du conjoint (Wanner, 2001). Ainsi, en 1997, 14% des mariages célébrés en Suisse impliquant au moins un conjoint de nationalité espagnole étaient des unions «intra-ethniques» (c'est-à-dire entre deux Espagnols), tandis que cette proportion approchait 50% pour les ex-Yougoslaves et les Turcs. Cependant, ces chiffres reposant sur la statistique du mouvement naturel de la population sont à interpréter avec précaution. Ne figurent en effet, parmi les mariages pris en compte, que ceux célébrés en Suisse, et la nationalité des conjoints à la date du mariage est la seule information disponible sur le statut migratoire (le lieu de naissance, la date d'arrivée en Suisse et le statut de naturalisation n'étant pas enregistrés dans cette statistique).

Le principal écueil rencontré ici, avec l'utilisation des données du recensement, tient à l'absence d'information sur la date d'arrivée en Suisse de chacun des deux conjoints formant le couple. Ainsi, il n'est pas possible d'estimer précisément si le mariage a eu lieu avant ou après la migration, ou s'il a conduit à une migration secondaire. On doit se cantonner à la seule variable disponible, c'est-à-dire le lieu de domicile cinq ans avant le recensement.

On se référera dans cette analyse aux couples mariés uniquement, dont les années du mariage déclarées par l'homme et la femme concordent. D'une part, cela permet d'éviter de devoir prendre en compte des situations familiales complexes difficilement interprétables (ménages recomposés). D'autre part, la date du mariage autorise l'exploitation des informations sur le statut matrimonial au moment de la migration. Pour cette raison, on a écarté les couples non mariés ainsi qu'un certain nombre de couples mariés pour lesquels les informations biographiques font défaut ou ne sont que partiellement disponibles. L'analyse retient finalement 1 483 577 couples. Partant de la constatation que l'homme est le plus souvent le primo-migrant, on a effectué les analyses en considérant systématiquement la population masculine comme population de référence, en décrivant le comportement de celle-ci concernant le «choix» du conjoint. L'option d'une démarche partant de la nationalité des hommes se justifie aussi par le fait que les femmes étrangères, en cas de mariage mixte, ont souvent changé de nationalité (avant 1992, la naturalisation de la femme étrangère se mariant avec un Suisse était automatique) lors du mariage avec le conjoint, d'où une difficulté à repérer les mariages inter-ethniques. Nous annexons, en fin d'ouvrage, les tableaux A1 et A2 pour des données comparables selon le point de vue de l'homme et de la femme.

Quatre populations sont distinguées: l'ensemble des hommes, quel que soit leur statut migratoire (Tableau 21); les hommes nés en Suisse (Tableau 22); les hommes nés à l'étranger, mais arrivés en Suisse avant décembre 1995¹¹ (Tableau 23); enfin, les hommes nés à l'étranger, mais arrivés en Suisse après décembre 1995 (Tableau 24)¹².

¹¹⁾ La question posée au recensement 2000 s'intéressait au lieu de domicile cinq ans avant le recensement, ce qui correspond donc à la situation début décembre 1995.

¹²⁾ Dans l'impossibilité d'identifier strictement la nationalité d'origine des personnes naturalisées, nous n'avons pas pu considérer les hommes naturalisés.

Pour chaque groupe, la trajectoire migratoire des conjointes a été décrite en fonction de la nationalité de l'époux. Pour l'ensemble des hommes, quelque deux tiers des étrangers ont pour épouse une migrante étrangère de la même nationalité arrivée en Suisse avant 1995, 14% une migrante, toujours de la même nationalité, mais arrivée après 1995 (Tableau 21), 11% une femme de nationalité suisse et 7% d'une autre nationalité. Les répartitions varient d'une collectivité migrante à l'autre. Ainsi, les collectivités présentant le taux le plus élevé de mariages mixtes (une conjointe de nationalité suisse)¹³ sont les collectivités de l'Union européenne (Allemagne et France, plus de 45%), africaine (50%), américaine et d'Océanie (près de 45%)¹⁴. En revanche, les hommes appartenant aux collectivités du Portugal et du reste de l'Europe montrent un très faible taux de mariage interethnique, inférieur à 10%. On relèvera en outre que le mariage avec un ressortissant d'une nationalité tierce (nationalité autre que la sienne et non suisse) présente la fréquence la plus élevée pour les ressortissants américains et océaniens (plus de 20%), et la plus faible pour les Turcs, les Portugais et les Yougoslaves (moins de 5%).

Tableau 21: Répartition (en %) du statut migratoire de l'épouse, selon la nationalité du conjoint, en 2000

Nationalité de l'époux	De la même nationalité			Suisse		Autre nationalité	
	Ensemble	Dont:	Ensemble	Dont:	Née en Suisse	Née à l'étranger	
	Née en Suisse	Migrante ancienne	Migrante récente				
Etranger	82.8	3.4	65.7	13.7	10.6	7.8	2.8
UE	62.6	5.7	50.5	6.4	27.9	25.2	2.7
Allemagne	43.3	0.5	30.8	12.0	45.6	41.2	4.4
France	40.8	0.8	28.4	11.6	46.6	40.1	6.5
Italie	65.3	10.7	52.5	2.1	26.6	24.5	2.1
Portugal	92.0	1.9	79.5	10.6	4.0	3.5	0.5
Espagne	70.1	4.5	62.6	3.0	16.5	14.9	1.6
Reste de l'Europe	88.0	3.6	72.2	12.2	6.3	4.4	1.9
Turquie	87.9	5.7	72.4	9.8	8.9	5.6	3.3
Rép. féd. Yougoslavie	89.1	3.6	71.2	14.3	5.9	4.5	1.4
Afrique	34.0	0.8	20.6	12.6	50.2	41.4	8.8
Amérique	35.9	0.3	16.6	19.0	42.9	33.6	9.3
Asie	76.3	1.7	50.3	24.3	15.1	10.4	4.7
Océanie	33.7	0.1	9.1	24.5	44.9	38.6	6.3

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Note: migrante ancienne: domiciliée en Suisse cinq ans avant le recensement; migrante récente: domiciliée à l'étranger cinq ans avant le recensement.

Bien qu'intéressants, ces chiffres sont difficiles à commenter, dans la mesure où ils concernent des hommes assortis de statuts migratoires fort variés et peu comparables. C'est pourquoi l'analyse mérite d'être menée en appréciant aussi le statut de séjour du conjoint masculin.

Ainsi, si l'on considère les hommes nés en Suisse et représentant la deuxième génération d'étrangers, les proportions de mariages mixtes et intra-ethniques fluctuent sensiblement d'une nationalité à l'autre (Tableau 22). Pour l'ensemble de ces étrangers «secondos», on dénombre moins de 40% de mariages mixtes (homme étranger – femme suisse) et moins de 50% de mariages intra-ethniques, le solde (14%) étant constitué de mariages avec une femme d'une

¹³⁾ Rappelons qu'il s'agit ici de pourcentages calculés en tenant compte du nombre d'unions au sein desquelles le conjoint masculin est de nationalité étrangère.

¹⁴⁾ Dans ces mariages mixtes sont comprises les Suissesses nées en Suisse (en majorité) et celles nées à l'étranger (entre 3% et 9%), qui peuvent être, dans certains cas, des femmes d'origine étrangère et naturalisées avant le mariage, plus rarement après celui-ci.

autre nationalité. Dans le cas hypothétique où le marché matrimonial pour les hommes nés en Suisse reposerait uniquement sur le hasard, on devrait compter approximativement huit mariages mixtes sur dix. Seuls les Allemands et les Français affichent des proportions entrant dans cet ordre de grandeur. Le tableau 22 met en exergue la forte mixité des collectivités appartenant aux anciens flux migratoires (Italie, Espagne). Le choix du conjoint ne dépend pas du hasard pour les Portugais et les autres européens qui, dans neuf cas sur dix, choisissent une conjointe de leur nationalité. Ces résultats indiquent que, malgré le fait d'être né en Suisse, la construction de réseaux sociaux ne s'effectue pas de la même manière selon la nationalité. Les conjoints se rencontrent le plus souvent dans le quartier, à l'école, dans le cadre de la profession, des vacances, de la vie associative ou sociale, et il apparaît distinctement que les lieux de socialisation des différentes collectivités ne sont pas neutres en termes de nationalité.

Le lieu de résidence de la conjointe, avant le mariage, n'est pas connu avec précision. Cependant, compte tenu de la répartition des conjointes en fonction de leur statut migratoire, divers modèles semblent s'imposer. Pour les Portugais, dont les hommes nés en Suisse sont pour la plupart des jeunes adultes, la conjointe est dans plus d'un cas sur deux née en Suisse. Dans 36% des cas, elle y réside depuis plus de cinq ans. Les conjointes sont très certainement rencontrées dans le cadre de l'activité sociale ou professionnelle en Suisse. La proportion de Portugais mariés à une Portugaise qui vivait à l'étranger cinq ans avant le recensement est faible (inférieure à 4%), signifiant certainement que le mariage n'est pas une stratégie visant à faire venir des compatriotes en Suisse. En revanche, 15% des Turcs nés en Suisse sont mariés à une femme résidant en Turquie en 1995, proportion qui pourrait corroborer l'hypothèse de mariages conclus pour répondre à des stratégies migratoires. Par ailleurs, on s'aperçoit que, parmi les femmes turques nées en Suisse, 15% également sont mariées à un migrant récent originaire de Turquie¹⁵; ce taux atteint 39% pour les Turques nées en Suisse et mariées après 1995.

Tableau 22: Répartition (en %) du statut migratoire de l'épouse, selon la nationalité du conjoint, en 2000. Hommes nés en Suisse

Nationalité de l'époux	De la même nationalité			Suisse		Autre nationalité		
	Ensemble	Dont:		Ensemble	Dont:			
		Née en Suisse	Migrante ancienne		Migrante récente	Née en Suisse	Née à l'étranger	
Etranger	47.6	28.2	16.1	3.3	38.7	36.3	2.4	13.6
UE	40.3	24.4	13.8	2.1	44.8	42.1	2.7	15.0
Allemagne	13.6	3.3	8.4	1.9	68.3	64.1	4.2	18.2
France	30.2	6.9	19.1	4.2	56.8	51.1	5.7	13.1
Italie	43.0	27.7	13.4	1.9	43.3	40.9	2.4	13.7
Portugal	91.1	51.8	35.6	3.7	3.9	3.6	0.3	5.0
Espagne	38.8	20.2	15.9	2.7	38.1	34.9	3.2	23.1
Reste de l'Europe	88.6	49.5	29.0	10.1	5.9	5.0	0.9	5.6
Turquie	86.6	40.3	31.5	14.8	9.4	7.8	1.6	4.1
Rép. féd. Yougoslavie	92.7	57.0	28.1	7.6	2.7	2.2	0.5	4.7
Afrique	52.6	29.0	20.4	3.2	23.7	21.5	2.2	23.7
Amérique	29.1	15.1	9.3	4.7	46.5	40.7	5.8	24.4
Asie	80.0	48.8	22.5	8.7	9.3	8.3	1.0	10.7
Océanie	5.9	0.0	0.0	5.9	70.6	64.7	5.9	23.5

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Note: migrante ancienne: domiciliée en Suisse cinq ans avant le recensement; migrante récente: domiciliée à l'étranger cinq ans avant le recensement.

¹⁵⁾ Données non présentées ici.

Les résultats enregistrés pour les hommes primo-migrants arrivés en Suisse avant 1995 confirment l'existence de plusieurs modèles nuptiaux en fonction de la nationalité, avec d'un côté les Allemands et les Français et, de l'autre, les autres collectivités européennes, les non-Européens présentant également quelques spécificités. Ainsi, les Français et les Allemands arrivés au cours de leur vie en Suisse sont près de 50% à avoir épousé une Suisse. Les Africains et les Américains sont concernés par un mariage mixte pour près de 40% d'entre eux. Il n'est pas possible, toutefois, d'apprécier précisément la proportion de ces mariages ayant donné lieu à une migration. Les Portugais sont moins de 4% dans ce cas, et cette proportion n'est que très légèrement plus élevée pour les Yougoslaves et les Turcs.

Une question essentielle, dans la problématique des migrations, a trait aux interactions entre le mariage et la migration. Plus spécialement, pour les collectivités à forte proportion de mariages avec une Suisse, dans quelle mesure le mariage est-il le motif ayant conduit à la migration ou à l'obtention d'un permis de séjour? Si les statistiques de la migration ont mis en évidence, au cours des récentes années, une migration importante liée au mariage (plus de 10 000 immigrations annuelles, OFS, 2003), il semble, en ce qui concerne les migrants arrivés en Suisse avant 1995, que le fait de rejoindre une Suisse n'était pas un motif dominant dans le choix migratoire (Tableau 23). En revanche, pour les hommes arrivés après 1995, la situation est différente (Tableau 24), la proportion de mariages mixtes grimpant très sensiblement pour toutes les catégories et variant – Portugal excepté – entre 18% (République fédérale de Yougoslavie) et 68% (Afrique).

Tableau 23: Répartition (en %) du statut migratoire de l'épouse, selon la nationalité du conjoint, en 2000. Hommes nés à l'étranger et domiciliés en Suisse cinq ans avant le recensement

	De la même nationalité				Suisse		Autre nationalité	
	Ensemble	Dont:		Ensemble	Dont:			
Nationalité de l'époux	Née en Suisse	Migrante ancienne	Migrante récente	Née en Suisse	Née à l'étranger			
Etranger	72.9	2.8	64.4	5.7	19.0	16.6	2.4	8.1
UE	65.9	3.7	59.6	2.6	25.5	23.1	2.4	8.6
Allemagne	41.7	0.4	39.1	2.2	48.0	43.5	4.5	10.2
France	39.2	0.7	36.8	1.7	48.4	42.3	6.1	12.4
Italie	70.7	7.0	62.5	1.2	22.3	20.5	1.8	6.9
Portugal	92.2	0.9	83.2	8.1	3.9	3.4	0.5	4.0
Espagne	73.8	2.8	69.0	2.0	13.8	12.5	1.3	12.3
Reste de l'Europe	89.7	1.7	78.0	10.0	4.7	3.2	1.5	5.6
Turquie	90.7	3.0	79.7	8.0	6.4	3.8	2.6	3.0
Rép. féd. Yougoslavie	90.6	1.6	76.6	12.4	4.6	3.4	1.2	4.9
Afrique	43.4	0.6	32.7	10.1	38.7	31.0	7.7	17.9
Amérique	31.4	0.1	28.7	2.6	42.4	33.9	8.5	26.1
Asie	80.7	0.8	61.3	18.6	11.4	7.8	3.6	8.0
Océanie	21.3	0.3	19.2	1.8	54.9	47.9	7.0	23.8

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Note: migrante ancienne: domiciliée en Suisse cinq ans avant le recensement; migrante récente: domiciliée à l'étranger cinq ans avant le recensement.

Tableau 24: Répartition (en %) du statut migratoire de l'épouse, selon la nationalité du conjoint, en 2000. Hommes nés à l'étranger et domiciliés à l'étranger cinq ans avant le recensement

Nationalité de l'époux	De la même nationalité			Suisse		Autre nationalité		
	Ensemble	Dont:	Ensemble	Dont:	Née en Suisse	Née à l'étranger		
Nationalité de l'époux	Née en Suisse	Migrante ancienne	Migrante récente	Née en Suisse	Née à l'étranger			
Etranger	72.9	2.8	64.4	5.7	19.0	16.6	2.4	8.1
UE	65.9	3.7	59.6	2.6	25.5	23.1	2.4	8.6
Allemagne	41.7	0.4	39.1	2.2	48.0	43.5	4.5	10.2
France	39.2	0.7	36.8	1.7	48.4	42.3	6.1	12.4
Italie	70.7	7.0	62.5	1.2	22.3	20.5	1.8	6.9
Portugal	92.2	0.9	83.2	8.1	3.9	3.4	0.5	4.0
Espagne	73.8	2.8	69.0	2.0	13.8	12.5	1.3	12.3
Reste de l'Europe	89.7	1.7	78.0	10.0	4.7	3.2	1.5	5.6
Turquie	90.7	3.0	79.7	8.0	6.4	3.8	2.6	3.0
Rép. féd. Yougoslavie	90.6	1.6	76.6	12.4	4.6	3.4	1.2	4.9
Afrique	43.4	0.6	32.7	10.1	38.7	31.0	7.7	17.9
Amérique	31.4	0.1	28.7	2.6	42.4	33.9	8.5	26.1
Asie	80.7	0.8	61.3	18.6	11.4	7.8	3.6	8.0
Océanie	21.3	0.3	19.2	1.8	54.9	47.9	7.0	23.8

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Note: migrante ancienne: domiciliée en Suisse cinq ans avant le recensement; migrante récente: domiciliée à l'étranger cinq ans avant le recensement.

Il est probable que, dans le cas particulier des Allemands et des Français, la proximité géographique joue un rôle sur la proportion élevée de mariages interethniques. Les occasions de rencontrer une conjointe en Suisse sont nombreuses et conduisent au choix de s'installer dans l'un ou l'autre pays. Pour ce qui est des ressortissants africains et américains, les politiques migratoires provoquent une «sélection», en Suisse, des personnes mariées, leur conjoint pouvant être soit de nationalité suisse, soit au bénéfice d'un permis d'établissement. En l'absence du lien marital, les possibilités d'obtenir un permis de séjour en Suisse sont très restreintes, notamment pour les migrants non qualifiés. Il résulte de cette situation non seulement une sélection, sur le territoire suisse, d'hommes mariés à une Suissesse (ou à une personne disposant d'un permis de séjour), mais aussi une instigation à se marier pour stabiliser le statut de séjour, incitation ardue à mesurer exactement.

La complexité des analyses liées à la mixité des mariages a été mentionnée dès le début de ce chapitre. En l'absence d'informations dans le recensement sur le motif de la migration et sur la date de celle-ci, il n'est pas possible de mieux préciser les relations entre migrations et nuptialité. En outre, on rappellera que le mariage conduit souvent à une naturalisation, spécialement depuis 1992 et l'introduction de la naturalisation facilitée pour les hommes étrangers mariés à une Suissesse, d'où une surestimation de la proportion de mariages entre deux conjoints de même nationalité et une sous-estimation de celle des mariages mixtes.

Nonobstant ces limites, les résultats s'accordent pour dégager différents modèles et interactions entre migration et mariage. Certaines idées défendues dans la littérature sociologique ont été partiellement confirmées, en particulier dans le cas des ressortissants de Turquie, pour qui on suggère parfois l'hypothèse selon laquelle les enfants de primo-migrants, principalement les jeunes filles, se marient avec un conjoint domicilié en Turquie, dans le cadre d'un mariage pou-

vant être parfois «arrangé» par la famille (Reniers et Lievens, 1999). Si l'on constate effectivement une proportion «élevée» de jeunes Turcs nés en Suisse mariés à un conjoint primo-migrant récent, on ne perçoit toutefois pas de variation en fonction du sexe. Ce résultat suggère que cette pratique concerne à la fois les jeunes femmes et les jeunes hommes. Reniers et Leviens (1999) avaient en outre établi dans une étude portant sur la communauté turque de Belgique que les membres de cette communauté se mariaient généralement dans leur pays d'origine et épousaient fréquemment un parent (33% de mariages entre parents, contre 22% pour ceux observés en Turquie même). Les auteurs ont également constaté que, dans 80% à 95% des cas, ces mariages entraînaient une nouvelle migration par le regroupement. Munoz (1999) avance également que, même dans le cas d'une expérience de cohabitation hors mariage avec une personne de nationalité différente, les jeunes femmes turques finiraient tout de même par se plier aux traditions du mariage intra-ethnique. Si les données pour la Suisse admettent le fait que des mariages effectués avec une personne vivant dans le pays d'origine sont possibles, unions qui débouchent sur une migration, elles n'attestent pas l'idée d'une migration majoritairement expliquée par la nuptialité. En effet, le fait que 39% des femmes nées en Suisse de nationalité turque mariées depuis 1995 ont pour époux un homme vivant en Turquie prouve que le phénomène, bien que réel, n'est pas général. Par ailleurs, même s'ils restent minoritaires, les mariages interethniques existent dans la communauté turque, indiquant une ouverture à des situations de mixité.

Théoriquement, un régime matrimonial reposant uniquement sur le hasard suggèrerait que chacun(e) choisit son conjoint dans la population des célibataires. Pour un étranger résidant en Suisse, la probabilité d'une union avec un Suisse, un compatriote ou un étranger d'une autre nationalité dépendrait alors du nombre de célibataires respectifs dans son cercle d'amis ou de relations. Une proportion prononcée de mariages intra-ethniques dans une collectivité traduit l'organisation de réseaux sociaux intra-communautaires et une certaine forme de réclusion par rapport au reste de la population (Page, 1995). Il conviendrait néanmoins, en vue de disposer d'un modèle cohérent, de prendre en compte d'autres paramètres, tel le lieu de domicile, qui détermine la probabilité de rencontrer tel célibataire, ou encore le niveau de formation, qui détermine la fréquentation scolaire. Une telle démarche n'est pas aisée à mettre en place (cf. par exemple Henry, 1976, pour une proposition d'une approche tenant compte de quatre cercles successifs pour trouver son conjoint). Des résultats obtenus, cependant, il appert que le hasard n'est pas l'unique facteur à jouer un rôle dans le choix du conjoint.

Les résultats concernant la deuxième génération sont à ce propos significatifs des différences enregistrées entre les cercles de migrants. Au sein d'une même collectivité, divers critères déterminent le choix du conjoint. L'étude sur les jeunes issus des migrations italienne et espagnole avait identifié plus précisément les variables entrant en compte lors d'un mariage interethnique (Bolzman et al., 2003): les jeunes qui ont été socialisés en Suisse, ayant un niveau de formation élevé ainsi que la citoyenneté suisse par acquisition (naturalisation), choisissent plus souvent (44% des cas) un conjoint suisse. Les personnes qui ont effectué une partie de leur scolarité dans leur pays d'origine, ne disposant pas d'un niveau de formation très élevé et n'étant pas naturalisées, optent davantage pour un conjoint de même origine – les mariages avec des Suisses ne représentant que 25% des cas.

A ces éléments de discussion, nous pouvons ajouter, en outre, que le choix du conjoint n'est pas seulement dicté par la nationalité, mais aussi par son lieu d'origine dans le pays. Ainsi, on a constaté en France que sept immigrés turcs sur dix avaient choisi un partenaire provenant du

même village ou de la même ville d'origine (Munoz, 1999). Le même constat a pu être confirmé au sein de la deuxième génération d'Espagnols et d'Italiens: un tiers des conjoints provient du même village et un autre tiers de la même région d'origine (Bolzman et al., 2003). Les données du recensement ne permettent cependant pas de vérifier les résultats de ces deux études.

Si un certain flou subsiste quant aux stratégies matrimoniales, les liens entre immigration et nuptialité sont avérés. Les modes de mise en couple et les formes de nuptialité étant décrits, il convient désormais de s'intéresser à l'événement qui suit généralement l'union: la naissance d'un enfant.

4 LES COMPORTEMENTS REPRODUCTIFS ET LES INTERACTIONS ENTRE MIGRATION ET REPRODUCTION

Contrairement au mariage, pour lequel il n'est pas possible de connaître l'endroit de sa célébration ni la synchronisation temporelle entre l'épisode nuptial et le flux migratoire, la naissance est mieux documentée dans le recensement. Ainsi, nous pouvons estimer si la naissance d'un enfant a lieu avant ou après la migration et déterminer quelques interactions entre ces deux phénomènes (section 4.1). En outre, dans une problématique d'assimilation, pour le migrant, des normes socioculturelles et familiales prévalant dans le pays d'accueil, le nombre moyen d'enfants constitue un indicateur intéressant du comportement des femmes de nationalité étrangère. Cet indicateur sera discuté dans une deuxième partie de ce chapitre.

4.1 LES MODES DE FORMATION DE LA FAMILLE ET LA MIGRATION

Nous avons retenu, pour ce chapitre, l'ensemble des familles constituées de deux adultes et d'au moins un enfant, pour lesquelles les informations sur le lieu de naissance et le lieu de domicile cinq ans avant le recensement sont connues, soit au total 603 048 familles. Parmi elles, 149 896 sont composées d'au moins un conjoint de nationalité étrangère. Classées selon la nationalité du père, ces données font ressortir des différences très nettes en fonction de la collectivité. Ainsi, on constate une proportion élevée de familles dirigées par un conjoint italien (83%), espagnol (73%), français (68%) et allemand (65%) et dans lesquelles les enfants sont nés en Suisse¹⁶. En revanche, les Portugais (40%) et les Yougoslaves (25%) révèlent une faible proportion d'enfants nés en Suisse. Les autres collectivités se situent à mi-chemin entre ces deux groupes (Tableau 25).

Les ménages composés d'un couple d'au moins un enfant né à l'étranger et d'au moins un autre enfant né en Suisse sont relativement peu fréquents. La proportion de familles s'étant agrandies et après la migration varie de 6% (Italiens et Français) à 19% (Yougoslaves). Bien sûr, pour présenter une telle situation, une première condition à remplir est d'avoir deux enfants. Ainsi, si l'on considère uniquement les couples avec au moins deux enfants, ces proportions atteignent 11% pour les ménages italiens et allemands, et 25% pour les ménages yougoslaves. A la lecture de ces chiffres, nous pouvons penser que la migration a rarement lieu pendant la constitution de la famille, excepté lorsqu'il s'agit d'une migration d'«urgence» (par exemple liée à l'asile).

En limitant l'analyse aux couples arrivés récemment en Suisse, la proportion de familles fondées à l'étranger est, logiquement, plus élevée. Toutefois, parmi les hommes arrivés au cours des cinq dernières années, on repère pour les Africains un taux atteignant 54% de familles fondées en Suisse.

¹⁶⁾ Il s'agit du domicile de la mère à la naissance. De même, on a pris en compte dans cette analyse, pour des raisons liées à la formulation des questions du recensement, uniquement les enfants vivant toujours dans le ménage à la date du recensement.

Tableau 25: Répartition (en %) du lieu de naissance du (des) enfant(s) pour les couples classés selon la nationalité de l'homme, en 2000

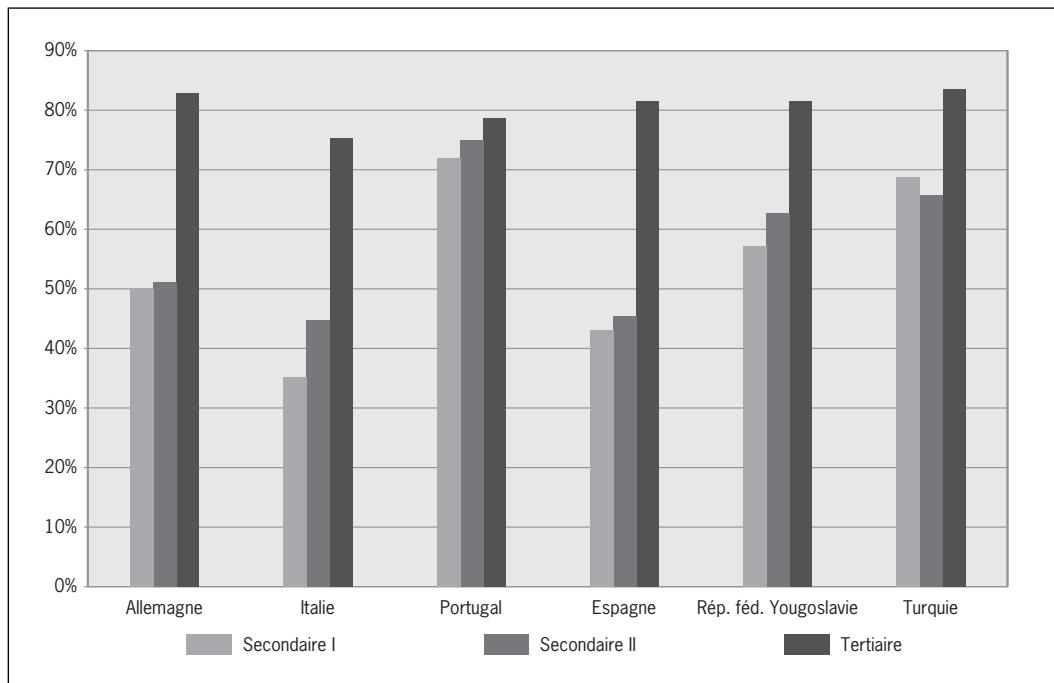
	Ensemble des couples				Couples arrivés récemment en Suisse			
	En Suisse	Mixte	A l'étranger	Ensemble	En Suisse	Mixte	A l'étranger	Ensemble
Suisse	95.3	1.8	2.9	100.0	39.6	10.4	49.9	100.0
Etranger	56.9	11.4	31.7	100.0	23.4	4.4	72.2	100.0
UE	70.6	8.0	21.4	100.0	22.7	5.0	72.4	100.0
Allemagne	65.0	7.3	27.7	100.0	20.8	3.0	76.2	100.0
France	68.2	6.2	25.6	100.0	22.6	4.8	72.7	100.0
Italie	83.1	6.2	10.7	100.0	43.5	7.8	48.8	100.0
Portugal	39.7	14.4	46.0	100.0	20.1	7.3	72.6	100.0
Espagne	72.7	7.8	19.5	100.0	33.9	10.2	55.9	100.0
Reste de l'Europe	33.3	17.6	49.2	100.0	20.9	5.2	73.9	100.0
Turquie	59.1	15.2	25.7	100.0	33.8	5.6	60.6	100.0
Rép. féd. Yougoslavie	25.4	19.1	55.5	100.0	20.4	6.0	73.5	100.0
Afrique	58.0	12.6	29.4	100.0	53.9	3.4	42.7	100.0
Amérique	43.3	9.3	47.5	100.0	17.6	2.1	80.3	100.0
Asie	42.1	14.7	43.2	100.0	19.3	2.1	78.6	100.0
Océanie	40.0	6.3	53.7	100.0	9.5	2.7	87.8	100.0

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Quelle que soit la nationalité de l'époux, les couples mariés ayant constitué leur famille à l'étranger avant d'entrer en Suisse sont plus fréquents parmi les couples de niveau de formation tertiaire (Graphique 7)¹⁷. Près de 80% des personnes étrangères de formation tertiaire et vivant en Suisse ont donné naissance à leur(s) enfant(s) à l'étranger uniquement. Parmi les personnes de niveau de formation secondaire I, la proportion de familles constituées dans le pays d'origine, avant la migration, varie entre 35% (Italie) et 72% (Portugal). De la sorte, à l'exception des ressortissants du Portugal et peut-être de la Turquie, deux modèles très distincts se profilent: celui des personnes faiblement qualifiées, qui fondent leur famille majoritairement après la migration, et celles hautement qualifiées, qui le font avant. L'âge à la migration est susceptible d'expliquer une partie de ces résultats: les personnes hautement qualifiées sont souvent plus âgées au moment de la migration, puisqu'elles ont dû suivre des études plus longues et qu'elles ont souvent acquis une expérience professionnelle avant d'arriver en Suisse; partant, durant cette période d'acquisition des compétences, la famille a pu s'agrandir.

¹⁷⁾ Il s'agit ici du niveau de formation de l'homme. Les personnes sans formation ont été regroupées avec celles de niveau de formation secondaire I.

Graphique 7: Proportion de couples mariés ayant constitué leur famille avant la migration, selon la nationalité et le niveau de formation, en 2000



Source: Recensement fédéral de la population, OFS

4.2 L'AGRANDISSEMENT DE LA FAMILLE

Plusieurs études ont comparé la fécondité des collectivités migrantes en Europe, à savoir le niveau observé dans le pays d'origine et celui du pays d'accueil, dans le but de discuter à quel rythme les comportements reproductifs se modifient et où ils se situent par rapport au pays d'origine et au pays hôte. Ces études (par ex. Kahn, 1988; Ram et George, 1990; Krishnan et Krotki, 1989; Feld, 1993; Schoorl, 1990 et 1995 pour les pays européens) dévoilent au moins trois schémas concernant les relations entre fécondité et migration, qui sont l'adaptation, le maintien ou la sélection. Les données pour la Suisse confirment l'existence de ces trois schémas (Wanner, 1996 et 2001). Ainsi:

- un premier groupe de nationalités adapte clairement son comportement de fécondité. C'est le cas par exemple des femmes turques, qui voient progressivement leur niveau de fécondité se rapprocher de celui du pays d'accueil, à mesure où le flux migratoire vieillit;
- un deuxième groupe de nationalités maintient les caractéristiques de fécondité du pays d'origine; ainsi, les Italiennes et les Espagnoles ont un niveau de fécondité très voisin de celui des compatriotes restées au pays, ce qui pourrait vouloir dire que leur comportement reproductif est fortement influencé par la situation présente dans le pays de départ et beaucoup moins par celle du pays d'accueil (Wanner, 1996);
- enfin, un troisième groupe de nationalités se profile par des schémas de fécondité très différents de ceux du pays d'accueil et du pays d'origine, en raison de phénomènes de sélec-

tion de femmes migrantes parmi celles présentant des caractéristiques de vie particulières (par exemple: les femmes d'un niveau de formation élevé, d'une région de provenance à niveau de fécondité différent de celui de l'ensemble du pays sont plus fréquemment des candidates au départ). Les femmes de nationalité portugaise présentent cette particularité.

Le recensement 2000, avec son information sur le nombre d'enfants et l'année de naissance des enfants nés vivants, permet pour la première fois de mesurer la fécondité en fonction du statut migratoire. Dans cette section, nous nous pencherons spécialement sur la relation entre le lieu de naissance de la mère, sa date d'arrivée en Suisse (appréhendée par le lieu de domicile cinq ans auparavant) et le niveau de fécondité. Nous mettrons également en évidence le rythme de l'*«intégration culturelle»*, ou de l'adaptation au pays d'accueil, qui peut être saisi par la langue parlée et la religion.

L'analyse repose sur l'information annoncée par la mère au moment du recensement et inclut l'ensemble des naissances survenues durant la période 1995-1999¹⁸, quel que soit le lieu de naissance de l'enfant. L'approche visant à utiliser le recensement uniquement pour calculer les comportements de fécondité a été préférée à celle, traditionnelle, mettant en relation les données de l'état civil (statistique des naissances vivantes) et le recensement (population soumise au risque). Cela permet d'éviter les biais *«numérateur»* / *«dénominateur»*, en particulier pour les collectivités montrant une proportion élevée de personnes dont le statut de séjour est précaire. En effet, celles-ci figurent généralement dans la statistique des naissances (*le numérateur*), mais pas dans l'état de la population (*le dénominateur*), d'où une surestimation du niveau de fécondité. Nous ne détaillerons pas ici les méthodes utilisées pour le calcul des indicateurs de fécondité¹⁹.

L'indice conjoncturel de fécondité pour les différentes collectivités migrantes est obtenu par la somme des taux de fécondité entre 15 et 49 ans durant la période 1995-1999. Cet indice peut être comparé avec celui observé dans le pays d'origine²⁰ (Tableau 26). Les indices reposant sur un nombre de naissances vivantes inférieur à 100 n'ont pas été reportés dans le tableau. Les indices de fécondité dans le pays ou la région d'origine, pour les continents africain, américain, asiatique et pour l'Océanie ainsi que pour les pays du *«reste de l'Europe»* n'ont pas été indiqués dans le tableau, car ils ne sont certainement pas représentatifs des poids respectifs des nationalités en Suisse.

Certaines collectivités étrangères enregistrent des indices de fécondité inférieurs à celui des femmes de nationalité suisse. C'est le cas des Allemandes, des Italiennes et des Espagnoles. Ces trois collectivités proviennent de pays à basse fécondité, ce qui élucide en partie leur comportement reproductif *«modéré»*. D'autres collectivités dévoilent des valeurs largement supérieures à celles des femmes suisses: les Françaises (qui présentent également dans leur pays une fécondité relativement élevée), les Portugaises, les Turques, les Croates, les Bosniaques affichent, en Suisse, une fécondité comprise entre 1,5 et 2 enfants par femme. Les Macédonienne, les Africaines, les femmes de République fédérale de Yougoslavie et les Asiatiques enregistrent, pour leur part, une fécondité supérieure à deux enfants par femme.

¹⁸⁾ Le choix de la période répond à des critères de qualité de la déclaration (cf. Wanner, à paraître).

¹⁹⁾ Cf. Wanner (à paraître) pour une présentation méthodologique.

²⁰⁾ Les données pour la Bosnie-et-Herzégovine ne sont pour leur part pas disponibles à l'heure actuelle.

Tableau 26: Indice conjoncturel de fécondité (ICF), selon la nationalité de la mère et son statut migratoire, ainsi que dans le pays d'origine, entre 1995 et 1999

	Ensemble	Née à l'étranger				Effectif
		Née en Suisse	En Suisse depuis plus de cinq ans	En Suisse depuis moins de cinq ans	ICF dans le pays d'origine (1999)	
Suisse	1.33	1.32	1.44	1.44	1.48	2 839 122
Allemagne	1.23	1.11	1.52	1.01	1.36	48 011
France	1.51	1.24	1.71	1.53	1.79	26 901
Italie	1.29	1.23	1.51	1.33	1.22	125 427
Autriche	1.39	1.05	1.57	1.43	1.32	12 151
Portugal	1.70	1.77	1.76	1.31	1.50	59 966
Espagne	1.24	1.21	1.37	1.05	1.20	34 267
Turquie	1.99	1.76	2.07	1.86	2.60	34 986
Rép. féd. Yougoslavie	2.60	2.66	2.58	2.59	1.64	89 797
Croatie	1.85	1.53	1.93	1.67	1.38	19 766
Slovénie	1.46	0.63	1.59	...	1.21	1 248
Bosnie-et-Herzégovine	1.99	1.91	1.99	1.78	...	21 110
Macédoine	2.40	2.42	2.48	2.00	1.76	23 008
Reste de l'Europe	1.49	1.42	1.76	1.32	...	695 934
Afrique	2.19	2.93	2.58	1.75	...	17 553
Amérique	1.69	1.87	2.06	1.46	...	25 605
Asie	2.12	2.82	2.69	1.46	...	37 528
Océanie	1.44	1.21	...	1 272

Source: Recensement fédéral de la population, OFS et Conseil de l'Europe 2002 pour l'ICF dans le pays d'origine

... = effectifs non suffisants pour le calcul de l'indice conjoncturel de fécondité.

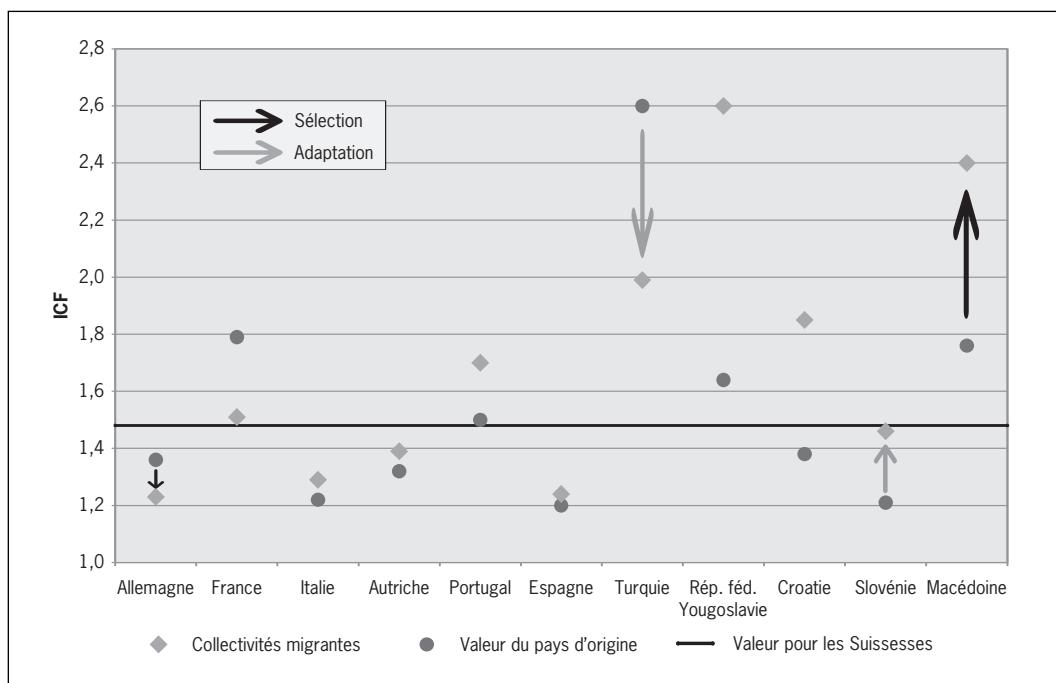
La comparaison de la fécondité dans le pays d'origine, dans le pays d'accueil, et parmi les groupes des étrangers en Suisse confirme l'existence des trois modèles d'adaptation de la fécondité après la migration mentionnés ci-dessus. Les femmes turques, françaises, slovènes et autrichiennes présentent une fécondité située à mi-chemin entre la valeur rencontrée dans le pays d'origine et le pays d'accueil (Graphique 8). Chez les Turques et les Françaises, cette adaptation s'effectue à la baisse, alors que pour les Autrichiennes et les Slovènes elle est à la hausse. Les Françaises, les Autrichiennes et les Slovènes ont assimilé les comportements de fécondité des Suissesses, tandis que la collectivité turque affiche encore une fécondité significativement plus élevée que celle des Suissesses.

Les données confirment en outre, pour les Italiennes et les Espagnoles, le maintien des caractéristiques de fécondité du pays d'origine. Malgré la durée du séjour en Suisse de ces collectivités, les femmes présentent toujours, en moyenne, une fécondité très voisine de celle de leurs concitoyennes restées au pays, et significativement inférieure à celle des Suissesses. Il convient cependant de relever le fait que les différences dans les indices conjoncturels de fécondité entre Suissesses et Italiennes/Espagnoles sont relativement ténues, de l'ordre de quelques centièmes.

Enfin, les autres pays montrent un effet de sélection, bien marqué pour la République fédérale de Yougoslavie, la Macédoine, la Croatie, voire le Portugal, dont les collectivités migrantes en Suisse présentent toutes une fécondité supérieure à celle observée à la fois dans le pays d'accueil et dans le pays d'origine. Cet effet s'avère aussi prononcé pour l'Allemagne, dont les immi-

grées affichent une fécondité inférieure à celle observée à la fois en Allemagne et dans l'ensemble de la Suisse.

Graphique 8: Comparaison de la fécondité des étrangères en Suisse, avec les données correspondantes pour la population féminine vivant en Suisse et pour celle dans le pays d'origine, entre 1995 et 1999



Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Note de lecture: les flèches grises indiquent deux exemples d'intégration ou d'adaptation des niveaux de fécondité, l'une par la baisse de la fécondité après la migration (Turquie), l'autre par la hausse (Slovénie); les flèches noires illustrent deux exemples de sélection négative (Allemagne) ou positive (Macédoine).

Le calcul de la fécondité selon le type de migration nuance quelque peu ces résultats. La théorie soutenant une adaptation progressive du comportement de fécondité à celui du pays d'origine suppose que, plus la migration est ancienne, plus le niveau de fécondité s'approche des valeurs en cours en Suisse et s'éloigne de celles constatées dans le pays d'origine. Or, dans les faits, cette hypothèse ne se concrétise pas, excepté pour les femmes migrantes turques.

Ainsi, la fécondité des Françaises arrivées en Suisse depuis plus de cinq ans est supérieure à celle des Françaises arrivées récemment. Les primo-migrant es slovènes présentent, pour leur part, une fécondité supérieure à celle enregistrée dans le pays d'origine, tandis que la deuxième génération affiche une fécondité particulièrement faible. Cette absence de continuum dans les indices de fécondité en fonction de la durée de résidence en Suisse et du lieu de naissance signale qu'il convient d'être circonspect dans l'interprétation des niveaux de fécondité enregistrés pour l'ensemble des femmes d'une collectivité migrante, quel que soit le statut migratoire. Elle ne remet cependant pas en cause les modèles théoriques sur l'adaptation des comportements de fécondité, mais souligne plutôt les liens particuliers existant entre la migration et la fécondité, relations qui interviennent probablement sur le calendrier des naissances.

De la sorte, les primo-migrant es arrivées récemment d'Allemagne, d'Espagne, voire de France, présentent une fécondité très basse (légèrement supérieure à un enfant par femme), explicable par une forte représentation, dans ce groupe, des migrant es sans charge de famille, venues pour un stage ou une formation. Il est probable que ces femmes ont adapté, volontairement ou non, leur calendrier reproductif à la réalité migratoire. Parmi les femmes des Balkans (à l'exception peut-être des Slovènes), les primo-migrant es sont souvent arrivées en Suisse dans le cadre d'une migration familiale, ce qui peut rendre compte de la fécondité élevée (les femmes ne vivant pas en couple semblent être moins fréquemment des candidates au départ que celles vivant en famille).

L'absence de logique dans les résultats participe de la complexité des liens entre migration et fécondité. On peut s'interroger, dans ce contexte, si l'analyse des comportements culturels (langue, religion) ne serait pas plus pertinente dans le but de décrire l'adaptation des comportements après la migration. Les liens entre niveau d'intégration culturelle et fécondité peuvent être investigués en vérifiant le niveau de fécondité en fonction de la langue parlée et de la religion déclarée au recensement. En ce qui concerne la religion, rares sont les collectivités migrant es plurireligieuses en Suisse. De surcroît, la mobilité religieuse semble très faible, comme on l'observe, par exemple, en confrontant l'appartenance religieuse des parents avec celle des enfants (Wanner, 2004).

Globalement, la fécondité est la plus basse parmi le groupe des femmes sans religion, par rapport aux autres groupes. La fécondité se situe en outre à un niveau voisin pour les catholiques et les protestantes (Tableau 27). La modalité «sans appartenance religieuse» représente un indicateur du recul pris par rapport aux origines religieuses qui, parfois, peuvent être fortement ancrées. On relèvera ainsi avec intérêt le fait que certaines collectivités migrant es (femmes en provenance de Bosnie-et-Herzégovine, d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et de France) dégagent des différences très nettes selon que les femmes déclarent l'appartenance ou non à une religion. En revanche, les écarts sont très modestes parmi les Portugaises et les Turques; celles-ci, même dans le cas où elles ne déclarent pas une appartenance religieuse, affichent une fécondité proche de la valeur observée parmi le groupe de leurs compatriotes respectives, catholiques et musulmanes.

La fécondité des femmes d'autres religions non majoritaires en Suisse, comparée à celle des femmes de religion chrétienne, apporte aussi un éclairage particulier sur les liens rattachant cette problématique à l'intégration culturelle de quelques collectivités (République fédérale de Yougoslavie, Croatie, Afrique, notamment). On a retenu les nationalités où l'on compte un effectif suffisant de femmes réparties entre religion chrétienne ou non (Tableau 27). Pour les Yougoslaves et les Croates, le fait d'être de confession catholique plutôt que de religion musulmane ne modifie pas les comportements de fécondité (la fécondité des catholiques étant légèrement plus élevée que celle des femmes d'autre appartenance). Il convient de mentionner que la pratique de l'islam dans ces collectivités est de type modéré et n'intervient pas autre mesure sur les comportements familiaux, ce qui peut expliquer ce résultat. L'écart est en revanche plus marqué entre femmes africaines catholiques (1,94 enfant par femme) et les femmes africaines d'autres religions (2,34 enfants par femme), mais cette différence est difficile à interpréter, compte tenu de l'hétérogénéité du groupe des Africaines vivant en Suisse.

Tableau 27: Indice conjoncturel de fécondité (ICF), selon la nationalité de la mère et son appartenance religieuse, entre 1995 et 1999

	Ensemble	Protestants	Catholiques	Autre appartenance	Aucune religion	Effectif
Suisse	1.33	1.36	1.37	1.72	1.01	2 839 122
Allemagne	1.23	1.34	1.34	1.80	0.89	48 011
France	1.51	1.62	1.61	2.19	1.24	26 901
Italie	1.29	1.41	1.30	1.44	1.10	125 427
Autriche	1.39	1.63	1.44	...	0.88	12 151
Portugal	1.70	...	1.71	1.64	1.60	59 966
Espagne	1.24	...	1.26	...	1.05	34 267
Turquie	1.99	2.01	1.82	34 986
Rép. féd. Yougoslavie	2.60	...	2.74	2.57	2.51	89 797
Croatie	1.85	...	1.89	1.70	...	19 766
Bosnie-et-Herzégovine	1.99	2.02	1.65	21 110
Macédoine	2.40	2.41	...	23 008
Reste de l'Europe	1.49	1.83	1.63	1.26	1.34	695 934
Afrique	2.19	2.31	1.94	2.34	1.52	17 553
Amérique	1.69	1.96	1.77	1.83	1.33	25 605
Asie	2.12	2.08	2.21	2.31	1.47	37 528

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

... = effectifs non suffisants pour le calcul de l'indice conjoncturel de fécondité.

La langue principale est un autre indicateur du niveau d'intégration culturelle disponible dans les données du recensement. Bien qu'elle ne soit pas un parfait marqueur de l'adoption de nouvelles normes culturelles, la langue principale conduit clairement à des disparités entre les locutrices d'une langue parlée en Suisse et celles pratiquant une autre langue; son association avec le niveau de fécondité est étroite, notamment pour les ressortissantes de Turquie, des Balkans et du continent américain. Pour les femmes de ces pays, le fait d'appartenir à un groupe déclarant une langue de la Suisse comme langue principale réduit la fécondité de 0,3 enfant par femme. En revanche, ce fléchissement ne s'observe pas pour les femmes d'Espagne, du Portugal ou du continent asiatique.

Tableau 28: Indice conjoncturel de fécondité (ICF), selon la nationalité de la mère et sa langue principale, entre 1995 et 1999

	Ensemble	Une langue de la Suisse	Langue étrangère	Effectif
Suisse	1.33	1.32	1.74	2 839 122
Allemagne	1.23	1.23	...	48 011
France	1.51	1.50	...	26 901
Italie	1.29	1.29	1.42	125 427
Autriche	1.39	1.36	...	12 151
Portugal	1.70	1.68	1.73	59 966
Espagne	1.24	1.22	1.30	34 267
Turquie	1.99	1.79	2.18	34 986
Rép. féd. Yougoslavie	2.60	2.42	2.72	89 797
Croatie	1.85	1.69	2.00	19 766
Bosnie-et-Herzégovine	1.99	1.85	2.09	21 110
Macédoine	2.40	2.28	2.48	23 008
Reste de l'Europe	1.49	1.32	1.55	695 934
Afrique	2.19	2.15	2.25	17 553
Amérique	1.69	1.38	1.76	25 605
Asie	2.12	2.29	2.09	37 528

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

... = effectifs non suffisants pour le calcul de l'indice conjoncturel de fécondité.

En conclusion, la migration a un impact à la fois direct et indirect sur les comportements reproductive des couples. Le rôle direct est relatif à la sélection des femmes migrantes et à des comportements spécifiques concernant la fécondité pendant ou après la migration. L'action indirecte a trait aux caractéristiques de l'intégration et à leur impact sur le nombre moyen d'enfants. Différents modèles se dessinent concernant la formation de la famille, d'après le flux migratoire (flux défini selon la nationalité d'origine et le type de migration). L'analyse du lieu de naissance des enfants en fonction du niveau de formation indique en particulier que les migrants les mieux qualifiés ont déjà, pour la plupart, achevé leur vie reproductive avant de migrer. La migration s'inscrit alors dans une problématique orientée sur l'activité professionnelle, sans qu'elle ne s'accompagne obligatoirement d'un accroissement de la taille de la famille. En revanche, pour les migrants moins bien qualifiés, à l'exception de ceux provenant du Portugal et de la Turquie, la migration d'un couple (ou d'une personne seule) est le plus souvent suivie par la naissance d'un enfant en Suisse. Il n'est pas possible de déterminer précisément, en l'absence d'informations sur la date de la migration, si des effets d'âge interviennent – les primo-migrants à faible niveau de qualification étant généralement plus jeunes que les personnes hautement qualifiées – ou si ces résultats procèdent d'autres facteurs. Les politiques migratoires peuvent contribuer à expliquer une partie des résultats, dans la mesure où elles accordent favorablement l'arrivée de familles aux personnes hautement qualifiées (par le biais du regroupement familial) et relient la migration extracommunautaire de personnes non qualifiées à des contraintes reproductive.

Plusieurs modèles peuvent également être identifiés en matière d'adaptation ou de non-adaptation des comportements de fécondité. Si le rôle de l'appartenance religieuse sur la fécondité n'est pas démontré (pour ce qui est de la transition entre une religion minoritaire en Suisse à une des deux religions principales dans le pays), celui de la langue principale est bien identifié. Il reste néanmoins à s'interroger sur les ressorts pouvant expliquer les résultats obtenus. Ces mécanismes se réfèrent aux déterminants classiques de la fécondité liés aux modes de transmission des modèles de référence dans la société. D'autres facteurs, non contrôlés ici, sont susceptibles de jouer aussi un rôle. Par exemple, la solidité du couple peut intervenir dans la complexité des résultats obtenus, surtout lorsque la fécondité de certaines collectivités migrantes en Suisse (comme la collectivité allemande) est plus basse que celle attendue en fonction de l'hypothèse d'adaptation des comportements. De fait, la séparation ou le divorce peuvent limiter la taille de la descendance finale de la femme. Or la migration se révèle être, dans certains cas, une composante de fragilité du couple, dimension traitée, au demeurant, dans le chapitre suivant.

5 LA DIVORTIALITÉ

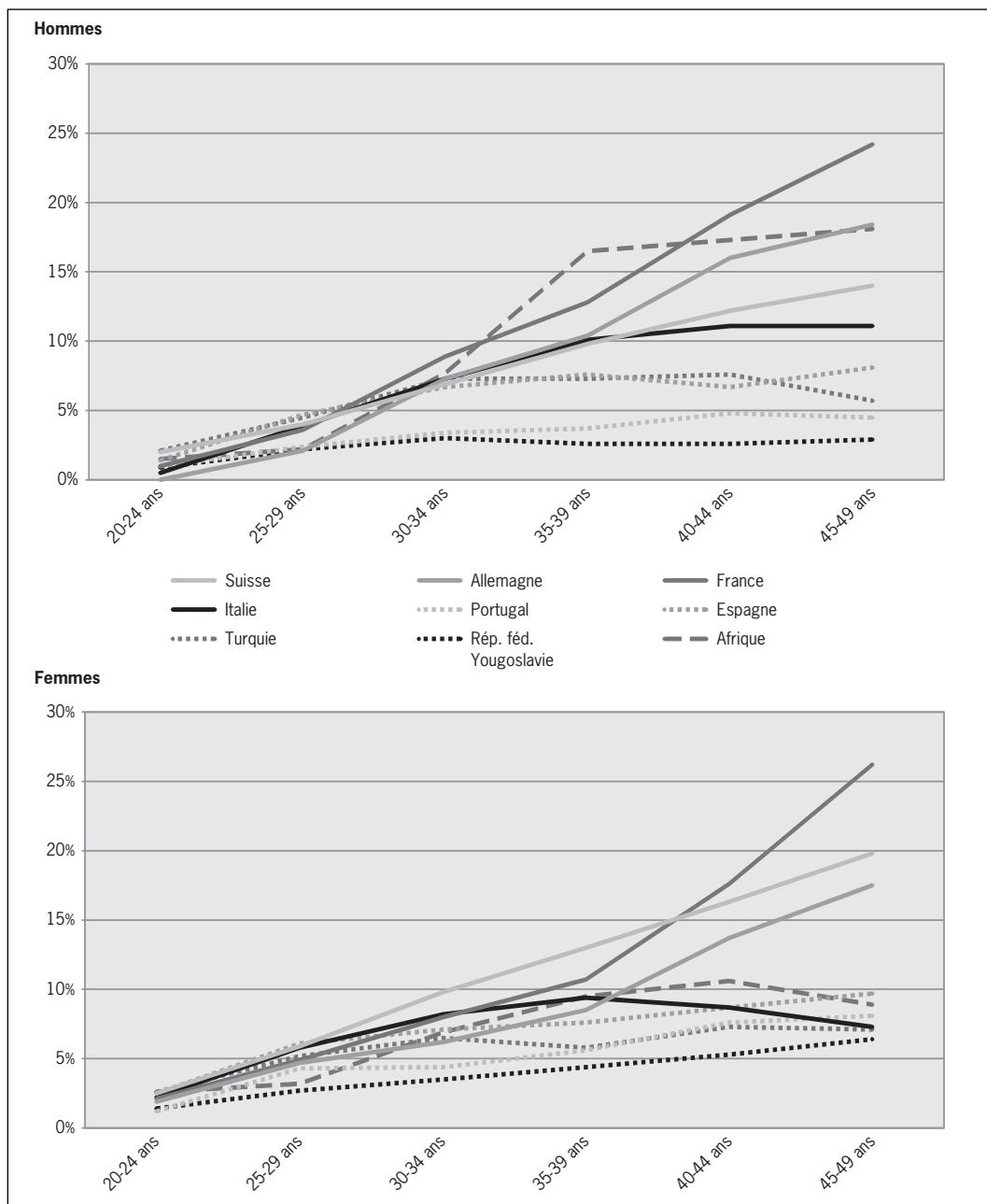
L'analyse de la divortialité des familles immigrées répond à deux interrogations. D'une part, elle renseigne sur le rôle du flux migratoire, en d'autres termes du départ dans un pays souvent socioculturellement éloigné, sur la solidité des couples formés avant la migration. Cette question est abondamment débattue dans la littérature. Certains auteurs relèvent que la migration peut entraîner des difficultés relationnelles au sein du couple ainsi qu'à une séparation, tandis que d'autres chercheurs remarquent, au contraire, qu'un statut de «migrant» dans une société étrangère renforce la solidarité des conjoints et évite des ruptures qui auraient pu avoir lieu dans le pays d'origine. La mixité du mariage influe aussi sur la solidité de l'union et sa rupture.

D'autre part, la divortialité, comme le veuvage, joue un rôle très souvent négatif sur les conditions de vie. C'est notamment le cas des femmes professionnellement inactives. Ce constat gagne encore en pertinence pour les femmes étrangères présentant parfois un faible niveau de formation et une mauvaise couverture sociale, voire un statut de séjour précaire. Somme toute, les conditions de vie des migrants divorcés et des familles monoparentales étrangères ne manquent pas d'interroger sur l'adaptation des politiques sociales face à la nouvelle réalité migratoire.

Dans le présent chapitre, nous apprêhenderons quelques dimensions relatives au lien entre le divorce et la migration. En particulier, il nous importe de vérifier le risque de divorce pour les personnes étrangères.

Après exclusion des personnes non exposées au divorce (personnes veuves ou célibataires), on peut calculer un ratio de divorcés en divisant le nombre de divorcés par celui des personnes mariées dans chaque collectivité migrante. En tenant compte des différents groupes d'âge quinquennaux compris entre 20 et 49 ans, on remarque des ratios très fluctuants en fonction de la nationalité (Graphique 9). Pour les hommes, le ratio est le plus élevé chez les Français, puisque le nombre de divorcés entre 45 et 49 ans représente 25% du nombre de mariés. Le divorce est également très fréquent chez les Allemands et les Africains de 35 à 39 ans. Les collectivités du sud de l'Europe et des Balkans observent une très faible proportion d'hommes divorcés. Pour les femmes, on relèvera un ratio de divorcées particulièrement important chez les Françaises, mais aussi des ratios relativement faibles chez les Africaines, comparativement à ce qui a été observé chez leurs compatriotes de sexe masculin.

Graphique 9: Ratio entre personnes divorcées et personnes mariées à chaque âge, selon le sexe et la nationalité (en %), en 2000



Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Une information telle que la nationalité du précédent conjoint aurait été des plus utiles pour interpréter les caractéristiques nationales. Zingg (1997) avait en effet montré un risque élevé de divorce pour les mariages mixtes. Cependant, aucune information de ce type n'a été recueillie dans le recensement. La durée du mariage, qui intervient étroitement sur la probabilité de divorce, n'est pas non plus connue. En l'absence de ces données, nous devons nous borner à émettre des hypothèses.

La première d'entre elles concerne le rôle de la migration sur le divorce. Il ne semble pas, lorsque l'on examine les rapports entre effectifs de mariés et de divorcés, que la migration entraîne un accroissement du risque de séparation. Au contraire, nous serions plutôt tentés de prétendre que les couples de migrants mariés et vivant en Suisse ne divorcent pas fréquemment (ou s'ils le font, ils quittent la Suisse après la séparation); tel est le cas pour les Portugais, qui présentent une faible proportion de divorcés, alors que le divorce se situe à un niveau moyen au Portugal. La divortialité n'est pas élevée dans les pays d'origine des autres principaux groupes de migrants présents en Suisse, France et Allemagne exceptés: l'indice conjoncturel de divortialité, qui reflète la proportion d'unions maritales rompues par un divorce, est en effet compris, en 2000, entre 6% et 15% dans les pays du sud de l'Europe, des Balkans et de la Turquie. Quoiqu'il soit difficile de comparer des indices de divortialité avec des ratios de divorcés, il est probable que les probabilités de divorce soient semblables avant ou après la migration. En d'autres termes, la solidité des liens conjugaux observée dans le pays d'origine se vérifie aussi après la migration.

Une deuxième conjecture est liée à la sélection, éventuelle, à l'entrée en Suisse de personnes sans charge de famille, célibataires ou divorcées. Nous avons déjà mentionné dans cette étude la possibilité que des personnes présentant des caractéristiques familiales spécifiques soient sélectionnées dans les flux migratoires, principalement en provenance de France et d'Allemagne. Cette thèse pourrait ainsi expliquer la présence en Suisse de nombreux Français et Françaises divorcés, tentés de poursuivre leur trajectoire professionnelle en Suisse en raison de l'absence de liens conjugaux. En circonscrivant l'analyse aux migrants récents arrivés au cours des cinq dernières années en Suisse, les ratios de divortialité reculent cependant pour les Allemands et les Français (Tableau 29), ce qui semble infirmer cette hypothèse. Le divorce survient, visiblement, après la migration et peut être lié à la nature du mariage dans la société d'origine (où les taux de divortialité sont particulièrement élevés) ou à des difficultés à concilier le projet migratoire et la vie de couple.

Une troisième supposition s'attache au rôle du mariage comme condition indispensable à la migration. Pour les collectivités migrantes originaires de pays non européens, les règles relatives au séjour et à l'établissement des étrangers incitent le candidat à la migration à trouver un conjoint suisse, ou présentant un permis de séjour de longue durée, afin de rester en Suisse. Parfois, le mariage doit être conclu à la hâte, sans possibilité de «tester» le lien conjugal, par exemple par une période de cohabitation prénuptiale. Il résulte de cette situation une proportion élevée de divorces, liés à la fragilité de l'union. On relèvera que le fait que le mariage soit de complaisance ou non ne peut pas être déterminé à partir du recensement.

Ainsi, on compte en Suisse 18 hommes africains âgés de 45 à 49 ans assortis d'un statut de divorcés pour cent personnes mariées de même origine et de même âge; pour les Américains, on dénombre 17 divorcés pour cent mariés. En ne considérant que les nouveaux immigrants – personnes vivant à l'étranger en 1995 –, ces ratios tombent à quatre et à six, respectivement (Tableau 29). Pour ces immigrés récents provenant de pays n'appartenant pas à l'Union européenne, la loi est formulée de telle manière que le mariage, quand il est conclu avec une personne de nationalité suisse ou disposant d'un permis de séjour en Suisse, ne peut être rompu sans que la personne en question ne coure le risque de perdre son statut de séjour. En revanche, après quelques années d'union, le divorce est plus fréquent et il met moins souvent en péril le statut de séjour (Zingg, 1997). Pour cette raison, les ratios de divorcés sont élevés pour les hommes arrivés il y a plus de cinq ans en Suisse, mais faibles pour ceux arrivés récem-

ment. Cet effet pervers de la migration reste cependant une situation rare, puisque le nombre de mariés dépasse largement celui des divorcés dans ces collectivités.

Tableau 29: Ratio entre personnes divorcées et personnes mariées, entre 45 et 49 ans, selon le sexe, la nationalité et la date de migration (en %), en 2000

	Hommes		Femmes	
	Ensemble	Migrants récents	Ensemble	Migrantes récentes
Suisse	14.0	20.9	19.8	27.6
Etranger	9.2	8.4	9.8	7.0
UE	11.8	11.2	10.9	11.2
Allemagne	18.4	13.9	17.5	13.3
France	24.2	10.8	26.2	17.8
Italie	11.1	6.4	7.3	7.4
Portugal	4.5	5.2	8.1	5.3
Espagne	8.1	9.9	9.7	3.0
Reste de l'Europe	4.3	3.5	8.2	2.7
Turquie	5.7	3.1	7.1	2.1
Rép. féd. Yougoslavie	2.9	1.5	6.4	1.9
Afrique	18.1	3.9	8.9	3.7
Amérique	17.2	5.7	14.9	7.7
Asie	7.1	3.1	6.7	2.6
Océanie	10.7	6.1	6.0	5.7

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

En l'absence d'informations sur la nationalité du conjoint, en cas de divorce, et sur la date de la migration, on ne peut déterminer précisément le rôle de la migration sur la divortialité, la synchronisation éventuelle entre le divorce et le mouvement migratoire, le lieu du divorce ou encore le rôle de la mixité du mariage sur le risque du divorce. Malgré cela, on a néanmoins été à même de montrer ici quelques spécificités saillantes, liées en particulier à des différentiels dans les ratios de divortialité, différentiels répondant à une certaine logique et probablement influencés par la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers.

6 LES CONDITIONS DE VIE DES FAMILLES MIGRANTES

La transformation des flux migratoires, caractérisée par une présence accrue des femmes et des familles, entraîne de nouvelles questions liées aux interactions entre famille, femme et migration, auxquelles nous avons tenté de répondre dans les chapitres précédents. Par ailleurs, dans une société privilégiant la migration de longue durée au détriment d'une politique de rotation, les conditions de vie des migrants assument une place prépondérante, ne manquant de susciter, çà et là, d'autres interrogations, notamment quant à l'apparition possible de situations de précarité pour certaines familles migrantes.

Dans ce chapitre, nous présentons quelques indicateurs des conditions de vie des familles migrantes en nous référant en particulier aux conditions de logement. L'unité d'analyse est le ménage, et l'on tient compte de sa taille afin de prendre en considération des dimensions comparables. Dans une première partie, nous discuterons certains indicateurs des conditions de logement des ménages familiaux, pour aborder ensuite les indicateurs des ménages individuels et, enfin, ceux des ménages monoparentaux.

6.1 LES CONDITIONS DE LOGEMENT DES MÉNAGES FAMILIAUX

A titre illustratif, nous présentons ici les conditions de logement des ménages composés de quatre personnes, comprenant un couple avec deux enfants. Ces ménages ont été classés selon la nationalité de la personne de référence. Trois indicateurs sont pris en considération:

- la proportion de propriétaires de leur logement;
- le nombre de pièces dont dispose le ménage;
- la distribution du loyer payé par le ménage (dans le cas où celui-ci est locataire).

Le tableau 30 présente la proportion de propriétaires et la distribution du nombre de pièces en fonction de la nationalité de la personne de référence au sein du ménage. Compte tenu des difficultés d'accès à la propriété pour les personnes de nationalité étrangère et des aspirations observées, pour certains étrangers, de quitter la Suisse après quelques années, la proportion de ménages familiaux étrangers propriétaires de leur logement est largement inférieure à celle des Suisses. Parmi les étrangers, les proportions de propriétaires varient dans une forte amplitude, allant de l'ordre de un à neuf, soit de 4,6%, pour la République fédérale de Yougoslavie, à 42,3%, dans le cas de l'Allemagne. Plus le flux migratoire est ancien, plus la probabilité d'être propriétaire de son logement est élevée. Ces résultats, sans surprise, conduisent à des conditions de logement variables, d'une nationalité à l'autre. Ainsi, en ce qui concerne le nombre de pièces du logement, 54% des ménages familiaux suisses de quatre personnes vivent dans un logement comprenant au moins cinq pièces, contre moins de 8% pour les ménages portugais, turcs et yougoslaves. Les ménages allemands, voire les ménages français, américains et composés de ressortissants de l'Océanie, présentent un confort du logement, appréhendé par le nombre de pièces, aussi élevé que celui des ménages suisses. Les autres collectivités se situent pour leur part entre ces deux pôles.

On relèvera, en guise d'illustration d'un faible confort, qu'une famille de République fédérale de Yougoslavie sur dix vit dans un logement de deux pièces ou moins, taux qui se monte à 9,5% pour les ménages africains et à 9,0% pour les familles asiatiques. Sont exclues bien évidemment de l'analyse les personnes vivant en ménages collectifs ainsi qu'un certain nombre de clandestins, chez qui le confort est suspecté être encore plus rudimentaire.

Tableau 30: Taux de propriétaires et répartition du nombre de pièces du logement pour les ménages de quatre personnes constitués d'un couple avec deux enfants, selon la nationalité de la personne de référence, en 2000

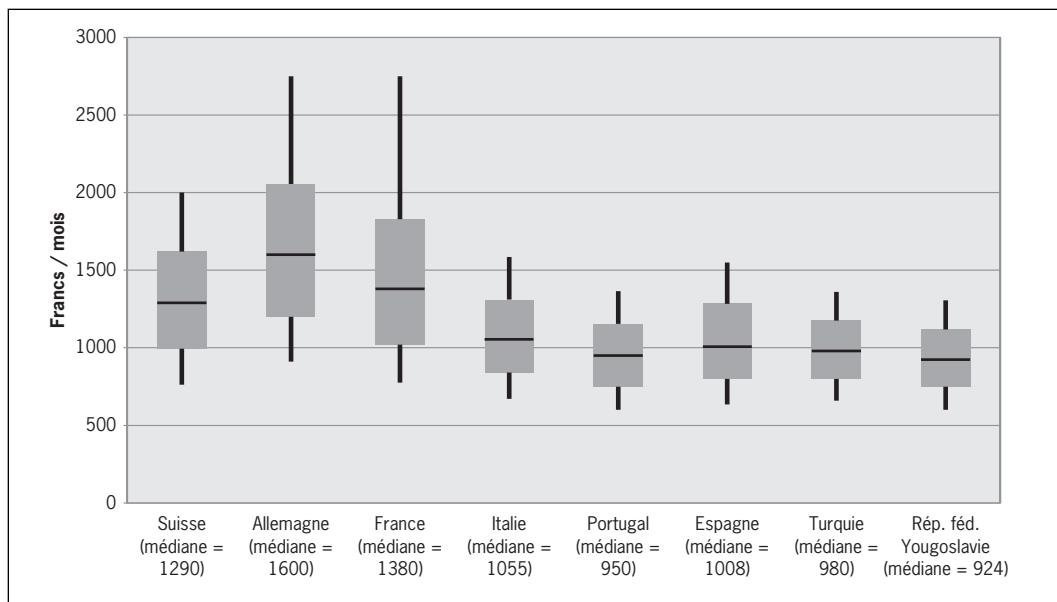
	Propriétaires du logement	Nombre de pièces			
		Une ou deux pièces	Trois pièces	Quatre pièces	Cinq pièces ou plus
Suisse	58.2	1.5	7.4	36.8	54.3
Etranger	16.0	5.2	32.1	42.5	20.1
UE	22.8	3.7	24.6	44.8	26.9
Allemagne	42.3	1.4	6.9	34.4	57.3
France	29.7	3.7	14.4	40.2	41.7
Italie	24.7	2.5	21.1	52.4	23.9
Portugal	5.9	7.5	47.0	37.9	7.5
Espagne	12.9	4.4	29.8	47.2	18.6
Reste de l'Europe	5.1	7.3	44.4	40.8	7.5
Turquie	5.1	4.3	42.7	45.5	7.5
Rép. féd. Yougoslavie	4.6	10.3	47.4	35.7	6.5
Afrique	6.3	9.5	41.6	35.3	13.6
Amérique	17.5	4.2	19.4	34.6	41.8
Asie	7.8	9.0	46.4	32.6	12.0
Océanie	19.7	2.3	15.6	29.5	52.6

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Quant au loyer mensuel payé, celui-ci correspond généralement au confort du logement, et l'on n'est donc pas étonné de constater que les ménages italiens, espagnols, turcs ou yougoslaves consacrent moins d'argent (environ 1000 francs de loyer mensuel médian) que d'autres collectivités telles que les Allemands et les Français, dont la médiane est proche de 1600 francs. Le fait que les Français paient autant, sinon plus, que les Suisses pour un logement légèrement moins confortable peut être mis en relation avec leur localisation géographique (région lémanique, aux loyers relativement élevés) et leur arrivée, parfois récente, en Suisse (d'où des logements probablement plus coûteux que pour les Suisses, restés en moyenne plus longtemps dans le même logement).

On peut également signaler une très forte dispersion des loyers payés pour les Allemands et les Français, comparativement aux Suisses. Cette dispersion contraste avec la très faible variance enregistrée par les autres collectivités (Graphique 10). Ce résultat traduit des conditions financières très favorables pour les ressortissants des deux pays limitrophes et moins propices pour les autres pays.

Graphique 10: Distribution (1er et 9e déciles, 1er et 3e quartiles) du loyer mensuel payé pour les ménages locataires de quatre personnes composés d'un couple avec deux enfants, en 2000



Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Exemple de lecture: les 50% médians des familles locataires suisses ont un loyer compris entre 990 et 1620 francs; les 80% médians ont un loyer compris entre 760 et 2000 francs.

La situation peut être précisée en tenant compte, d'une part, du statut de nationalité du ménage (composé de personnes de nationalité étrangère uniquement, de nationalité suisse uniquement ou présentant une situation de mixité) et, d'autre part, de la trajectoire migratoire du ménage. La relation entre statut de mixité et propriété ou nombre de pièces est étroite (Tableau 31). Pour donner un exemple, près de 55% des ménages composés de Suisses uniquement disposent d'un logement d'au moins cinq pièces, contre 36% des ménages formés de Suisses et d'étrangers et 16% des ménages uniquement étrangers. Le lien entre trajectoire migratoire et statut de propriété est également patent: lorsque tous les membres du ménage sont nés en Suisse, le statut du logement est bien plus favorable, en termes de nombre de pièces, en comparaison d'un ménage constitué d'un ensemble de personnes nées à l'étranger. Toutefois, on relèvera que les ménages composés uniquement de migrants récents présentent un statut du logement, apprécié par le nombre de pièces, très supérieur à celui des migrants plus anciens. Ce résultat découle très certainement de la structure socioprofessionnelle élevée des nouveaux migrants. En effet, ceux-ci font souvent partie du groupe des personnes hautement qualifiées, et le retour dans le pays de ressortissants suisses, précédemment établis à l'étranger, n'explique qu'une faible partie des différences (le taux de propriétaires passant à 15,4%, contre 23,2%, et la proportion de logements d'au moins cinq pièces s'inscrivant à 49,4%, contre 50,2%, si l'on ne retient que les ménages composés de personnes de nationalité étrangère uniquement).

Les caractéristiques des ménages arrivés récemment en Suisse peuvent être mises en avant en comparant les loyers payés, largement supérieurs à ceux des autres groupes (Graphique 11). A une variabilité très prononcée des loyers, il convient d'ajouter des montants moyens payés sensiblement plus élevés, puisque la moitié des ménages se situant autour de la médiane versent des loyers compris entre 1100 et 2700 francs (contre 885 et 1400 francs pour les ménages composés de personnes nées en Suisse exclusivement).

Tableau 31: Taux de propriétaires et répartition du nombre de pièces du logement pour les ménages de quatre personnes constitués d'un couple avec deux enfants, selon la nationalité du couple et la trajectoire migratoire, en 2000

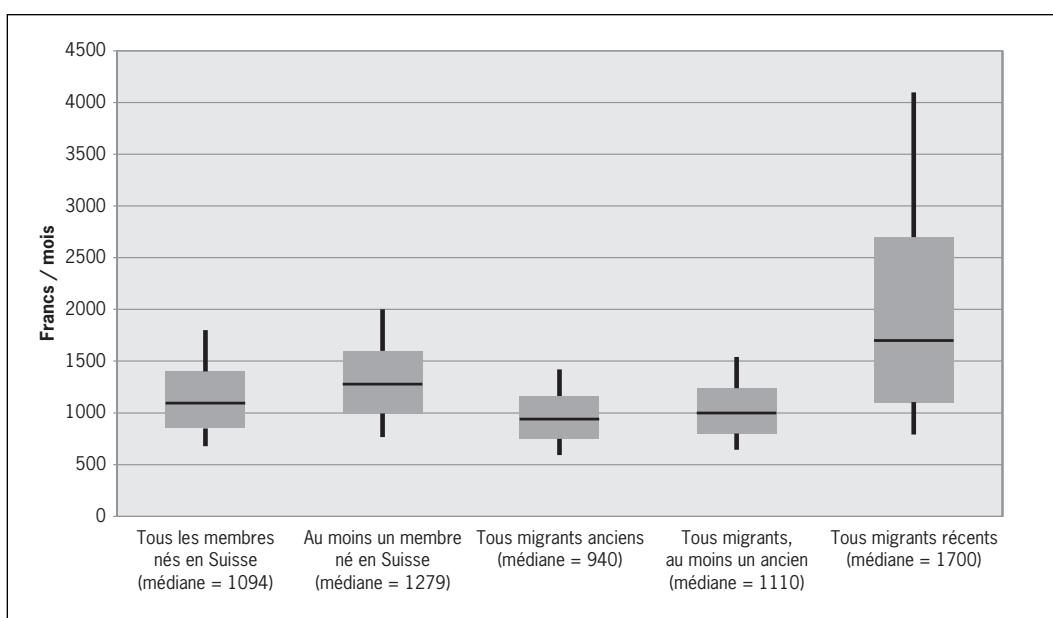
	Propriétaires du logement	Nombre de pièces			
		Une ou deux pièces	Trois pièces	Quatre pièces	Cinq pièces ou plus
Nationalité du couple					
Suisse	59.4	1.4	6.9	36.6	55.1
Mixte	32.8	2.7	16.6	44.6	36.1
Etranger	11.3	6.0	36.9	41.4	15.6
Trajectoire migratoire du couple, Suisses et étrangers					
Tous les membres nés en Suisse	60.6	1.3	6.6	36.7	55.3
Au moins un membre né en Suisse	31.9	3.6	22.0	40.6	33.8
Tous migrants anciens	11.6	4.5	32.2	46.2	17.1
Tous migrants, au moins un ancien	7.4	11.1	48.1	31.2	9.6
Tous migrants récents	23.2	4.7	17.0	28.1	50.2
Trajectoire migratoire du couple, ménages étrangers uniquement*					
Tous les membres nés en Suisse	29.3	11.1	17.4	38.2	33.3
Au moins un membre né en Suisse	16.8	13.6	30.2	35.8	20.4
Tous migrants anciens	10.5	16.0	32.8	36.1	15.1
Tous migrants, au moins un ancien	6.1	20.5	37.9	32.5	9.1
Tous migrants récents	15.4	13.3	12.5	24.9	49.3

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

* Nationalité de la personne de référence.

Note: migrants anciens: domiciliés en Suisse cinq ans avant le recensement; migrants récents: domiciliés à l'étranger cinq ans avant le recensement

Graphique 11: Distribution (1er et 9e déciles, 1er et 3e quartiles) du loyer mensuel payé pour les ménages locataires de quatre personnes composés d'un couple avec deux enfants, selon le statut migratoire, en 2000



Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Note: toutes les nationalités, y compris suisse, ont été prises en considération.

Exemple de lecture: les 50% médians des familles locataires dont tous les membres sont nés en Suisse ont un loyer compris entre 850 et 1400 francs; les 80% médians ont un loyer compris entre 680 et 1800 francs.

6.2 LES CONDITIONS DE LOGEMENT DES PERSONNES VIVANT DANS UN MÉNAGE INDIVIDUEL

Globalement, les mêmes différences apparaissent parmi les personnes qui vivent seules, si l'on excepte le fait que les Allemands se distancient des caractéristiques de logement des Suisses et affichent un confort de logement en moyenne inférieur (Tableau 32). Cette différentiation est due au fait que les Allemands vivant seuls en Suisse sont essentiellement des étudiants, des stagiaires ou des jeunes actifs, alors que les Suisses vivant en ménage individuel présentent des caractéristiques de vie (âge, catégorie socioprofessionnelle, etc.) beaucoup plus diverses. Les autres nationalités révèlent une proportion importante de logements ne comptant qu'une ou deux pièces, jusqu'à 71% pour les Africains (contre 37% pour les Suisses).

Tableau 32: Taux de propriétaires et répartition du nombre de pièces du logement pour les ménages individuels, selon la nationalité de la personne de référence, en 2000

	Propriétaires du logement	Nombre de pièces			
		Une ou deux pièces	Trois pièces	Quatre pièces	Cinq pièces ou plus
Suisse	21.7	36.6	34.7	17.6	11.1
Etranger	8.4	55.8	27.7	11.2	5.3
UE	9.8	52.3	29.7	12.2	5.7
Allemagne	12.8	47.9	30.4	14.0	7.6
France	11.2	56.4	26.7	10.5	6.4
Italie	8.3	50.4	32.6	12.7	4.3
Portugal	6.0	67.9	21.2	7.6	3.3
Espagne	3.8	62.4	26.6	8.2	2.9
Reste de l'Europe	4.4	65.0	23.2	8.8	3.0
Turquie	3.5	62.4	25.9	9.2	2.5
Rép. féd. Yougoslavie	4.3	65.6	22.2	9.0	3.2
Afrique	3.5	71.1	19.7	5.8	3.4
Amérique	7.6	53.6	26.3	11.2	8.9
Asie	4.8	70.1	18.3	7.6	4.0
Océanie	11.8	52.0	26.5	12.0	9.5

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Si l'on s'attache à la trajectoire migratoire, les conditions de vie en termes de nombre de pièces s'améliorent à mesure que l'installation en Suisse est lointaine. Ainsi, pour l'ensemble des nationalités, les personnes vivant seules et nées en Suisse sont 36% à vivre dans un logement de petite taille (une ou deux pièces), contre 46% pour celles arrivées au cours de leur vie, mais avant 1995, et 60% pour celles arrivées durant les cinq années qui précèdent le recensement (Tableau 33). En se concentrant sur les personnes de nationalité étrangère uniquement, en revanche, ces taux passent à respectivement 51%, 55% et 62%.

Tableau 33: Taux de propriétaires et répartition du nombre de pièces du logement pour les ménages individuels, selon la trajectoire migratoire, en 2000

	Propriétaires du logement	Nombre de pièces			
		Une ou deux pièces	Trois pièces	Quatre pièces	Cinq pièces ou plus
Trajectoire migratoire, ensemble de la population					
Nés en Suisse	22.0	36.5	34.7	17.6	11.1
Migrants anciens	14.3	45.8	31.6	14.5	8.0
Migrants récents	7.6	59.7	24.4	10.1	5.8
Trajectoire migratoire, personnes de nationalité étrangère uniquement					
Nés en Suisse	7.1	51.4	32.9	11.9	3.9
Migrants anciens	9.3	54.7	28.2	11.6	5.5
Migrants récents	6.6	61.7	23.1	9.7	5.5

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Note: migrants anciens: domiciliés en Suisse cinq ans avant le recensement; migrants récents: domiciliés à l'étranger cinq ans avant le recensement.

Ces résultats suggèrent également que, pour d'autres variables concernant les conditions de vie et non disponibles dans le recensement²¹, des écarts relativement importants surgissent en fonction de la nationalité. Ils confirment, ainsi qu'il a été relevé à maintes reprises dans cette étude, que la population migrante est très hétérogène. Cette singularité se manifeste par de très amples variations entre les différentes collectivités migrantes ainsi qu'entre les trajectoires migratoires (appréhendées selon le lieu de naissance et de résidence cinq ans auparavant).

6.3 LES CONDITIONS DE LOGEMENT DES PERSONNES VIVANT DANS UN MÉNAGE MONOPARENTAL

On a considéré au tableau 34 les personnes à la tête d'un ménage monoparental, la plupart du temps un adulte de sexe féminin. La monoparentalité féminine est un phénomène assez rare. Ainsi qu'indiqué au chapitre précédent, nous ne disposons pas d'information sur la nationalité du précédent conjoint; partant, nous devons nous limiter à analyser les conditions de logement des personnes classées selon leur propre nationalité.

Sans surprise, les personnes de nationalité suisse à la tête d'un ménage monoparental présentent des conditions de logement plus favorables que celles de nationalité étrangère. Elles vivent plus fréquemment dans un logement dont elles sont propriétaires, et la probabilité d'habiter dans un logement de quatre voire cinq pièces est élevée: plus de six ménages monoparentaux sur dix bénéficient d'un logement de quatre pièces ou plus, et même plus d'un ménage sur quatre d'un logement de cinq pièces ou plus. Par rapport à ce schéma, les logements des ménages monoparentaux étrangers se caractérisent par un nombre de pièces moindre, la proportion de ces ménages qui vivent dans un cinq pièces ou plus dépassant à peine 10%. Ici aussi la nationalité de la personne de référence joue un rôle sur les conditions de logement, et l'on retrouve la même dualité entre ménages provenant des pays de l'Europe de l'Ouest et ceux du reste de l'Europe ou du monde. Ainsi, la proportion de ménages vivant dans un logement de deux pièces au plus atteint 30% parmi les Africains, et dépasse 20% parmi les Portugais, Yougoslaves et Asiatiques.

²¹⁾ Revenu ou fortune du ménage, par exemple.

Tableau 34: Taux de propriétaires et répartition du nombre de pièces du logement pour les ménages monoparentaux, selon la nationalité de la personne de référence, en 2000

	Propriétaires du logement	Nombre de pièces			
		Une ou deux pièces	Trois pièces	Quatre pièces	Cinq pièces ou plus
Suisse	28.9	5.8	30.6	36.1	27.4
Etranger	9.5	17.1	44.3	27.9	10.7
UE	12.6	13.0	42.1	31.1	13.8
Allemagne	22.3	7.5	31.9	35.8	24.8
France	17.1	15.2	39.2	27.0	18.6
Italie	10.6	11.8	41.9	36.1	10.2
Portugal	6.1	23.1	50.2	21.1	5.6
Espagne	5.0	12.5	52.0	28.4	7.1
Reste de l'Europe	5.4	22.1	48.6	23.7	5.6
Turquie	5.1	18.1	48.1	27.7	6.0
Rép. féd. Yougoslavie	5.6	23.9	49.3	21.1	5.6
Afrique	3.1	29.9	45.0	19.6	5.5
Amérique	5.3	17.8	48.1	24.8	9.3
Asie	6.9	24.0	42.1	24.4	9.5

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

Ces résultats pour les ménages monoparentaux confirment donc ceux constatés pour d'autres catégories de ménages. Certes, la présence d'informations sur le revenu aurait permis de mieux cibler les conditions générales de vie des ménages monoparentaux classés selon la nationalité et de mettre en évidence des situations de précarité suspectées. Toutefois, les conditions de logement semblent, malgré tout, se révéler des indicateurs suffisamment fiables pour faire ressortir des inégalités associées à l'appartenance à une nationalité.

7 DISCUSSION

La famille assume un rôle toujours plus prééminent sur les flux migratoires, puisqu'elle agit sur l'ensemble des processus, allant de la prise de décision de migrer jusqu'au projet de retour au pays, en passant par l'intégration culturelle et structurelle. D'une migration la plupart du temps individuelle, la Suisse est progressivement passée à un régime de migrations diversifiées, de plus en plus souvent associées à des motifs familiaux. Si les raisons politiques ou économiques expliquant ce changement sont bien connues, le phénomène et ses conséquences pour le pays d'accueil et pour les migrants le sont beaucoup moins. Quelques éléments d'analyse existent et ont servi de point de départ à la présente étude. En particulier, en décembre 2002, la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales avait publié un ouvrage, sur le thème «familles et migration», qui analysait la situation des familles migrantes et formulait différentes recommandations relatives à la politique d'information, la prise en compte de la famille à la fois dans la recherche et la politique migratoire, ou encore à l'amélioration des conditions d'existence. Différentes dimensions statistiques sur la situation de vie des familles migrantes y étaient scrutées, sans pour autant que ne soient abordés les liens entre famille et migration, faute de données suffisamment précises à ce sujet.

Le présent travail met à jour les données publiées en 2002, en tenant compte des informations que nous livre le dernier Recensement fédéral de la population. Elle focalise également une partie de son attention sur les interactions possibles entre la migration et les comportements familiaux. L'exhaustivité des données recueillies en décembre 2000 offre aussi la possibilité de quitter la distinction dichotomique classique entre «Suissons» et «étrangers», pour porter une attention spéciale aux diverses collectivités migrantes, classées selon la nationalité.

Avant de discuter les principaux résultats de cette étude, quelques restrictions, quant à sa portée, doivent être formulées ici, touchant notamment à l'absence d'information sur la date à laquelle a eu lieu la migration. De fait, les deux «proxys» utilisés pour décrire la trajectoire migratoire de la personne (lieu de naissance et lieu de domicile cinq ans avant le recensement) ne fournissent qu'une indication partielle sur la date d'arrivée. Ainsi, cette limite ne permet pas de comparer avec suffisamment d'exactitude la synchronisation entre les différents événements familiaux et les comportements migratoires. En outre, il convient de remarquer que, à l'instar de toute approche quantitative reposant sur des indicateurs, l'image que nous percevons des collectivités migrantes représente une situation «moyenne», qui cache des réalités parfois très diverses. Enfin, lorsqu'il est question de familles migrantes, de modes de vie et de processus d'intégration, il importe de ne pas oublier que certains groupes associés à un niveau élevé de précarité ne sont pas systématiquement recensés. C'est le cas par exemple de la population clandestine, dont le taux de réponse au recensement est mal connu.

En dépit des réserves évoquées ci-dessus, les résultats obtenus ici sont particulièrement intéressants et peuvent être synthétisés en quatre points:

- des calendriers et comportements familio-reproductifs spécifiques par rapport à la population d'accueil;
- des calendriers fréquemment bouleversés par les mouvements migratoires;

- des situations de vie familiale marquées par les comportements migratoires;
- des situations très variables d'une collectivité migrante à l'autre.

Calendriers et comportements familio-reproductifs spécifiques par rapport à la population d'accueil

La prévalence dans le pays d'accueil d'un modèle de mise en couple, de mariage et de fécondité n'affecte que très partiellement les comportements des collectivités migrantes. Celles-ci conservent parfois, après la migration, des comportements familiaux et reproductifs proches de ceux prévalant dans le pays d'origine, comme on peut le vérifier notamment en matière de nuptialité: le mariage survient très tôt dans la vie parmi les collectivités de l'Europe balkanique, de Turquie, voire du Portugal, alors même que les Suisses ont, durant la dernière décennie 1990, progressivement retardé l'âge au mariage, celui-ci survenant souvent après l'âge de 30 ans chez les femmes et de 35 ans chez les hommes. Le maintien des comportements du pays d'origine s'observe également concernant le départ du foyer parental, qui est très tardif parmi les jeunes Italiens, comme cela est généralement observé dans le pays d'origine. La conservation de comportements importés est également avérée en matière de fécondité chez les Espagnols et les Italiens.

Certes, certains groupes d'étrangers adaptent leur comportement après la migration, mais cette adaptation est souvent partielle. L'analyse de la fécondité de différents groupes définis selon la nationalité et la trajectoire migratoire, la langue principale ou la religion déclarée, souligne à quel point des facteurs à la fois socioculturels et liés aux flux migratoires peuvent intervenir sur les comportements des étrangers et sur le processus d'adaptation de normes et de valeurs familiales. Elle témoigne également de la complexité du phénomène, les modèles généraux devenant peu clairs lorsque l'on considère des populations sous l'angle du lieu de naissance ou du lieu de résidence cinq ans auparavant. La théorie classique de l'intégration prévoit un continuum dans le temps en matière d'intégration, celle-ci étant graduelle. Or cette progression n'est pas vérifiée pour la fécondité des femmes étrangères, en raison du rôle perturbateur joué par le mouvement migratoire. Celui-ci peut en effet intervenir positivement ou négativement sur le rythme d'adoption de nouveaux comportements et bouleverser les niveaux de fécondité des groupes définis par la durée depuis l'arrivée en Suisse. Le nombre restreint d'études qualitatives sur les comportements familiaux des collectivités migrantes, en particulier pour celles n'appartenant pas aux flux migratoires traditionnels, laisse alors ouvertes une série de questions relatives au maintien de calendriers ou de comportements spécifiques.

La complexité des modèles familiaux existant dans les collectivités migrantes, surtout quant aux calendriers des événements, est à rattacher à la transformation des flux migratoires. Ce développement apparaît même lorsque l'on considère des flux entre deux pays. Le cas de la Turquie est illustratif du changement dans la composition des flux. Les premiers Turcs arrivés en Suisse étaient des travailleurs migrants, venus en Suisse de leur propre initiative et dans le cadre de programmes de recrutement, qui furent plus tard rejoints par leurs familles. Dès les années 1980, une deuxième vague de Turcs motivés par des critères politiques, le plus souvent des Kurdes, vint se greffer la première. Il est probable que ces groupes présentent chacun un modèle familio-reproductif spécifique. Le premier se caractérise par une fécondité plutôt élevée et une constitution de la famille dans le pays d'origine, le second, par une descendance plus modérée, constituée en Suisse.

La migration italienne fournit un autre aperçu de cette transformation des flux migratoires entre la Suisse et l'Europe. Les travailleurs migrants peu qualifiés, qui formèrent le premier flux de migrants et qui donnèrent naissance à la deuxième génération, ont plus récemment laissé leur place à des travailleurs présentant un niveau de qualification élevé. La transformation des flux conduit alors à des collectivités hétérogènes, en termes de trajectoire de vie, de niveau de formation, voire de lieu d'origine (migrations provenant de régions rurales ou urbaines, etc.).

Les caractéristiques familiales et reproductive des collectivités étrangères entraînent des conséquences sociodémographiques manifestes, à mettre en relation avec le phénomène du vieillissement démographique ou avec la transformation du paysage familial en Suisse. La fécondité des étrangères a longtemps permis de maintenir celle de l'ensemble de la Suisse à un niveau de 1,5 enfant par femme, et de garantir un solde naturel (différence entre naissances vivantes et décès) plus fortement positif que celui dans les pays environnants. L'impact de la migration sur la croissance démographique – ou plutôt comme frein à la décroissance – est un fait avéré (Calot et al., 1998). En l'absence des migrations depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, la population de la Suisse serait actuellement d'une taille proche de 5 millions d'habitants, contre 7,2 millions réellement observés. Il est cependant à prévoir que, avec l'accroissement de la proportion de migrants de l'Europe communautaire et les freins imposés aux migrants potentiels du reste du monde, cet effet ne puisse, à l'avenir, jouer un rôle similaire. A l'exception de la France, les pays de l'Union européenne fournisseurs de main-d'œuvre se caractérisent en effet par une fécondité très modeste, souvent même plus faible que celle enregistrée en Suisse.

Une question reste ouverte quant aux causes des spécificités des calendriers et des comportements des collectivités migrantes. Ces idiosyncrasies s'expliquent-elles par des aspects socioéconomiques ou doivent-elles être attribuées au seul effet de l'origine? Il n'est pas possible de répondre à cette double interrogation à partir des données actuellement disponibles. Tous les modèles statistiques effectués qui cernent les facteurs sociodémographiques pouvant jouer un rôle, toutefois, montrent un effet important de la variable «nationalité». Certes, il n'est pas envisageable de contrôler totalement l'ensemble des dimensions socioéconomiques intervenant sur un phénomène; cependant, nous pouvons suggérer, à partir des résultats obtenus, que l'appartenance à une collectivité «explique» une part essentielle des calendriers ou des comportements spécifiques observés.

Des calendriers bouleversés par les mouvements migratoires

Les liens de causalité entre le mouvement migratoire et les différents événements familiaux sont enchevêtrés. Dans certains cas, la migration est fortement incitée par un événement familial (par exemple quand elle est motivée par la volonté de rejoindre un conjoint); dans d'autres, elle peut être contrariée ou rendue impossible. Des charges familiales ou la naissance d'un enfant peuvent aussi annuler le projet migratoire envisagé. En même temps, les événements familiaux sont provoqués par le mouvement migratoire, comme c'est le cas lorsque celui-ci rend nécessaire un mariage pour conserver ou obtenir le droit de rester en Suisse.

Nous avons dépeint dans cette étude comment les calendriers familiaux associés au flux migratoire subissent parfois un renversement. Un exemple des plus instructifs se réfère au départ du foyer parental: la proportion de jeunes vivant hors du foyer parental est beaucoup plus élevée, à chaque âge, parmi les primo-migrants que parmi les ressortissants étrangers nés en Suisse.

Bien que nous ne puissions déterminer avec précision si la migration est le motif principal de la décohabitation parentale ou si des jeunes autonomes dans leur pays se déclarent plus fréquemment candidats au départ, le lien temporel entre les deux phénomènes est prouvé. Le mariage est également influencé par la migration, cette dernière pouvant agir positivement ou négativement sur le calendrier de l'union. On peut supposer, également, sans posséder de preuves empiriques, que la divortialité soit favorisée par le flux migratoire ou déclenche un flux de retour. Ces résultats interrogent sur l'adaptation des politiques migratoires à la réalité socio-démographique et, plus largement, sur les contraintes familiales liées à la migration.

Si les politiques migratoires d'aujourd'hui permettent que la migration contemporaine s'accompagne quasi systématiquement d'un regroupement familial des étrangers – alors que celles prévalant jusqu'au début des années 1970 restreignaient ce regroupement, spécialement pour les travailleurs migrants –, elles n'en soulèvent pas moins, actuellement, diverses questions. Parmi elles, on pourra mentionner la contrainte de conclure un mariage pour les ressortissants de collectivités n'appartenant pas à l'Europe communautaire afin d'obtenir un permis de séjour et de pouvoir vivre en Suisse avec un ou une conjoint(e), coercition qui contraste avec l'accroissement de la cohabitation prénuptiale ou hors mariage constaté partout en Europe; ou encore les stratégies «familiales» mises en œuvre afin d'obtenir un permis de séjour (mariages de complaisance, mariages arrangés). Bien que l'on ait pu exclure le caractère systématique des mariages arrangés par la famille pour répondre à des stratégies migratoires, ceux-ci peuvent cependant exister, en particulier dans la collectivité turque. Il conviendrait, dès lors, de réfléchir à l'adéquation de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers avec la nouvelle réalité migratoire, afin que cette loi ne conduise pas à la généralisation de situations où les événements familiaux deviennent «contraints».

Des situations de vie familiale marquées par les comportements migratoires

La même observation peut être effectuée concernant le rôle des politiques migratoires sur la situation familiale à la date du recensement. Le premier chapitre de cette étude décrivait les spécificités des collectivités migrantes, découvrant une vive dichotomie entre certaines collectivités de travailleurs (Turcs, Portugais), affectées en premier lieu par la vie familiale, et les collectivités allemandes, françaises, notamment, «individualisées». Certes, des facteurs culturels interviennent dans le choix d'un mode de vie; cependant, les politiques migratoires jouent aussi un rôle patent, qui se manifeste, par exemple, par la prise en compte du nombre de personnes mariées vivant seules en Suisse. Le constat que les «familles partielles», dans lesquelles un conjoint semble absent, se rencontrent surtout dans les collectivités à fort taux de retour (cas du Portugal) indique que la migration implique souvent une séparation (volontaire ou non), qui peut durer quelques semaines, voire plusieurs années. En revanche, les collectivités appartenant à de nouveaux flux migratoires, arrivées au cours des années 1990, ont pu bénéficier largement du regroupement familial; c'est le cas de la collectivité yougoslave, par exemple.

Les conséquences de la migration, lorsque celle-ci débouche sur une vie individuelle, sont très larges. Elles concernent autant le domaine de la santé que la sphère économique. Différents auteurs ont par exemple mis en évidence, dans le cas où la migration provoque une séparation de longue durée avec le conjoint, un accroissement du risque de maladies sexuellement transmissibles comme le sida (Haour-Knipe et Rector, 1996) ou de la consommation abusive d'alcool, en particulier chez les hommes seuls (Chimenti et al., 2001). En termes économiques, le fait de tenter seul son expérience migratoire entraîne aussi des conséquences, liées aux com-

portements de consommation et d'investissement du migrant dans le pays d'accueil ainsi qu'au lieu où est dépensé le revenu de l'activité rémunérée exercée en Suisse. Dans le cas où le migrant vit en Suisse et sa famille à l'étranger, le rôle du migrant en tant qu'acteur économique est beaucoup moins marqué en Suisse, par rapport au cas où la famille l'a rejoint. Mais la migration joue surtout un rôle en termes humains avec, par exemple, l'absence du père dans la famille et le sentiment de solitude qui peut s'installer chez celui-ci (Assogba et al., 2000). Les répercussions qui s'en suivent sur la santé rendent hasardeuses la poursuite d'un projet familial continu.

Des situations très variables d'une collectivité migrante à l'autre

Finalement, nous devons souligner, une fois de plus, la diversité des situations d'une collectivité migrante à l'autre. Quel que soit le phénomène passé en revue, les écarts entre les différents groupes d'étrangers sont plus importants que ceux mesurés entre la moyenne suisse et la moyenne pour les étrangers. L'hétérogénéité des comportements est encore plus prononcée lorsque l'on tient compte du statut migratoire des différentes collectivités.

Cette hétérogénéité peut être mise en relation avec le phénomène de la diversification des flux migratoires en direction de la Suisse et la pluriculturalité qui en découle. Elle modèle le paysage de la population résidante, qui prend une forme désormais très variée, comparativement à la situation prévalant il y a quelques décennies. Elle conduit également à s'interroger sur les politiques migratoires et d'intégration et leur adaptation à la composition de la population migrante. Les conditions d'habitat de deux groupes issus de l'Europe communautaire, les Allemands et les Portugais, constituent un exemple significatif: les premiers bénéficient de conditions de logement très favorables, indicateur de ressources financières positives, alors que les seconds, qui présentent d'autres aspirations que les Allemands, jouissent de conditions d'habitats beaucoup plus précaires. Ainsi, une flexibilité des réponses politiques au phénomène migratoire s'avère nécessaire, puisqu'il n'y a pas qu'un seul modèle migratoire, mais une multitude de situations.

A l'aube du 21^e siècle, le phénomène migratoire a non seulement pris de l'ampleur, mais il s'est diversifié. Cette multiplicité des situations est flagrante lorsque l'on considère les comportements familiaux. Dans ce contexte, un défi essentiel est, pour la société d'accueil, d'adapter ses structures à une réalité migratoire mouvante. L'apport de données reste nécessaire afin d'autoriser cette adaptation continue, et le recensement de la population a fourni l'occasion de mesurer certains de ces phénomènes. Au-delà des limites classiques de l'approche quantitative, il convient de noter, en conclusion à cette étude, la formidable diversité des modes de vie en Suisse liée à la réalité migratoire et de relever que celle-ci entraîne de nombreux défis pour la société d'accueil.

RÉFÉRENCES

- Assogba Y., Fréchette L. et Desmarais D. (2000), Le mouvement migratoire des jeunes au Québec. La reconfiguration du réseau social, un repère pour étudier le processus d'intégration, in: Nouvelles pratiques sociales, 13(2), pp. 65-78
- Bolzman C., El-Sombati J., Fibbi R. et Vial M. (1999), Liens intergénérationnels et formes de solidarité chez les immigrés: quelles implications pour le travail social?, in: Bolzman C. et Tabin J.-P. (éds.), Populations immigrées: quelle insertion? Quel travail social?, Genève: Editions IES, pp. 77-90
- Bolzman C., Fibbi R. et Vial M. (2003), Secondas - secondos: le processus d'intégration des jeunes adultes issus de la migration espagnole et italienne en Suisse, Zurich: Seismo
- Boyd M. (1991), Immigration and Living Arrangements: Elderly Women in Canada, in: International Migration Review, 25(1), pp. 4-27
- Calot G. et al. (1998), Deux siècles d'histoire démographique suisse, Berne: Office fédéral de la statistique
- Centlivres P. (1995), Couples binational: migrations, trajectoires, réseaux et relations interculturelles, Neuchâtel: Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel
- Chimenti M. et al. (2001), «Migration et santé»: priorités d'une stratégie d'intervention, Rapport de recherche 18/2001, Neuchâtel: Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population
- COFF (2002), Familles et migration, Berne: Commission fédérale de coordination pour les questions familiales
- Conseil de l'Europe (2002 et 2003), Evolution démographique récente en Europe, Strasbourg: Conseil de l'Europe
- DFI (2004), Rapport sur les familles 2004. Structures nécessaires pour une politique familiale qui réponde aux besoins, Berne: Département fédéral de l'intérieur
- Feld S. (1993), Convergences et divergences démo-sociales des populations immigrées. Evolution de la fécondité et de l'emploi des étrangers en Belgique, in: Blum A. et Rallu J.-L. (eds), European Population, vol. 2, Demographic dynamics, John Libbey, London, INED, Paris, pp. 277-292
- Gabadinho A. (1998), L'enquête suisse sur la famille 1994/95, Berne: Office fédéral de la statistique

Gerber L. M. (1983), Ethnicity still Matters: Socio-demographic Profiles of the Ethnic Elderly in Ontario, in: Canadian Ethnic Studies, 15(3), pp. 60-80

Haour-Knipe M. et Rector R. (1996), Crossing boarders: migration ethnicity and AIDS, London: Taylor and Francis

Henry L. (1976), Population: Analysis and Models, London: Arnold

Kahn J. R. (1988), Immigrant selectivity and fertility adaptation in the United States, Social Forces, 67, pp. 108-127

Kane T.T. (1986), The fertility and assimilation of guestworker populations in the Federal Republic of Germany: 1961-1981, Zeitschrift für Bevölkerungswissenschaft, 12(1), pp. 99-131

Krishnan V. et Krotki K. (1989), Immigrant fertility: an examination of social characteristics and assimilation, IUSSP General Conference, Session 1.10, New Delhi

Menthonnex J. (2002), L'impact du vieillissement démographique sur la composition des ménages. Le cas de la Suisse entre 1920 et 1990, in: AIDELF (éds), Vivre plus longtemps, avoir moins d'enfants, quelles implications?, Paris: AIDELF, pp. 341-354

Munoz M.C. (1999), Epouser au pays, vivre en France, in: Revue Européenne des Migrations Internationales 15(3), pp. 101-123

OFS (2002), La population de notre pays comprend un tiers d'immigrés, ou de descendants d'immigrés, Communiqué de Presse, 13 septembre 2002, Neuchâtel: Office fédéral de la statistique

OFS (2003), La population étrangère en Suisse, Neuchâtel: Office fédéral de la statistique

Page H.J. (1995), Nuptiality behaviour of immigrant populations, in: Voets S., Schoorl J.J. and de Brujin B. (eds.), Demographic consequences of international migration, NIDI Report no 44, The Hague: NIDI, pp. 163-175

Pinelli A. (2001), Determinants of fertility in Europe: new family forms, context and individual characteristics, in: Pinelli A., Hoffmann-Nowotny H.J. and Fux B. (eds), Fertility and new types of households and family formation in Europe, Population Studies No 35, Strasbourg: Conseil de l'Europe, pp. 47-181

Price C. A. et Zubrzychki J. (1962), The use of intermarriage statistics as an index of assimilation, Population Studies 16(1), pp. 58-69

Ram B. et George M. V. (1990), Immigrant fertility patterns in Canada, 1961-1986, in: International Migration, 28(4), pp. 413-425

Reniers G. et Lievens L. (1999), Stéréotypes en perspective: aspects de l'évolution des pratiques matrimoniales chez les Turcs et les Marocains en Belgique, in: Revue européenne des migrations internationales, 15(3), pp. 125-149

Schoenmakers R.C., Lodewijckx E. et Gadeyne S. (1999), Marriages and fertility among Turkish and Moroccan women in Belgium: results from census data, *International Migration Review*, 33(4), pp. 901-928

Schoorl J.J. (1990), Fertility adaptation of Turkish and Moroccan women in the Netherlands, in: *International Migration*, 28(4), pp. 477-496

Schoorl J.J. (1995), Fertility trends of immigrant populations, in: Voets S., Schoorl J.J. and de Bruijn B. (eds.), *Demographic consequences of international migration*, NIDI Report no 44, The Hague: Nidi, pp. 97-122

Tribalat M. (1988), Problèmes liés à l'étude de la nuptialité des migrants, in: *Population* 43(2), pp. 375-390

Villeneuve-Gokalp C. (1990), Du mariage aux unions sans papier: histoire récente des transformations conjugales, in: *Population*, 45(2), pp. 265-297

Wanner P. (1996), La fécondité des étrangères en Suisse 1981-1994, in: *Demos* 2/1996, Berne: Office fédéral de la statistique

Wanner P. (2001), *Immigration en Suisse: situation et conséquences démographiques*, Neuchâtel: Office fédéral de la statistique

Wanner P. (2004), *Migration et intégration. Populations étrangères en Suisse*, Neuchâtel: Office fédéral de la statistique

Wanner P. (à paraître), Facteurs influençant le comportement reproductif des Suissesses et des Suisses

Wanner P. et Fibbi R. (2002), Familles et migration, familles en migration, in: Commission fédérale de coordination pour les questions familiales COFF (éd.), *Familles et migration. Etudes sur la situation des familles migrantes et recommandations de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales*, Berne: COFF, pp. 9-46

Wanner P. et Fibbi R. (2004), *Migration und Einsamkeit*, in: Caritas (éd.), *Almanach 2004*, Lucerne: Caritas

Zingg W. (1997), Le mariage et le divorce depuis 1987, in: *Demos* 1997/4, Berne: Office fédéral de la statistique

INDEX DES FIGURES

Liste des tableaux

1. Ménages selon le type et la nationalité, de 1970 à 2000	p. 12
2. Répartition des ménages selon la nationalité, le statut migratoire et le statut de naturalisation de la personne de référence, en 2000	p. 13
3. Répartition des ménages selon la nationalité de la personne de référence, en 2000	p. 14
4. Répartition des personnes âgées de 15 à 34 ans selon le type de ménage et la nationalité, en 2000	p. 16
5. Répartition des personnes âgées de 15 à 34 ans vivant dans un ménage individuel, selon le lieu de naissance et la nationalité, en 2000	p. 16
6. Proportion de personnes âgées de 15 à 34 ans vivant dans un ménage individuel, selon différentes caractéristiques et la nationalité (en % de l'ensemble des personnes vivant en ménage privé), en 2000	p. 18
7. Facteurs influençant la probabilité de vivre dans un ménage individuel selon différentes caractéristiques, le sexe et le lieu de naissance, en 2000	p. 21
8. Répartition des personnes âgées de 35 à 49 ans selon le type de ménage et la nationalité, en 2000	p. 22
9. Répartition des personnes âgées 50 à 64 ans selon le type de ménage et la nationalité, en 2000	p. 24
10. Proportion de personnes âgées de 35 à 49 ans vivant dans un ménage individuel, selon différentes caractéristiques et la nationalité (en % de l'ensemble des personnes vivant en ménage privé), en 2000	p. 24
11. Proportion de personnes âgées de 50 à 64 ans vivant dans un ménage individuel, selon différentes caractéristiques et la nationalité (en % de l'ensemble des personnes vivant en ménage privé), en 2000	p. 26
12. Proportion de personnes mariées parmi celles vivant dans un ménage individuel, selon le sexe, la classe d'âge et la nationalité, en 2000	p. 26
13. Répartition des personnes âgées de 65 ans et plus selon le type de ménage et la nationalité, en 2000	p. 28
14. Proportion de personnes mariées parmi celles vivant dans un ménage monoparental, selon le sexe, la classe d'âge et la nationalité, en 2000	p. 28
15. Facteurs influençant la probabilité d'avoir quitté le foyer parental à l'âge de 25 ans, selon différentes caractéristiques, le lieu de naissance et sexe, en 2000	p. 39
16. Proportion (en %) de personnes déjà mariées à 20 ans et à 25 ans, selon la nationalité et le sexe, en 2000	p. 45
17. Proportion (en %) de personnes nées en Suisse déjà mariées à 20 ans et à 25 ans, selon la nationalité et le sexe, en 2000	p. 46
18. Proportion (en %) de personnes vivant en couple non marié, parmi les personnes âgées de 20 à 24 ans vivant en couple, selon la nationalité, le lieu de naissance et le sexe, en 2000	p. 49
19. Proportion (en %) de personnes vivant en couple non marié, parmi les personnes âgées de 20 à 24 ans vivant en couple, selon la nationalité, le lieu de naissance, le sexe et la nationalité du conjoint, en 2000	p. 50

20. Proportion (en %) de couples non mariés, parmi les couples avec enfant(s) dont le père est âgé de 30 à 34 ans, selon la nationalité du père et de la mère, en 2000	p. 51
21. Répartition (en %) du statut migratoire de l'épouse, selon la nationalité du conjoint, en 2000	p. 54
22. Répartition (en %) du statut migratoire de l'épouse, selon la nationalité du conjoint, en 2000. Hommes nés en Suisse	p. 55
23. Répartition (en %) du statut migratoire de l'épouse, selon la nationalité du conjoint, en 2000. Hommes nés à l'étranger et domiciliés en Suisse cinq ans avant le recensement	p. 56
24. Répartition (en %) du statut migratoire de l'épouse, selon la nationalité du conjoint, en 2000. Hommes nés à l'étranger et domiciliés à l'étranger cinq ans avant le recensement	p. 57
25. Répartition (en %) du lieu de naissance du (des) enfant(s) pour les couples classés selon la nationalité de l'homme, en 2000	p. 62
26. Indice conjoncturel de fécondité (ICF), selon la nationalité de la mère et son statut migratoire, ainsi que dans le pays d'origine, entre 1995 et 1999	p. 65
27. Indice conjoncturel de fécondité (ICF), selon la nationalité de la mère et son appartenance religieuse, entre 1995 et 1999	p. 68
28. Indice conjoncturel de fécondité (ICF), selon la nationalité de la mère et sa langue principale, entre 1995 et 1999	p. 68
29. Ratio entre personnes divorcées et personnes mariées, entre 45 et 49 ans, selon le sexe, la nationalité et la date de migration (en %), en 2000	p. 74
30. Taux de propriétaires et répartition du nombre de pièces du logement pour les ménages de quatre personnes constitués d'un couple avec deux enfants, selon la nationalité de la personne de référence, en 2000	p. 76
31. Taux de propriétaires et répartition du nombre de pièces du logement pour les ménages de quatre personnes constitués d'un couple avec deux enfants, selon la nationalité du couple et la trajectoire migratoire, en 2000	p. 78
32. Taux de propriétaires et répartition du nombre de pièces du logement pour les ménages individuels, selon la nationalité de la personne de référence, en 2000	p. 79
33. Taux de propriétaires et répartition du nombre de pièces du logement pour les ménages individuels, selon la trajectoire migratoire, en 2000	p. 80
34. Taux de propriétaires et répartition du nombre de pièces du logement pour les ménages monoparentaux, selon la nationalité de la personne de référence, en 2000	p. 81

Liste des graphiques

1. Proportion de personnes vivant hors du foyer parental, selon le sexe, l'âge et la nationalité, en 1970 et en 2000	p. 33
2. Proportion de personnes vivant hors du foyer parental, selon le sexe, l'âge et la nationalité, en 2000	p. 34
3. Proportion de personnes nées en Suisse et vivant hors du foyer parental, selon le sexe, l'âge et la nationalité, en 1970 et en 2000	p. 35
4. Proportion de personnes vivant en couple, selon le sexe, l'âge et la nationalité, en 2000	p. 43
5. Proportion de personnes vivant en couple et nées en Suisse, selon le sexe, l'âge et la nationalité, en 2000	p. 44

- | | |
|---|-------|
| 6. Proportion de personnes déjà mariées à 25 ans, selon le sexe, la nationalité et le lieu de naissance, en 2000 | p. 47 |
| 7. Proportion de couples mariés ayant constitué leur famille avant la migration, selon la nationalité et le niveau de formation, en 2000 | p. 63 |
| 8. Comparaison de la fécondité des étrangères en Suisse, avec les données correspondantes pour la population féminine vivant en Suisse et pour celle dans le pays d'origine, entre 1995 et 1999 | p. 66 |
| 9. Ratio entre personnes divorcées et personnes mariées à chaque âge, selon le sexe et la nationalité (en %), en 2000 | p. 72 |
| 10. Distribution (1er et 9e déciles, 1er et 3e quartiles) du loyer mensuel payé pour les ménages locataires de quatre personnes composés d'un couple avec deux enfants, en 2000 | p. 77 |
| 11. Distribution (1er et 9e déciles, 1er et 3e quartiles) du loyer mensuel payé pour les ménages locataires de quatre personnes composés d'un couple avec deux enfants, selon le statut migratoire, en 2000 | p. 78 |

ANNEXES

Tableau A1: Répartition (en %) des conjoints (mariés ou non) selon la nationalité actuelle et à la naissance et le sexe, en 2000

	Hommes de 20 à 39 ans				Femmes de 20 à 39 ans			
	Statut de la conjointe				Statut du conjoint			
	Suisse de naissance	Naturalisée	Compatriote	Autre nationalité	Suisse de naissance	Naturalisé	Compatriote	Autre nationalité
Suisse	79.6	9.9	...	10.5	82.0	7.4	...	10.6
Etranger	21.7	5.7	62.0	10.7	21.0	3.6	64.4	11.0
UE	29.1	6.3	52.0	12.6	23.6	3.2	60.6	12.6
Allemagne	44.5	6.2	36.4	12.9	48.9	5.0	34.5	11.6
France	44.2	8.1	30.3	17.4	41.2	6.2	31.6	21.0
Italie	33.3	9.3	44.7	12.7	17.5	3.6	70.7	8.3
Portugal	6.0	1.2	87.5	5.2	6.0	0.7	84.4	8.9
Espagne	26.5	5.6	47.9	20.0	18.7	2.9	57.4	21.1
Reste de l'Europe	7.0	3.5	82.5	7.0	7.6	2.8	82.3	7.3
Turquie	7.6	6.2	81.8	4.4	2.2	4.6	91.3	1.9
Rép. féd. Yougoslavie	7.8	2.4	83.4	6.4	2.0	1.3	92.3	4.4
Afrique	50.9	11.1	23.2	14.7	39.6	7.9	35.9	16.5
Amérique	43.4	11.2	26.3	19.1	58.8	6.3	11.5	23.4
Asie	13.5	6.5	71.3	8.6	29.2	5.9	57.5	7.5
Océanie	42.5	6.5	29.9	21.1	41.6	5.5	31.1	21.8

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

... = situations non applicables.

Tableau A2: Répartition (en %) des conjoints (mariés ou non) nés en Suisse selon la nationalité actuelle et à la naissance et le sexe, en 2000

	Hommes de 20 à 39 ans				Femmes de 20 à 39 ans			
	Statut de la conjointe				Statut du conjoint			
	Suisse de naissance	Naturalisée	Compatriote	Autre nationalité	Suisse de naissance	Naturalisé	Compatriote	Autre nationalité
Suisse	81.1	9.2	...	9.7	83.5	6.5	...	10.1
Etranger	40.3	8.0	37.3	14.4	26.1	3.9	57.3	12.8
UE	44.3	8.6	31.9	15.2	29.4	4.1	53.0	13.5
Allemagne	69.0	7.3	6.5	17.1	71.3	5.2	7.7	15.8
France	57.8	7.4	18.2	16.5	55.3	8.6	10.2	25.9
Italie	41.9	9.0	35.2	13.8	23.1	3.8	63.5	9.6
Portugal	10.5	1.4	80.7	7.5	8.0	1.4	79.3	11.2
Espagne	45.8	8.1	23.2	23.0	32.3	5.0	31.8	30.9
Reste de l'Europe	8.4	3.8	80.2	7.6	5.7	2.1	84.4	7.8
Turquie	10.4	6.5	76.1	6.9	3.7	3.3	88.7	4.2
Rép. féd. Yougoslavie	3.8	1.8	88.1	6.3	2.3	1.1	90.3	6.3
Afrique	36.2	7.2	39.1	17.4	28.0	6.8	46.6	18.6
Amérique	47.8	13.0	17.4	21.7	54.1	6.3	6.3	33.3
Asie	10.3	3.0	75.9	10.8	17.3	5.6	71.1	6.0

Source: Recensement fédéral de la population, OFS

... = situations non applicables.